

Le mouvement des sans papiers et de soutien aux sans papiers à Liège : plus de vingt ans de mobilisation

Par Dawinka Laureys¹

Préambule de l'IHOES

La présente étude ne prétend pas rapporter de manière exhaustive l'histoire du mouvement des sans papiers et de solidarité avec les sans papiers à Liège. Notre volonté est de faire le point sur plusieurs de ses moments clés, de mettre en avant le rôle joué par ses principaux acteurs et de tâcher d'analyser l'évolution des enjeux de ce combat mené depuis plus de deux décennies. Nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'une histoire collective et qu'il est dès lors difficile de mentionner chacun des acteurs ayant « joué un rôle dans cette pièce ». Cette étude a été réalisée en un temps limité et comme pour toute démarche rétrospective, de nombreuses pistes restent à explorer. Si à la lecture de cette production, certaines personnes ont envie de compléter de leurs analyses l'histoire de ce mouvement, qu'ils n'hésitent pas à nous le faire savoir².

Pour l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale, il importe de mener une réflexion constante sur le « comment vivre ensemble », sur le « comment produire une vie démocratique » dans la société multiethnique et multiculturelle qui est la nôtre. Ce chemin passe par le fait d'interroger les causes et les origines des migrations, la complémentarité des cultures, leur métissage et la tolérance empathique pour l'Autre. En 2010 déjà, nous avons parlé de notre intérêt pour ce sujet à France Arets, figure incontournable à Liège de cette histoire en tant qu'animatrice du Comité de soutien aux sans papier de Liège et en tant que porte-parole du Collectif de Résistance Aux Centres Pour Étrangers (CRACPE). Elle nous avait alors remis deux textes : une synthèse qu'elle avait rédigée vers juillet 2008 (mais jamais publiée) et la transcription d'une interview qu'elle avait donnée en août 2009³. Afin de dresser un bilan de ce mouvement, nous sommes partis de ces textes et nous avons cherché à les compléter, notamment en réactualisant les faits depuis l'été 2009. Le dépouillement d'archives déposées par plusieurs militants à l'Institut est également venu enrichir la démarche⁴, ainsi que quelques interviews dont celles de France Arets et de Bernadette

¹ Nous tenons à remercier chacun des témoins, et tout particulièrement France Arets et Bernadette Schaeck qui ont donné de leur temps pour nous accompagner dans cette démarche, ainsi que Marie-Jeanne Fontaine et Micheline Zanatta pour avoir réalisé de nombreux dépouillements d'archives en amont de ce travail !

² Remarquez que des recherches plus approfondies, sous la forme de mémoires par exemple, pourraient être réalisées sur ce sujet : avis aux amateurs... Plusieurs Fonds d'archives pourraient être davantage explorés (notamment les Fonds d'Alberto Gabbiadini, d'Alain Leens ou des FPS Liège), et d'autres témoins et acteurs, interviewés.

³ Cette synthèse s'intitule *La politique gouvernementale, en matière d'asile et d'immigration depuis le début des années 90 et le développement d'un mouvement des sans papiers et de solidarité avec les sans papiers*. L'interview remise avait été publiée sous cette forme : France Arets et Denis Horman, « 3^e mois d'occupation de la gare de Bressoux par les sans papiers "Il se passe ici quelque chose de spécial" ! », *La Gauche*, mardi 1^{er} septembre 2009. (URL : http://www.lcr-lagauche.be/cm/index.php?option=com_content&view=article&id=1402:troisieme-mois-doccupation-de-la-gare-de-bressoux-par-les-sans-papiers-lnil-se-passe-ici-quelque-chose-de-special&catid=34:Nouvelles&Itemid=53, dernière consultation : 4 novembre 2013).

⁴ Parmi les collections de l'IHOES ont principalement été utilisés les Fonds de Walthère Franssen, d'Ivo Saccomano et de Jean-Louis Debatty, mais aussi des archives liées au mouvement des sans papiers à Liège parmi nos collections de brochures, d'affiches, de périodiques, ainsi que de certains documents clés remis par F. Arets et B. Schaeck.

Schaeck, porte-parole du Comité de vigilance réfugiés de Liège (CV). Voici le résultat de nos investigations qui, nous l'espérons, pourra servir d'outil à tout citoyen et/ou tout militant souhaitant faire le point sur le chemin parcouru au cœur de ce combat mené à Liège mais dont, bien entendu, les enjeux dépassent les frontières de cette ville, de notre pays et de notre continent...

Quelques mots d'introduction

Les mouvements de population ont toujours fait partie de l'histoire humaine. En Europe, la révolution industrielle va entre autres favoriser les migrations internes, essentiellement des zones rurales vers les pôles industriels. Au début du XX^e siècle, de nombreuses entreprises belges font appel à de la main-d'œuvre étrangère non qualifiée. L'État définit peu à peu une politique d'immigration en tenant compte des impératifs économiques. L'autorisation du regroupement familial cherche aussi à rétablir un plus grand dynamisme démographique, particulièrement en Wallonie. Après la crise économique des années 1930, des mesures avaient déjà été prises pour limiter l'afflux de travailleurs étrangers. À partir de la fin des années 1960 et surtout après le premier choc pétrolier de 1973, la politique d'accès des immigrés au marché de l'emploi est à nouveau revue à la baisse face à la récession et à l'accroissement du chômage. Le 1^{er} août 1974, une décision du Conseil des ministres limite rigoureusement les nouvelles entrées aux seuls migrants porteurs de qualifications non disponibles dans le pays. L'année 1974 marque ainsi la fin de l'immigration économique.

Depuis lors, l'immigration légale a chuté, mais le pays est demeuré une terre d'immigration. De 1974 à 1991, le regroupement familial favorise l'arrivée de plusieurs milliers de personnes de nationalité étrangère chaque année, tandis que l'octroi de permis de travail à de nouveaux immigrés ne cesse jamais totalement. Au cours des années 1990, le nombre de demandeurs d'asile s'accroît. Ils sont 12 897 en 1990, 26 408 en 1993 et 42 691 en 1999. Ces chiffres doivent être mis en lien avec les guerres en ex-Yougoslavie, l'effondrement des régimes communistes, les guerres au Moyen-Orient et en Afrique centrale. (Toutefois, moins de 10 % de ces demandeurs obtiennent le statut de réfugié.)⁵ Ces chiffres doivent aussi être mis en lien avec la formation d'un espace économique européen libéralisé mis en place par le traité de Maastricht de 1992 qui prévoit la libre circulation des travailleurs. Désormais, l'Union européenne n'a plus de frontières intérieures. Pour les fondateurs de cet espace économique, il s'agissait de libéraliser le marché à l'intérieur de l'Europe tout en le protégeant des menaces économiques extérieures. La politique d'immigration européenne commence alors à se durcir vis-à-vis de tous ceux qui ne contribueraient pas au développement économique. Pour tous ceux-là, l'entrée clandestine et la demande d'asile sont les uniques visas pour l'Europe.⁶

Le traité d'Amsterdam de 1999 confirme cette tendance. Le traité constitutionnel stipule : « L'Union développe une politique commune de l'immigration visant à assurer, à tous les stades, une gestion efficace des flux migratoires [...] ainsi qu'une prévention de l'immigration illégale [...] ». ⁷ En 2005, l'Union européenne crée FRONTEX, l'Agence européenne pour la gestion de la

⁵ Pour une remise en contexte plus étoffée sur l'histoire de l'immigration en Belgique, voir notamment : Marco Martiniello, Andrea Rea et Felice Dassetto (sous la dir.), *Immigration et intégration en Belgique francophone : état des savoirs*, Louvain-la-Neuve, Éd. Bruylant - Academia, 2007, 590 p. ; M. Martiniello et Andrea Rea, *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles, Éd. de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012, 66 p. ; Anne Morelli (sous la dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Éd. Vie, 1992, 334 p.

⁶ *European Social Statistics. Migration*, Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities, 2002 (URL : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BP-02-006/EN/KS-BP-02-006-EN.PDF, dernière consultation : 29 décembre 2013).

⁷ Eberhard Rhein, « Quelle politique de migration pour l'Union européenne ? », *Outre-Terre*, avril 2006, n° 17. (URL : <http://www.cairn.info/revue-outre-terre-2006-4-page-65.htm>, dernière consultation : le 29 décembre 2013).

coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, basée à Varsovie, et qui dispose d'une équipe de moins de 100 fonctionnaires⁸. Cependant, plus les portes se ferment, plus les réseaux de migrants sont clandestins et sauvages. Après le drame de Lampedusa en 2013, le Parlement européen persiste et signe en votant un Système de surveillance des frontières (Eurosur) qui utilisera des moyens de haute technologie pour endiguer l'arrivée de nouveaux clandestins.

Si l'espace unique européen existe, les pays ne sont pas égaux face aux mouvements migratoires. L'Italie et l'Espagne sont les ponts de la Forteresse européenne. Ils doivent gérer la majorité des flux et sont confrontés, plus que les autres, à tous les corollaires de la clandestinité : marchands de sommeil, marché noir, traite des êtres humains ainsi que les nombreux problèmes liés au fait que les clandestins n'ont aucun droit (exploitation sexuelle, exploitation économique, contrainte à commettre des infractions, trafic des êtres humains)⁹. Or, dans une Europe économique construite sur la compétitivité, les États nationaux se retrouvent seuls face aux problèmes sociaux¹⁰. Les États en compétition évitent le plus possible d'être sur la route des migrations et chacun essaie de refourguer ses clandestins et ses demandeurs d'asile au voisin. Les discours musclés et les tentatives de dissuasion cherchent à faire peur aux immigrés potentiels. Malheur à celui qui sera le plus accueillant, il récoltera toute la misère de ses voisins européens ! L'inexistence de l'Europe sociale pèse lourdement sur les systèmes sociaux nationaux et, dans l'idéal néo-libéral, c'est celui qui s'encombrera le moins de ces considérations qui s'en sortira le mieux. On ne peut envisager la question des sans-papier sans considérer l'ensemble du système socio-économique belge et son insertion dans l'espace libéralisé de l'Union européenne.

Nécessairement, l'histoire du mouvement des sans papiers à Liège doit aussi être mise en lien avec la législation en matière d'asile et d'immigration du gouvernement belge. Jusqu'à la fin des années 1970, un consensus politique existe en Europe pour considérer l'asile comme un nécessité humanitaire et les pays européens mettent en œuvre leur politique d'asile dans le respect de la Convention de Genève (1951)¹¹. Par la suite, la situation évolue, en Belgique notamment.

La loi du 14 juillet 1987 crée le CGRA : Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides et la Commission permanente de Recours des Réfugiés. En février 1988, une nouvelle procédure concernant la reconnaissance de la qualité de réfugié voit le jour dans notre pays. Nettement plus longue et compliquée, elle remplace celle prévue par la Convention de Genève qui confiait cette compétence au délégué à Bruxelles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.¹² Depuis la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, la politique belge en matière d'asile et d'immigration a connu de profonds changements¹³, notamment à chaque transposition en droit belge de directives

⁸ *Ibidem*.

⁹ Voir *Traite et trafic des êtres humains. Rapport annuel 2012*, Centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme. (URL : http://www.diversite.be/sites/default/files/documents/publication/cgkr_jv_mensenhandel_2012_fr_web.pdf, dernière consultation le 29 décembre 2013).

¹⁰ Ainsi, malgré ses appels à l'aide, l'Italie n'est pas entendue par les pays du nord qui ne sont pas prêts à partager ses problèmes. L'opération Mare Nostrum menée par l'Italie après Lampedusa attend le soutien de l'Union européenne mais la Haute Représentante de l'UE, Catherine Ashton, signale que cette décision doit être prise par les États membres à l'unanimité. Loreline Merelle, *L'Italie demande une opération PSDC sur l'immigration illégale*, article publié le 30 octobre 2013 sur le blog de Bruxelles 2. (URL : <http://www.bruxelles2.eu/defense-ue/defense-ue-droit-doctrine-politique/litalie-demande-une-operation-psdc-sur-limmigration-illegale.html>, dernière consultation le 29 décembre 2013).

¹¹ M. Martiniello et A. Rea, *Op. cit.*, p. 28.

¹² Jean-Marie Faux, *Les sans papiers en Belgique : un état de la question*, analyse du Centre Avec, octobre 2009. (URL : <http://www.centreavec.be/les-sans-papiers-en-belgique-un-%C3%A9tat-de-la-question>, dernière consultation : 12 septembre 2013).

¹³ Cette loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers a été modifiée à de très nombreuses reprises par les lois du : 9 mars 1998, 29 avril et 7 mai 1999, 18 avril 2000, 18 février et 18 mars 2003, 1^{er} septembre et 22 décembre 2004, 16 mars et 26 mai 2005, 12 janvier et 15 septembre 2006, 21, 25 avril et 4 mai 2007, 8 mars 2009, 8 juillet, 12 septembre et 16 novembre 2011, 8 et 19 janvier, 15 mars, 22 avril,

européennes en la matière, mais également sous l'influence de différents partis et mandataires politiques belges bien décidés à ne pas « accueillir toute la misère du monde ».

Pendant les trois premiers mois de 2013, 14 774 demandes d'asile ont été introduites en Belgique¹⁴ (contre 21 463 en 2012). Toutefois, l'asile n'est pas la seule manière de pouvoir rester dans le pays. Aujourd'hui, il existe en réalité cinq portes d'entrée légales pour les personnes étrangères : le visa « touristique » de maximum 3 mois, dont l'obtention est difficile lorsque l'on vient d'un pays du sud ; le regroupement familial qui représente 50 % des titres de séjour et qui nécessite entre autres un revenu suffisant pour le regroupant ; les études si on dispose d'une inscription dans une université et de ressources suffisantes ; le travail pour des emplois en pénurie en Belgique ; et enfin, la demande d'asile qui peut octroyer le statut de réfugié ou la protection subsidiaire.¹⁵

Pourtant, les mouvements internationaux de population ne se résument pas à des transferts des pays pauvres vers des pays riches. Aujourd'hui, les migrations concernent 200 millions de personnes à l'échelle de la planète (contre 75 millions en 1965), mais « selon le rapport sur le développement humain publié par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) en 2009, seul un migrant sur trois aurait [...] quitté un pays en développement pour un pays développé »¹⁶. France Arets n'est pas la seule à constater que :

« Les mouvements migratoires sont inéluctables dans le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui : guerres multiples, dictatures, persécutions, conséquences sociales de la mondialisation de l'économie, catastrophes environnementales... Les gens continueront de venir en Belgique et de se rendre dans d'autres pays européens ou du continent américain... Même si on leur ferme officiellement les portes ! Ce qui en témoigne, malheureusement, ce sont les [19 144 morts] de l'Europe forteresse [de 1988 à 2012]¹⁷, dans de frêles embarcations au large des côtes africaines, italiennes, espagnoles, sous les essieux des poids lourds, dans les trains d'atterrissage... De tout temps, les hommes ont circulé sur la planète, à la recherche d'un mieux-être, même si, pour la plupart d'entre eux, ils restent dans la région d'origine (...). »¹⁸

15 mai 2012, 8 mai, 2 juin et 27 novembre 2013. (Tous ces lois sont téléchargeables à partir du site du Moniteur belge : http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm, dernière consultation le 23 décembre 2013).

¹⁴ Demandes d'asile : statistiques mensuelles pour l'année 2013, [Bruxelles], Office des Étrangers, p. 2. (URL : https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Documents/Statistiques/Stat_M_Asile_Fr_112013.pdf, dernière consultation : 29 décembre 2013).

¹⁵ Les migrations dans le monde et les personnes migrantes en Belgique: quelques concepts, article publié sur le site du CIRE en décembre 2012. (URL : <http://www.cire.be/publications/analyses/813-les-migrations-dans-le-monde-et-les-personnes-migrantes-en-belgique-quelques-concepts> 20121215-migrations-migrants-quelques-concepts, dernière consultation : 17 septembre 2013).

¹⁶ Lydie Fournier [Chargée d'études et de formations à l'École des Hautes Études en Sciences sociales de Montpellier], « Les migrations internationales », *Sciences humaines*, mars 2010, (URL : http://www.scienceshumaines.com/les-migrations-internationales_fr_24921.html, dernière consultation : 21 juin 2013).

¹⁷ Depuis l'été 2008, le nombre de morts de l'Europe forteresse a augmenté, c'est pourquoi cette donnée se trouve entre crochets, réactualisée grâce au blog : <http://fortresseurope.blogspot.be> (dernière consultation : 25 juillet 2013). Les auteurs de ce blog calculent ces décès sur base de sa revue de presse. Leur dernière estimation remonte au 17 février 2012.

¹⁸ France Arets, *La politique gouvernementale, en matière d'asile et d'immigration depuis le début des années 90 et le développement d'un mouvement des sans papiers et de solidarité avec les sans papiers*, [juillet 2008], p. 1-2.

I. Les débuts d'un mouvement de résistance à Liège (au cours des années 1990)

À Liège, un mouvement de résistance face à une politique belge et européenne de plus en plus restrictive en matière d'immigration se met progressivement en place à partir des années 1990. Son énergie semble aussi plonger ses racines dans une tradition locale de combat et de défense des droits sociaux, des droits de l'homme, des droits des opprimé(e)s¹⁹... Il se pourrait qu'elle soit à mettre en lien avec une mission d'accueil à l'égard des réfugiés économiques et politiques que plusieurs acteurs liégeois ont su cultiver au fil des décennies. C'est le cas sous le régime franquiste lors de la guerre civile espagnole de 1936-1939, pour ne citer qu'un exemple²⁰. Avant même qu'il ne soit question de sans papiers, de centres fermés... une série de personnes se sont par ailleurs battues pour le droit de vote des étrangers, notamment au sein du mouvement « Vivre ensemble, voter ensemble »²¹. En mars 1971, la FGTB, la CSC, le service provincial d'immigration et d'accueil ainsi que les échevinats des services sociaux, de l'état civil et des affaires économiques créent un groupe de réflexion qui débouche sur l'élection du premier Conseil communal consultatif des immigrés de Liège le 10 avril 1973. À l'origine, sa mission principale consiste à faciliter l'intégration des immigrés en les familiarisant notamment avec les institutions belges, mais par la suite sa revendication majeure sera de réclamer l'octroi du droit de vote et d'éligibilité à tous les immigrés.²²

Défendre le droit d'asile

Dès la fin des années 1980, certaines associations de la province de Liège, comme l'asbl Aide belge aux personnes déplacées (dont le siège est à Huy) sentent le vent tourner en défaveur des candidats réfugiés²³. Nous avons évoqué l'alourdissement de la procédure de reconnaissance de la qualité de réfugié en 1988, et il faut savoir que cette année-là, la Belgique inaugure son premier centre fermé pour étrangers à Melsbroek (le 127). C'est dans ce climat que le Conseil communal propose, en sa séance du 23 octobre 1989, que le CPAS cesse d'inscrire les étrangers non européens présents sur le territoire de la commune pour une période de trois ans. Il applique ainsi l'article 18 bis de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers qui permettait à une commune de ne plus inscrire les étrangers non européens, dans certaines conditions. C'est pour protester contre cette décision que se crée alors la coordination « Liège sans frontières » qui rassemble plusieurs associations culturelles, sociales et politiques. Elle affirme que l'article 18 bis est « contraire aux conventions internationales », notamment à celle la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), et interpelle le ministre de la Justice (le PSC Melchior Wathelet « senior ») ainsi que le Commissariat royal à la politique des immigrés pour que la délibération du Conseil communal liégeois ne soit pas entérinée.²⁴

¹⁹ F. Arets fait notamment le lien entre son engagement en faveur des sans papiers et son engagement précédant dans les mouvements étudiant et féministe. Pour elle, il s'agit toujours de défendre les intérêts des opprimés. Interview France Arets, menée par Dawinka Laureys pour l'IHOES dans le cadre de la présente étude, le 27 septembre 2013.

²⁰ Voir aussi : Interview de Camille Schmitz, menée par Dawinka Laureys pour l'IHOES dans le cadre de la présente étude, le 26 juillet 2013.

²¹ Interview de F. Arets, 27 septembre 2013.

²² Voir notamment : Daniel Conraads, « Liège, le CCCI fête son anniversaire : le Conseil communal des immigrés a 25 ans », *Le Soir*, 7 avril 1998, p. 16.

²³ Comme en témoignent plusieurs des articles de son trimestriel *Refugiés d'hier, réfugiés d'aujourd'hui*, Huy, 4^e trimestre 1986, p. 2-3. Coll. de périodiques de IHOES. En 1981 déjà, l'ABP avait ouvert la première maison d'accueil pour réfugiés en Belgique à Braine-le-Comte.

²⁴ Le 21 décembre 1989, l'avocat Jean-Paul Brilmaker adresse le courrier au Commissariat royal au nom de la coordination. Puis, une seconde lettre est envoyée au ministre de la Justice, à la date du 10 janvier 1990. Voir ces courriers dans les Archives de B. Schaeck.

En ce début des années 1990, l'extrême droite gagne du terrain, des discours négatifs à l'égard des réfugiés commencent à être relayés dans la presse notamment. Les demandeurs d'asile sont qualifiés de « faux réfugiés, de profiteurs, d'arnaqueurs »²⁵. C'est bien évidemment des propos régulièrement tenus par un groupe d'extrême droite tel Agir en Wallonie, mais également par plusieurs mandataires publics. Ainsi, le libéral Didier Reynders déclare alors que « Liège n'est pas un CPAS planétaire »²⁶ et le président du CPAS de Seraing considère que « les défenseurs d'une immigration incontrôlée font le lit de l'extrême droite »²⁷. Le climat est tel que pendant une année entière, le CPAS de Liège va imposer un pointage quotidien à l'ancien hôpital des Anglais aux réfugiés, principalement Ghanéens et Zaïrois à l'époque. Bernadette Schaeck témoigne : « Vous aviez une file de 500 mètres de noirs qui donnait l'impression à la population belge d'être envahie »²⁸. Dans la foulée, plusieurs CPAS de la région prennent des mesures pour limiter l'aide qui peut être accordée aux demandeurs d'asile. C'est le cas à Dison où le bourgmestre socialiste, Yvan Ylieff, déclare en décembre 1994 : « L'accueil des candidats réfugiés politiques coûte cher à la commune. Nos pauvres ne comprennent plus pourquoi on aide aussi facilement cette catégorie de gens. J'ai donc décidé d'agir et de ne plus aider aucun nouveau candidat réfugié »²⁹.

Face à de tels propos et prises de position de la part de mandataires publics, en région liégeoise mais aussi dans bien d'autres lieux du pays, la Ligue des droits de l'Homme fonde, en octobre 1991, une Plate-forme nationale de vigilance pour les réfugiés. Elle entend dénoncer toute atteinte au droit d'asile tel que garanti par la Convention de Genève.³⁰ Dans la foulée, se crée en février 1992 le Comité de vigilance réfugiés de Liège (CV) qui est donc, au départ, une antenne locale de la Plate-forme nationale³¹. Composé d'une trentaine d'associations actives sur le terrain liégeois, ce comité regroupe des personnalités de différents horizons politiques et philosophiques. On y retrouve des représentants d'associations telles la Ligue des droits de l'homme, Socialisme sans frontières, la paroisse Sainte-Foy, la Fondation Joseph Jacquemotte, Justice et paix, Togo notre avenir commun, Aide aux personnes déplacées, le Mouvement chrétien pour la paix (MCP)... et le Carlo Levi. Cette asbl du quartier nord est en quelque sorte le « siège » du CV, nombre de ses réunions s'y tiennent³². Deux personnalités y jouent un rôle central : Alberto Gabbiadini (de l'*Ente Nazionale Acli Istruzione Professionale* ou ENAIP) et Bernadette Schaeck (travaillant au CPAS de Liège et membre du Bureau CGSP).

Tout au long des années 1990, le Comité de vigilance de Liège mène des actions de défense des réfugiés, avec ou sans papiers, confrontés à des atteintes concrètes au droit d'asile, tout en cherchant à sensibiliser les autorités communales et l'opinion publique à cette problématique. Son aide aux réfugiés peut prendre la forme de distribution de boissons chaudes, en passant par l'organisation de permanences dans différents quartiers de la ville, de débats, de conférences de presse, de manifestations³³, etc.

²⁵ Interview de Bernadette Schaeck, menée par Dawinka Laureys pour l'IHOES dans le cadre de la présente étude, le 6 novembre 2013. Voir aussi ses archives et notamment ses coupures de presse, dont des extraits de tract du groupe d'extrême droite Agir.

²⁶ [Coupure de presse de *La Wallonie*, juillet 1990]. Archives B. Schaeck.

²⁷ [Coupure de presse : « Conseil communal de Seraing : un CPAS étranglé », 27 novembre 1991, p. 396].

Archives B. Schaeck.

²⁸ Interview de Bernadette Schaeck, menée par Dawinka Laureys pour l'IHOES dans le cadre de la présente étude, le 6 novembre 2013.

²⁹ [Coupure de presse : « Réfugiés politiques : Yvan Ylieff "traumatisé" par les scores de l'extrême droite », 13 décembre 1994]. Archives B. Schaeck.

³⁰ [Document intitulé « Plate-forme de vigilance pour les réfugiés et les sans-papiers, 2 décembre 1997].

Archives B. Schaeck

³¹ Interview de Bernadette Schaeck, 6 novembre 2013.

³² Certaines réunions ont aussi lieu au Centre Liégeois du Beau-Mur à Grivegnée. Interview de Bernadette Schaeck, 6 novembre 2013.

³³ À titre d'exemples, citons : sa participation aux « heures du silence » en novembre 1993, sa manifestation du 17 décembre 1993 depuis la rue Vinâve d'île jusqu'au Marché de Noël, sa participation à la marche des exclus passant

Au départ, le comité se mobilise contre le projet de créer un « Centre d'accueil pour réfugiés » dans la rue Hors-Château qui doit regrouper tous les services de la ville et du CPAS pour l'ensemble des demandeurs d'asile de Liège³⁴. Pour le Comité de vigilance, la création d'un tel lieu central pose la question de la ségrégation administrative, risquant de nourrir des réactions xénophobes ou racistes comme connaissent alors les foyers de réfugiés en Allemagne³⁵. À l'automne 1992, la situation se dégrade : les demandeurs d'asile doivent passer une voire plusieurs nuits devant la Cité administrative pour pouvoir accéder au service de la population³⁶. Des membres du CV vont alors assurer des présences régulières au sein des files de candidats réfugiés. L'action du 3 décembre 1992 reste sans doute dans la mémoire de plusieurs militants puisque, cette nuit-là, 150 personnes signent une pétition et occupent la Cité administrative, dont une dizaine logeant sur place. Le Comité de vigilance obtient que plus aucun candidat réfugié ne loge dehors devant la cité et que les brigades canines soient retirées³⁷, même si la présence de policiers est maintenue. Puis, le 19 avril 1993 est inauguré l'Office centralisé en Hors-Château. Il est créé dans un contexte où des mesures gouvernementales sont prises afin de répartir les demandeurs d'asile dans toutes les communes du pays ; mesures qui s'accompagnent de l'instauration de procédures centralisées de coordination passant entre autres par la désignation de lieux d'inscription obligatoire. C'est en ce nouveau lieu d'inscription que ce Comité réorganise ses présences.

Si certains acteurs du monde associatif liégeois se mobilisent en faveur du droit d'asile, ceux que l'on ne nomme pas encore « les sans papiers »³⁸ commencent, eux aussi, à protester collectivement comme en atteste, au cours de l'été 1993, l'occupation de l'église Sainte-Foy dans le quartier Saint-Léonard. Le mercredi 2 juin, Mehmet Sayhar, demandeur d'asile kurde en séjour illégal, est expulsé en Turquie. Germain Dufour, prêtre et sénateur Ecolo, intervient pour tenter d'empêcher son transfert de la prison de Louvain vers Zaventem. Ce soir-là, treize Kurdes, qui ont reçu l'ordre de quitter le territoire, entament une grève de la faim à l'église Sainte-Foy. Le Comité de vigilance joue un rôle clé pour soutenir la grève. À travers lui, ou de manière complémentaire, plusieurs associations, du quartier notamment, apportent leur appui aux grévistes qui protestent contre l'expulsion de M. Sayar, mais souhaitent aussi « faire entendre diverses revendications à propos des arrestations de candidats réfugiés politiques kurdes en Belgique »³⁹. Le 8 juin, une soirée de solidarité rassemble 300 personnes. Des messages de soutien se multiplient de la part de l'évêque de Liège, de parlementaires (dont Paul Lannoye, Brigitte Ernst pour Ecolo), de syndicalistes (dont Louis Smal)... L'extrême droite fait aussi part de son point de vue en collant des affiches sur les panneaux du Comité de vigilance, placés à l'entrée de l'église, dans la nuit du 20 au 21 juin, et en distribuant des toutes boîtes dans le quartier⁴⁰. Le 25 juin, l'action est suspendue, les grévistes de la faim ayant reçu du ministre socialiste de l'Intérieur, Louis Tobback, la promesse de n'être ni

par Liège le 27 février 1994, ou encore, son implication dans la manifestation du 8 mai 1997 vers le futur centre fermé de Vottem. Fonds J.-L. Debatty et I. Saccomano. Coll. IHOES.

³⁴ [Document intitulé « Comité de vigilance pour les réfugiés de Liège : questionnaire pour la réunion des comités locaux, janvier 97 »]. Archives B. Schaeck.

³⁵ « Office centralisé des réfugiés : "Agir" y est déjà ? », coupure de presse du 30-31 janvier 1993. Archives B. Schaeck.

³⁶ [« Comité de vigilance pour les réfugiés de Liège : questionnaire (...), janvier 97 », *Op. cit.*]. Archives B. Schaeck.

³⁷ « Pour mettre de "l'ordre", pendant un mois, la police est venue avec la brigade canine en invoquant des craintes incroyables. On a assisté à l'époque à des scènes de panique invraisemblables, particulièrement chez les Congolais pour qui les chiens, ce n'est pas quelque chose de commun. On a commencé à aller tous les matins à un groupe assez important (10-15 personnes) pour s'interposer entre la brigade canine et les demandeurs d'asile ». Interview de Bernadette Schaeck, 6 novembre 2013.

³⁸ Les demandeurs d'asile seront plus couramment nommés « sans papiers » après l'occupation de l'Église Saint-Bernard à Paris en 1996. J.-M. Faux, *Op. cit.*

³⁹ « Liège : grévistes de la faim kurdes à Sainte-Foy », *Le Soir*, 4 juin 1993, p. 22.

⁴⁰ On pouvait lire dans ces tracts une prose virulente signée par le conseiller provincial Willy Fréson du parti Agir.

incarcérés ni rapatriés, en attendant que leur dossier soit rouvert par le CGRA ou qu'il leur octroie éventuellement une autorisation de séjour pour raisons humanitaires⁴¹.

Après avoir soutenu cette grève de la faim, le Comité de vigilance de Liège va bientôt être engagé dans une nouvelle lutte. Le 13 septembre 1993, le Collège communal adopte la décision de suspendre toute nouvelle inscription de « candidat réfugié politique » (CRP) par le CPAS de Liège⁴². Le CV désapprouve cette décision et entame une longue lutte avec ceux qui étaient déjà inscrits sur le territoire de Liège au moment où la décision de la Ville est prise. Depuis le 16 décembre 1993 et jusqu'en mars 1994, des demandeurs d'asile mènent une nouvelle occupation, cette fois à l'Hôtel de Ville de Liège. Elle incarne le combat des « non inscrits ». Les CPAS d'autres villes telles Seraing, Anvers ou plusieurs communes bruxelloises adoptent la même attitude que leur homologue liégeois. Ils cessent d'inscrire les CRP, et par ce fait même, refusent de leur octroyer toute aide financière. Leur but est de faire pression localement sur le gouvernement fédéral afin que soit adopté un plan de répartition des candidats réfugiés par commune. Leur vœu est exaucé le 21 janvier 1994 lorsqu'il est adopté par le Conseil des ministres⁴³. Pour la porte-parole du Comité de vigilance de Liège, ce plan de répartition consiste à placer les nouveaux arrivants au ban de la société et s'inscrit dans la même logique que celle incarnée par la création de centres ouverts ou fermés pour demandeurs d'asile. Le CV unit alors ses forces à celle du Collectif droit des pauvres et des étrangers pour soutenir le combat des « non inscrits ». Fondé par l'avocat Jean-Paul Brilmaker, alors président de la section de Liège de la Ligue des Droits de l'Homme⁴⁴, ce Collectif rassemble des avocats, assistants sociaux et éducateurs qui s'activent à protéger les droits des « sans papiers ». Pendant cette occupation de l'Hôtel de Ville, il dépose 386 requêtes auprès du Tribunal du travail^{45, 46}.

Le mouvement de soutien aux demandeurs d'asile œuvre de manière ascendante en partant des besoins des principaux concernés, les sans papiers eux-mêmes⁴⁷. Il a aussi pour caractéristique de réunir des personnes et des associations, de philosophies et de milieux différents au sein du Comité de vigilance notamment. Ce pluralisme est particulièrement présent au sein de l'association Point d'Appui dont la création est annoncée lors d'une conférence de presse le 1^{er} mars 1996⁴⁸. Fondée par Jeannette Bertrand, cette asbl se donne pour mission d'aider les personnes sans papiers, tout en

⁴¹ [Communiqué de presse du 26 juin 1993 du Comité de vigilance réfugiés de Liège]. Archives B. Schaeck.

⁴² [Document commençant par « Conseil communal du 13 septembre 1993]. Archives B. Schaeck.

⁴³ Pour plus d'informations, voir notamment : [Conférence de presse du 6 avril 1994 de la Plate-forme de vigilance pour les réfugiés ayant pour objet la critique du plan de répartition et du registre d'attente]. Archives B. Schaeck et son interview du 6 novembre 2013.

⁴⁴ En janvier 2011, J.-P. Brilmaker disait de ce collectif que ce fut : « *Une formidable expérience [...]. On a désormais des magistrats de cour d'appel qui sont passés par là, qui ont été confrontés à la misère la plus dure. C'est positif pour l'institution judiciaire.* » Pierre Morel, « Mille vies, la même passion », *Le Soir*, 19 janvier 2011, p. 19.

⁴⁵ Aujourd'hui encore, ce Collectif comprend une série d'avocats qui se sont spécialisés dans les dossiers des sans papiers (à Vottem et en dehors) et qui travaillent en *pro deo*. Interview de F. Arets, 27 septembre 2013 & voir : <http://www.barreaudeliège.be/FR/permanences.aspx>

⁴⁶ Interview B. Schaeck, 6 novembre 2013 ; [Conférence de presse du 26 janvier 1994 du Comité de vigilance]. Archives B. Schaeck.

⁴⁷ Parmi les associations qui se sentent concernées par le combat des demandeurs d'asile, on trouve aussi « Actif autrement » ou Act. A qui a été fondée en 1993 et dont le secrétariat se trouve au Carlo Lévi dans le quartier Saint-Léonard. Act. A entend défendre les droits des chômeurs et minimexés à exercer du travail bénévole. Or, les demandeurs d'asile font alors partie de cette catégorie de personnes auxquelles il est interdit de travailler. *Info-Choc : bulletin d'information bimestriel*, s.l. : s.n., n° 3, 1997.

⁴⁸ À la mi-mars 2011, cette asbl fête ses quinze ans d'existence et d'aide aux personnes sans papiers. Soutenue par la Région wallonne, elle emploie alors deux travailleurs temps plein qui gèrent près de 500 dossiers. Ce service social de première ligne dispense des conseils sociaux et juridiques, notamment en aidant à constituer les dossiers de demande de régularisation. Il est également reconnu comme ONG ayant accès au centre de Vottem pour des permanences juridiques. Au-delà, l'asbl Point d'Appui mène des missions de lobbying politique et de sensibilisation à la problématique des sans papiers auprès d'un large public, notamment scolaire. « L'ASBL Point d'Appui fête son anniversaire à Droixhe samedi via une soirée festive et engagée. Quinze années d'appui aux sans papiers », *Le Soir*, 18 mars 2011, p. 23.

essayant d'influencer les pouvoirs publics et en menant des actions d'information et de formation. Elle réunit au départ une douzaine d'hommes et de femmes qui veulent tabler sur la solidarité des Belges et réagir à ces situations d'extrême précarité. Son comité de soutien se compose entre autres de l'évêque de Liège ; de Fernand Demet, premier président de la Cour du travail de Liège ; de Jacques Yerna, président du Rassemblement liégeois pour la paix ; de Jean-Paul Brilmaker, avocat ; de Jean Cornil, directeur-adjoint du Centre pour l'égalité des chances ; de Jeannine Wynants, présidente de la Commission Justice et paix ; de Germain Dufour, ancien sénateur Ecolo...

Enfin, nous avons vu qu'il arrive que les demandeurs d'asile eux-mêmes s'organisent comme par exemple lors d'occupations. Un pas supplémentaire est franchi par certains d'entre eux avec la création, en 1997, de la Coordination liégeoise contre les expulsions de Congolais. Elle naît au départ pour soutenir notamment la famille Anganda⁴⁹ et recevra l'appui d'associations telles le Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde (CATDM), le CV, la Coordination Huy-Waremme pour la tolérance, le Collectif herstalien d'opposition aux centres fermés (CHOC), la Commission communale consultative « Solidarité Tiers Monde »...⁵⁰ L'initiative n'a pas survécu jusqu'à nos jours, mais elle élargit le débat sur des problématiques essentielles : le droit au séjour en Belgique, la durée de la procédure d'examen du statut de réfugié (six ans dans le cas de cette famille), les conditions inhumaines de rapatriement, et plus largement, sur l'ensemble de la politique belge envers les étrangers.⁵¹

Tout au long des années 1990, le Comité de vigilance réfugiés de Liège est actif sur plusieurs fronts au niveau local, comme nous l'avons vu⁵². Toutefois, l'annonce en 1994, de l'ouverture d'un centre fermé pour étrangers à Vottem va venir bouleverser la lutte. Dès mars, le CV prend position contre Vottem, puis il va de plus en plus s'investir dans des actions nationales⁵³. En septembre, il participe aux campagnes nationales de sensibilisation du Centre d'Initiation pour Réfugiés et Étrangers (CIRE)⁵⁴, puis en décembre, décide de présences plus épisodiques de sa part à l'Office centralisé. Il va aussi renforcer le combat d'associations qui voient le jour telles le CHOC (*cf. infra*) ou la Coordination liégeoise des expulsions contre les Congolais, auxquelles il adhère respectivement en octobre 1996 et en 1997. Le travail de réflexion occupe une place importante dans les démarches du CV : par exemple il analyse le projet de loi du SP.A Johan Vande Lanotte qui procédait à l'application par la Belgique du dispositif des accords de Schengen et participe à la plate-forme nationale pour le retrait de ce projet au cours de l'hiver 1996.⁵⁵ Peu à peu cependant, le Comité de vigilance de Liège, qui entendait au départ défendre le droit d'asile, semble s'essouffler. Lors de sa réunion du 20 mai 1999, on constate une diminution du nombre de participants tandis que ses membres sont de plus en plus actifs au sein du Collectif de Résistance Aux Centres Pour Étrangers (CRACPE, *cf. infra*). Déjà lors de cette réunion, la question du maintien du CV est posée, mais ce ne sera qu'en novembre 2001, qu'il sera officiellement décidé de le mettre en veilleuse au profit du

⁴⁹ Cette famille congolaise de quatre enfants est arrivée en Belgique en 1991 ; sa demande d'asile a été jugée recevable dans un premier temps, puis rejetée.

⁵⁰ Farde H138/S1/D1. Fonds Ivo Saccomano. Coll. IHOES.

⁵¹ [Document « Urgent – information aux membres du comité de vigilance – comité de soutien à la famille Anganda »]. Archives B. Schaeck.

⁵² Au début des années 1990, il lutte aussi contre l'expulsion de demandeurs d'asile habitant rue Firket, dans le quartier Sainte Marguerite, sous prétexte d'insalubrité des logements. Archives et interview B. Schaeck, 6 novembre 2013.

⁵³ [« Comité de vigilance pour les réfugiés de Liège : questionnaire (...), janvier 97 », *Op. cit.*]. Archives B. Schaeck.

⁵⁴ Créé en 1954, le CIRE, aujourd'hui appelé Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers, est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales.

⁵⁵ Une modification de la loi du 15 décembre 1980 sera néanmoins votée le 15 juillet 1996 afin d'inclure dans le droit belge les nouvelles obligations internationales de la Belgique liées à la signature de l'Accord de Schengen (14 juin 1985) et de la Convention de Dublin (15 juin 1990). Voir : Fonds I. Saccomano et Archives B. Schaeck.

Collectif⁵⁶. Pour bon nombre de militants liégeois, l'annonce de l'ouverture du centre fermé de Vottem fut un véritable choc. Cela paraissait tout à fait inadmissible d'enfermer des personnes n'ayant commis aucun délit. Cela explique que bon nombre de militants décidèrent de recentrer une grande partie de leur énergie sur cette problématique⁵⁷.

Lutter contre l'ouverture d'un centre fermé à Vottem

Entre-temps, une nouvelle bouleverse donc le mouvement liégeois de soutien aux sans papiers : l'annonce de l'ouverture d'un centre fermé pour étrangers à Vottem, soit au nord-est du bassin, dans la commune de Herstal. Peu à peu, la lutte contre ce centre et la problématique des centres fermés dans son ensemble occupent une place importante au sein du mouvement, mais sans jamais faire disparaître la problématique plus générale du soutien aux sans papiers. Le vendredi 30 avril 1994, la décision de l'implantation de ce centre fermé est prise par le conseil des ministres fédéraux. Le 3 mai, le journal *Le Soir* titre un article « *On l'annonçait à Bierset en janvier, le centre fermé pour réfugiés finalement implanté à Vottem* ». ⁵⁸ À l'époque, trois autres centres fermés pour étrangers existent déjà en Belgique : à Melsbroek (le 127) depuis 1988, à Merksplas depuis 1993 et à Steenokkerzeel (le 127 bis) depuis mars 1994. Vottem est le premier en Wallonie (et l'unique jusqu'à nos jours). Au départ, un travail juridique est mené à Liège, par l'avocat Jean-Paul Brilmacker notamment, afin de tenter de prouver l'illégalité des centres fermés puisque des innocents sont arrêtés puis y sont enfermés sur simple injonction « administrative » sans passer par un juge d'instruction⁵⁹.

Dans la commune directement concernée, un mouvement spontané d'indignation donne naissance au Collectif herstalien d'opposition aux centres fermés (le CHOC) qui est fondé au printemps 1996. Au départ, il se compose d'habitants de Vottem et de Herstal et reçoit le soutien actif de membres d'associations telles Oxfam, le CNCN-11.11.11, le cercle Miguel Hernandez, Médecine pour le peuple, et celui de partis politiques, tels le Parti communiste (PC), Ecolo ou le Parti du travail de Belgique (PTB). Wathère Franssen, Alberto Gabbiadini, Bernadette Schaeck (du Comité de vigilance), ou encore, Guy Krettels (de l'asbl Résonances⁶⁰) font partie des membres actifs dès les origines.⁶¹ Les actions du CHOC sont multiples : participation aux manifestations contre Vottem, interpellations de mandataires politiques, au niveau communal principalement, conférences de sensibilisation et d'information. Le CHOC fait aussi signer des pétitions⁶² et participe à des animations dans les écoles, avec notamment la participation du groupe lié au magazine C 4 (né en 1992 au sein de l'asbl Cirque Divers)⁶³. Il rend compte de ses actions et revendications dans sa brochure *Info-choc*, à partir de l'hiver 1997.

⁵⁶ [Dernier PV manuscrit du Comité de vigilance rédigé par « Liliane » et adressé à « Bernadette et Alberto », avec copie à « Christiane, Isabelle, père Philippe et Walthère », daté du 15 novembre 2001]. Archives B. Schaeck.

⁵⁷ Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

⁵⁸ De fait, en février 1994, le conseil communal de Grâce-Hollogne s'est prononcé contre sa construction à Bierset, tout comme le fera le conseil communal d'Herstal, le 2 juin 1994. *Info-Choc : bulletin d'information bimestriel*, s.l. : s.n., n° 2, 1997 ; Éric Renette, « On l'annonçait à Bierset en janvier, le centre fermé pour réfugiés finalement implanté à Vottem », *Le Soir*, 3 mai 1994, p. 21.

⁵⁹ Après l'annonce de l'ouverture du centre de Vottem, France Arets se rappelle être allée voir le 127 bis de l'extérieur avec l'équipe du magazine C 4, puis en décembre 1997, être entrée à l'intérieur avec ses élèves de l'enseignement secondaire pour remettre aux détenus des jouets collectés pour la Saint-Nicolas. Voir : Interview F. Arets, 27 septembre 2013, mais aussi deux articles parus dans *La Wallonie* et *La Libre Belgique* à propos de cette visite avec des élèves. Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

⁶⁰ Cette asbl milite entre autres pour le droit de vote des immigrés et la dignité des sans papiers.

⁶¹ *Info-Choc, Op. cit.*, n° 1 et n° 3, 1997.

⁶² Au conseil communal de Herstal du 25 juin 1998 par exemple, le CHOC intervient et remet une pétition de 3.000 signatures s'opposant au centre fermé de Vottem. *Info-Choc, Op. cit.*, n° 1 et n° 9, 1998.

⁶³ Ce magazine est aujourd'hui encore publié par l'asbl D'une Certaine Gaité.

À la suite de l'annonce de l'ouverture du centre de Vottem, un autre groupe de protestation émerge, le Collectif de Résistance Aux Centres Pour Étrangers (CRACPE) qui adopte ce nom en 1997⁶⁴. Des personnes et des associations s'y mobilisent pour l'abandon du projet de centre fermé à Vottem, et au-delà, pour un changement de politique d'asile et d'immigration tant au niveau belge qu'europpéen. Le Collectif est porteur de quatre revendications : la suppression de tous les centres fermés pour étrangers, l'arrêt des expulsions, une politique d'asile et d'immigration qui respecte les droits humains et la régulation des sans papiers.⁶⁵ Sa volonté est de combiner une action concrète, avec une lutte politique plus globale. La section liégeoise de la Ligue des droits de l'homme et l'équipe qui publie le magazine C 4⁶⁶ jouent un rôle important dans la constitution du CRACPE. Dès le départ, les deux syndicats, la FGTB et la CSC, en font partie, ainsi que les Femmes prévoyantes socialistes (FPS)⁶⁷ ou le Front antifasciste de Saint-Léonard⁶⁸. On y trouve aussi des membres du Collectif d'Outremeuse contre l'extrême droite⁶⁹, tout comme des militants liés à une mouvance anarchisante proches du Collectif contre les expulsions de Bruxelles et dont les actions s'inscrivaient dans la tradition de la désobéissance civile. Malgré la présence de différentes obédiences et positions au sein du CRACPE, sa porte-parole estime que le Collectif est resté fort uni et que le travail a été mené en commun, même si l'investissement de chacun a différé selon le type d'action.⁷⁰

Les manifestations se multiplient contre l'ouverture du centre de Vottem. On y trouve naturellement des membres du Comité de vigilance, du CHOC et du CRACPE. Des convergences apparaissent alors entre la lutte pour le droit des étrangers, contre l'extrême droite et contre le centre fermé. France Arets se souvient d'une première manifestation sur le chantier de Vottem le 8 mai 1997 à laquelle est notamment présent le Collectif d'Outremeuse contre l'extrême droite. La date n'est pas choisie au hasard : le 8 mai célébrant la victoire contre le nazisme permet de faire un rapprochement dénonciateur entre les camps de concentration et la logique incarnée par les centres fermés qui avalise une logique d'enfermement sans passer devant un juge⁷¹. Des rassemblements ont lieu dans différents endroits, à Vottem ou autour du Perron à Liège. Le 11 août 1997, lors d'une visite à Vottem du ministre de la Régie des bâtiments, André Flahaut, venu examiner l'état d'avancement des travaux, plus d'une trentaine de personnes se rassemblent pour protester. Le comité d'accueil qui l'y attend n'est pas franchement chaleureux. Des membres d'associations telles Frontière ouvertes, le Collectif du 1^{er} mai ou le CHOC sont présents. Un porte-parole du Collectif herstalien lit au ministre une lettre faisant part de son positionnement :

« Il ne s'agit pas, pour nous, de s'opposer à un centre ici à Vottem et de l'admettre ailleurs. Il s'agit de s'y opposer partout parce qu'une telle construction est contraire aux principes de base de la Déclaration universelle des droits de l'homme [...]. Le droit d'asile, pour ceux qui sont persécutés, est un principe démocratique qui remonte bien avant la Révolution française. Or, ces sans papiers que l'État belge désire incarcérer à Vottem n'ont commis d'autre crime que de nous demander l'asile. Nous croyons qu'il est juste de résister à des lois iniques. Les

⁶⁴ Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

⁶⁵ Voir notamment : <http://archive.org/details/LeCracpeDevantLesGrillesDeVottem>, dernière écoute le 8 octobre 2013 ; Interview F. Arets, 27 septembre 2013 ; *Bilan d'un an et demi de fonctionnement du centre fermé de Vottem*, réalisé par le C.R.A.C.P.E., octobre 2000, p. 1.

⁶⁶ Au sein de ce groupe, on retrouve Laurence Vanpaeschen. Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

⁶⁷ Dès le départ, Dominique Dauby y représente les FPS. Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

⁶⁸ Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

⁶⁹ Ce Collectif avait vu le jour après les élections de 1991 et il était présidé par Jacques Yerna.

⁷⁰ France Arets donne un exemple de divergence de positionnement à propos de la quatrième revendication du CRACPE, à savoir la « régularisation des sans papiers ». Autour de cet enjeu, se rappelle-t-elle, il y a eu « *tout un débat entre des personnes qui voulaient mettre "régularisation de TOUS les sans papiers" et donc, finalement, mettre "régularisation des sans papiers", c'est un choix de rester vague pour que tout le monde puisse s'y retrouver. Mais, c'est clair qu'il y a ce clivage-là, que des gens qui sont militants dans des partis comme le PS ou le CDH, ne sont pas d'accord avec la régularisation de tous les sans papiers. Nous, fondamentalement, on est pour la liberté de circulation, d'installation. Mais là, tout le monde ne partage pas ça* ». Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

⁷¹ Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

*futurs détenus de ces centres ne sont pas un danger, ils sont en danger... Et nous aussi, si nous acceptons passivement cette politique, nous sommes en danger : car si nous l'acceptons maintenant, que refuserons-nous demain ? ».*⁷²

Le 1^{er} mars 1998, le CRACPE organise une manifestation nationale à Liège « Stop aux centres fermés ». Le parcours rallie La Citadelle à Vottem, toujours en construction. La manifestation remporte un franc succès avec 2 000 à 3 000 participants⁷³ et une soixantaine d'associations de la région liégeoise, mais aussi d'autres lieux du pays. On peut entre autres citer : le Comité de vigilance de Liège, le CHOC, la Coordination liégeoise contre les expulsions des Congolais, le Collectif droits des pauvres et des étrangers, le Carlo Levi, l'asbl Point d'appui, le Collectif d'Outremeuse contre l'extrême droite, la Casa Nicaragua, le Cirque Divers, le Mensuel C 4, l'asbl Résonances, le Front antifasciste de Liège, la FGTB, les Femmes prévoyantes socialistes, le Mouvement ouvrier chrétien, Vie féminine, les Équipes populaires, Action Vivre ensemble⁷⁴, les ACLI⁷⁵, le MraX⁷⁶, ITECO⁷⁷, le Festival Voix de femmes, la Fondation Jacquemotte et différents mouvements pour la paix⁷⁸. Des organisations internationales signent également l'appel au rassemblement telles la Ligue des droits de l'homme, Oxfam, Ya Basta Association, le mouvement pour la défense des droits des peuples indigènes « Survival international », Frontières ouvertes⁷⁹. Enfin, des représentants de partis politiques ou d'associations connexes sont présents : la Fédération liégeoise du PS, les Jeunes Gardes Socialistes (JGS), la Confédération des jeunesses socialistes de Liège, Ecolo, Jeunesse et écologie, le Parti communiste, le Parti ouvrier socialiste (POS), Socialisme sans frontières⁸⁰.

Une année plus tard, en dépit d'une telle mobilisation et des rassemblements de protestation particulièrement fréquents en amont de l'ouverture du centre de Vottem⁸¹, les premiers « résidents » y sont installés. L'installation de deux premiers détenus le 9 mars 1999 officialise l'ouverture du centre fermé de Vottem. Une fois ouvert, la pression ne se relâche pas, que du contraire. Le lendemain de son ouverture, le 10 mars, environ trois cents manifestants se rassemblent devant l'édifice et trois parlementaires Ecolo, Thierry Detienne, José Daras et Martine Schuttringer, y entrent. Trois jours plus tard, quatre cents manifestants, décidés, mais pour la plupart pacifiques, sont à nouveau présents devant le centre. Ce jour-là, le périodique *Info-choc* nous signale la

⁷² Discours cité par : Daniel Conraads, « Visite chahutée à Vottem pour André Flahaut. Un centre controversé qui coûtera 300 millions », *Le Soir*, 12 août 1997, p. 17.

⁷³ Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

⁷⁴ Cette association mène des campagnes de sensibilisation aux causes de l'exclusion sociale et de la pauvreté en Belgique francophone. [Présentation de Vivre Ensemble lors du dépôt d'un mémorandum aux futurs élus communaux en octobre 2012]. Archives F. Arets.

⁷⁵ Les ACLI, c'est-à-dire les Associations Chrétiennes des Travailleurs Internationaux ou *Associazioni Cristiane Lavoratori Internazionali*.

⁷⁶ Le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

⁷⁷ ITECO.be : Centre de formation pour le développement et la solidarité internationale.

⁷⁸ C'est-à-dire : le Rassemblement Liégeois pour la Paix, l'Union Liégeoise pour la Défense de la Paix, les Amis de la Paix (Meuse liégeoise et Ourthe-Amblève), la Coordination nationale pour la paix, le Mouvement chrétien pour la paix, le Mouvement de la paix. Mais aussi : le Centre interculturel Agora, la CGSP enseignement, le Club Achille Chavée, la Coordination Huy-Waremme pour la tolérance, ENAIP, le Jazz festival, la Maison des associations de Jemeppe, l'Union de la Résistance...

⁷⁹ Le prix suisse des droits de l'Homme "Frontières ouvertes", fondé en 1997 par l'abbé Cornelius Koch, est remis à des personnes et à des groupes engagés activement pour les droits des réfugiés, des migrants, des personnes socialement défavorisées et des minorités menacées en Europe. Voir : <http://www.forumcivique.org/fr/articles/le-prix-suisse-des-droits-de-lhomme-fronti%C3%A8res-ouvertes-2011-en-ukraine>, dernière consultation : 22 octobre 2013.

⁸⁰ [Tract de la manifestation]. Archives F. Arets.

⁸¹ Voir le périodique *Info-choc* concernant les différents rassemblements.

Par ailleurs, France Arets se souvient d'une occupation de quelques heures des bâtiments de Vottem qu'elle situe vers le 8 mai 1998. Des manifestants se trouvaient à l'extérieur du centre, d'autres à l'intérieur. Là, certains se sont enchaînés à des radiateurs et la police est arrivée pour les déloger. Ils ont passé quelques heures à l'ex-poste de gendarmerie de Saint-Léonard. Plusieurs autres manifestants, dont France Arets, les attendaient à l'asbl Le Carlo Levi, juste en face. Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

présence de chevaux de frise (barrières de défense), de trois cents gendarmes, de trois autopompes et d'un hélicoptère⁸². La pression monte entre manifestants et forces de l'ordre.

Combattre pour une première régularisation des sans papiers

Si à la fin des années 1990, la problématique des centres fermés occupe l'attention de nombreux militants liégeois, un autre combat occupe l'avant-scène à l'échelle du pays : celui pour la régularisation d'étrangers en situation irrégulière. Les sans papiers eux-mêmes jouent un rôle de premier plan dans ce mouvement. Des Liégeois, « légaux ou illégaux », vont participer activement à cette étape qui connaîtra son dénouement avec l'opération de régularisation *one shot* qui est votée en décembre 1999 et débute le 10 janvier 2000.

Revenons sur les prémices : au printemps 1998, se constitue le Mouvement national pour la régularisation des sans papiers et des réfugiés (MNRSPR) dont l'intitulé même témoigne de l'élargissement de la perspective⁸³. Dès le départ, ce mouvement pluraliste revendique des critères clairs pour une régularisation des sans papiers articulés autour de quatre axes. Le premier prévoit une mesure ponctuelle de régularisation pour les étrangers se trouvant en Belgique depuis au moins cinq ans par rapport à une date pivot (dix ans pour les étudiants). Le deuxième axe demande un droit à la régularisation pour les procédures organisées par l'État belge ayant duré plus de trois ans (tant pour celles en cours que pour celles achevées). Le troisième vise l'examen de toute autre demande de régularisation en améliorant les conditions et les garanties (permettre qu'elle soit toute recevable même si c'est par un étranger en situation illégale de séjour, faire en sorte qu'elle soit examinée par la Commission consultative des étrangers du ministère de l'Intérieur pour donner des avis au ministre compétent et que celui-ci soit obligé de motiver sa décision s'il s'écarte de celle de la Commission, et enfin, que des délais rigoureux soient respectés pour prendre ces décisions). Le quatrième axe prévoit le statut de protection complémentaire à la Convention de Genève (le statut b) pour les personnes fuyant leur pays par crainte d'une persécution sans être suffisamment protégées par cette même Convention.⁸⁴ Le MNRSPR remporte un franc succès puisque, de juillet à septembre, il passe de 48 à 100 organisations adhérentes, parmi lesquelles on retrouve le CRACPE de Liège. Le CIRE et l'*Overlegcentrum Integratie Vluchtelingen (OCIV)*⁸⁵ en font également partie. Il s'agit des deux organismes semi-officiels qui, dans chacune des deux principales communautés linguistiques du pays, sont chargés de l'accueil et de l'insertion des réfugiés.

Le 22 septembre 1998, une ressortissante nigériane, Semira Adamu, est étouffée à l'aide d'un coussin par deux policiers belges lors d'une tentative d'expulsion du territoire belge en avion. Le jour même, une manifestation spontanée s'organise à Liège jusqu'au chantier du futur centre fermé de Vottem⁸⁶. Le décès de Semira va entraîner une période de forte mobilisation dans tout le pays et poser à l'avant de la scène la problématique des sans papiers dont « la politique d'accueil » porte atteinte aux droits de l'homme et génère des difficultés quotidiennes considérables. Le Collectif contre les expulsions (CCLE) de Bruxelles, qui a suivi le dossier de Semira, a acquis une visibilité sans précédent, ainsi que le CRACPE qui vient d'organiser, à Liège en mars 1998, une manifestation nationale contre le centre fermé de Vottem. Ces deux collectifs revendiquent des papiers pour tous, la suppression des centres fermés, la fin des expulsions. Pour le CCLE et le

⁸² *Info-Choc, Op. cit.*, n°4, 1997.

⁸³ J.-M. Faux, *Op. cit.*

⁸⁴ Pour plus de précisions, voir : Marie-Noël Beauchesne, « La mobilisation autour des "sans papiers" et le blocage des régularisations par un gouvernement en fin de parcours, (juillet 98 - juin 99) », *L'année sociale 1999*, Bruxelles, Institut de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, pp. 257-258 (URL : <http://www.ulb.ac.be/socio/germe/documentsenligne/2Beau99.pdf>, dernière consultation : 13 septembre 2013).

⁸⁵ Aujourd'hui, il a pris le nom de *Vluchtelingenwerk Vlaanderen*.

⁸⁶ Interview B. Schaeck, 6 novembre 2013.

CRACPE, le droit au séjour doit entraîner automatiquement le droit au travail et à l'aide sociale, mais ces positions ne sont pas partagées par toutes les associations membres du MNRSPR⁸⁷.

À partir du mois d'octobre 1998, le MNRSPR coordonne une vague d'occupations d'églises dans plusieurs grandes villes du pays : Bruxelles, Anvers, Mons, mais aussi Verviers⁸⁸, Liège et Charleroi⁸⁹. Certaines seront accompagnées de grève de la faim.

À Liège, c'est l'église Saint-François de Sales dans le quartier du Laveu qui est investie dès le 22 octobre 1998. Au départ, ils sont 47 sans papiers (hommes, femmes et enfants du Congo, d'Angola, du Togo, de Sierra-Léone...); un mois plus tard, on en compte 167. L'occupation a lieu avec l'accord de l'équipe paroissiale et génère un véritable élan de solidarité de la part de riverains, du barreau de Liège, du staff liégeois de Médecins Sans Frontières (MSF), d'associations (l'asbl Point d'appui ou le MOC, pour n'en citer que deux), d'écoles avoisinantes (Don Bosco et le CEFA), de paroissiens... Ce réseau d'entraide va donner naissance à un « comité de soutien aux occupants »⁹⁰ qui apporte des colis, des repas, des médicaments, de l'eau de source, etc.⁹¹ Parmi les figures proues de l'occupation, Jean-Pierre Okitakula, porte-parole des sans papiers, explique combien sortir de la clandestinité n'est pas chose aisée, mais que c'est dans l'espoir de voir le gouvernement réagir qu'ils mènent de telles actions. Le 24 novembre, un journaliste rapporte ces propos : « *En attendant une improbable issue politique. C'est un rapport de force au "finish"* »⁹².

Face à la mobilisation nationale, la circulaire Van Den Bossche est votée le 15 décembre 1998. Elle prétend répondre aux revendications posées par le MNRSPR, notamment en établissant une Commission pour les régularisations⁹³. Cependant, le Mouvement national pour la régularisation des sans papiers et des réfugiés dénonce l'insuffisance de la circulaire. Le CRACPE relève que la circulaire ne modifie pas fondamentalement le dispositif de régularisation existant jusque-là. Les mesures qu'elle contient entraînent la persistance du maintien : « de l'examen au cas par cas, y compris pour les demandeurs d'asile victimes d'une procédure anormalement longue, de l'arbitraire total dans l'appréciation des critères, d'une procédure inéquitable qui bafoue les droits les plus élémentaires à être entendu, à être défendu, à pouvoir introduire un recours »⁹⁴. Du fait même du traitement individuel des dossiers, il existe un risque réel de ségrégation entre « régularisables » et « non régularisables »⁹⁵.

Toutefois, au sein du MNRSPR, les points de vue sont loin d'être unanimes comme nous l'avons évoqué. Progressivement, un véritable malaise s'y installe. Sur le plan stratégique, les positions vont de l'ouverture totale des frontières, en prônant la libre circulation des hommes et des femmes à l'échelle de la planète, en passant par des positionnements « plus modérés ou moins radicaux » (selon le point de vue adopté) portés notamment par le CIRE. Des divisions ethniques parmi les sans papiers s'exacerbent également. Peu à peu, les différentes occupations d'églises du pays prennent fin.⁹⁶ Lors de son assemblée générale du 21 janvier 1999, le MNRSPR « rappelle que son

⁸⁷ J.-M. Faux, *Op. cit.*

⁸⁸ L'église de Saint-Bernard est occupée à Lambermont.

⁸⁹ M.-N. Beauchesne, *Op. cit.*, p. 257 ; J.-M. Faux, *Op. cit.*

⁹⁰ Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

⁹¹ « PV et tracts de soutien dans le cadre de l'occupation de Saint-François de Sales », Farde H138/S1/D4.

Archives I. Saccomano ; « Quinze jours d'occupation à Saint-François de Sales », *Le Soir*, 6 novembre 1998, p. 20 ;

« Réseau de solidarité à l'église Saint-François de Sales ; Laveu : un mois de résistance pour les sans-papiers », *Le Soir*, 24 novembre 1998, p. 21.

⁹² « Réseau de solidarité à l'église Saint-François de Sales... », *Le Soir*, *Op. cit.*, p. 21.

⁹³ Il s'agit en réalité d'une énième interprétation de la loi du 15 décembre 1980. La commission mise en place doit comprendre cinq personnes dont deux représentants de l'Office des étrangers ; les dossiers lui seront soumis à l'initiative de l'Office des étrangers. M.-N. Beauchesne, *Op. cit.*, p. 259-261.

⁹⁴ « CRACPE, *Pour un débat sur la problématique des » sans papiers* », Soumagne, s.d., pp. 15-22 dans M.-N. Beauchesne, *Op. cit.*, p. 261.

⁹⁵ M.-N. Beauchesne, *Op. cit.*, p. 263.

⁹⁶ M.-N. Beauchesne, *Op. cit.*, p. 256-259.

action se limite à la problématique des régularisations, qu'en tant que tel, il ne prend pas position sur les « questions de détention, d'expulsion, de centres fermés, et de manière générale, [sur] la politique d'immigration »⁹⁷. Ni le Collectif contre les expulsions de Bruxelles, ni le CRACPE ne sont de cet avis. Les deux collectifs se retirent du MNRSPR, tout comme SOS sans papier qui accuse le mouvement national de « faire le jeu du Gouvernement ». France Arets se souvient que lors de l'occupation de Saint-François de Sales, il y a eu des discussions et quelques tensions entre d'une part, le CV, le CRACPE, et d'autre part, des « gens qui représentaient l'institutionnel, le CIRE ». « On ne trouvait pas logique », explique-t-elle, « d'enfermer le processus de régularisation dans des critères précis et l'on craignait qu'en donnant les adresses des demandeurs d'asile pour remplir les dossiers, ceux-ci ne se fassent arrêter »⁹⁸. Pour le Collectif liégeois, « une revendication de régularisation générale n'a de cohérence que si elle s'inscrit dans un cadre global de revendications en matière de politique d'immigration et d'asile »⁹⁹. L'ambition du Collectif consiste dès lors à mener une politique de résistance solidairement avec d'autres mouvements dans le cadre de l'Union européenne.

Au cours de cette période à Liège, les militants restent plutôt unis, selon France Arets, capables de se mobiliser pour organiser des actions de sensibilisation de l'opinion publique et/ou des manifestations. Il est certain que leurs positions ne sont pas toujours identiques et que certains, au sein du CRACPE notamment, n'auraient par exemple jamais participé à des actions de désobéissance civile initiées par le CCLE. Le Collectif bruxellois organise en effet à cette époque des blocages de fourgons qui conduisent des personnes des centres fermés vers l'aéroport de Zaventem¹⁰⁰. Il serait cependant faux de croire que le soutien aux sans papiers ait fait l'unanimité parmi la population liégeoise. Pendant l'occupation de Saint-François de Sales par exemple, les autorités locales semblent se montrer plutôt discrètes¹⁰¹, tandis que l'extrême droite ne rate pas l'occasion d'exprimer son indignation. France Arets se souvient qu'un jour, des militants d'extrême droite sont venus lancer dans la cour de l'église du Laveu « des pétards ou quelque chose du genre. [...] C'est suite à cela que l'on a décidé de faire une tournante de "Belges" pour [y] passer la nuit ».¹⁰² Et le 13 mars 1999, le mouvement REF¹⁰³ du conseiller provincial Hubert Defourny organise une manifestation devant l'église en scandant « *Clandestins : expulsions* »¹⁰⁴.

En mars 1999 également, deux jours avant l'arrivée des premiers détenus au centre fermé de Vottem, une nouvelle occupation débute à Liège. Cette fois des sans papiers investissent un bâtiment de l'Université de Liège au jardin botanique, avec le soutien du « Comité étudiant ULg

⁹⁷ M.-N. Beauchesne, *Op. cit.*, p. 261.

⁹⁸ Elle précise : « Ce qui paradoxalement n'a pas été le cas à ce moment. Par contre, c'est ce qui se passe maintenant ». Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

⁹⁹ M.-N. Beauchesne, *Op. cit.*, p. 263.

¹⁰⁰ À titre personnel, F. Arets s'est impliquée dans certains de ces blocages de fourgons. Interview F. Arets, 27 septembre 2013. « À cette époque, les sans papiers sont expulsés sur des vols réguliers. Sils résistent, ils sont menottés, parfois bâillonnés ou drogués, maintenus au fond de l'avion jusqu'à la fermeture des portes. Si un ou plusieurs passager(s) refuse(nt) de s'asseoir au moment du décollage, l'avion ne part pas. La législation internationale en matière de transport aérien prévoit qu'un avion ne peut pas décoller si tous les passagers ne sont pas consentants pour effectuer le vol. Certains pilotes s'opposent également aux expulsions ». Voir : page du Collectif contre les expulsions sur l'encyclopédie en ligne Wikipédia (URL : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Collectif contre les expulsions#cite note-9](http://fr.wikipedia.org/wiki/Collectif_contre_les_expulsions#cite_note-9), dernière consultation : 27 novembre 2013).

¹⁰¹ Le 24 novembre 1998, un article du *Soir* précise que l'occupation a lieu sans le soutien de « la Ville de Liège, très discrète jusqu'ici. Bourgmestre, échevins: pas un signe. Et toujours pas de geste clair concernant la distribution de repas quotidiens (via le CPAS). Ironie du sort: seul William Ancion, ministre PSC, a fait le déplacement à Saint-François... ». « Réseau de solidarité à l'église Saint-François de Sales... », *Le Soir*, *Op. cit.*, p. 21.

¹⁰² Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

¹⁰³ Ce mouvement est fondé après l'implosion du groupe Agir. Voir : « Portrait chronologique : Hubert Defourny, un hors-la-loi raciste », article publié sur le site : *ResistanceS.be* : *web-journal de l'Observatoire belge de l'extrême droite*. (URL : <http://www.resistances.be/defourny02.html>, dernière consultation : 27 novembre 2013).

¹⁰⁴ [Communiqué de presse du 8 février 1999 signé Hubert Defourny, conseiller provincial, à l'adresse de Jean-Maurice Dehousse, bourgmestre de Liège]. Archives papier de France Arets.

pour les sans papiers ». L'occupation va durer du 7 mars « jusqu'aux vacances d'été ». Les locaux de la Fédération des étudiants au Sart-Tilman comme au XX Août sont disponibles pour y déposer des vivres. Le comité fait signer des pétitions et organise des « descentes » dans les auditoriums avec des sans papiers dans le but de sensibiliser et d'informer le monde universitaire¹⁰⁵.

Au niveau national, le débat relatif à la régularisation des sans papiers anime toujours l'opinion publique et le monde politique, même si la crise de la dioxine, qui éclate au printemps 1999, va bientôt monopoliser l'attention. Des élections fédérales sont fixées au 13 juin. Le dimanche 25 avril, afin de maintenir la pression sur les prochains décideurs politiques, une manifestation nationale est organisée à Bruxelles : pour la régularisation des sans papiers, contre les centres fermés et contre les expulsions¹⁰⁶. Le tract d'appel à la manifestation souligne qu'après la mort de Semira, de belles promesses avaient été énoncées, mais qu'après plus de 140 jours d'occupation de certaines églises, les seules réponses obtenues par le mouvement de contestation ont été des arrestations, des expulsions, des incarcérations...¹⁰⁷ Finalement, les élections de juin débouchent sur la mise en place du gouvernement « arc-en-ciel » ; les grands vainqueurs du scrutin ayant été les partis écologistes (Ecolo et Groen), mais aussi le Vlaams Blok¹⁰⁸. Un projet de loi relatif à la régulation de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire du royaume est déposé¹⁰⁹. Alors que les parlementaires en débattent, plusieurs associations et collectifs liégeois¹¹⁰ leur adressent un courrier commun, daté du 15 novembre 1999. Unanimement, ils réclament « une régularisation générale, rapide et automatique des sans papiers et des étrangers en situation de séjour précaire résidant sur le territoire ». Par régularisation générale, ils entendent l'octroi d'une « autorisation de séjour sur base d'un seul "critère" simple : la présence sur le territoire belge avant une date pivot très rapprochée de l'entrée en vigueur de la loi (exemple deux ou trois mois, en tous cas pas des années !) ». ¹¹¹ Ils ne seront que partiellement exaucés puisque finalement, les écologistes et les socialistes, qui composent le nouveau gouvernement, font accepter le principe d'une régularisation *one shot* sur base de critères précis, et la loi qui en précise les conditions, est votée le 22 décembre 1999.

¹⁰⁵ Interview F. Arets, 27 septembre 2013 & archives papier en sa possession sur ce sujet.

¹⁰⁶ Plusieurs expulsions ont en effet lieu pendant cette période. Pour n'en citer qu'une, évoquons le rapatriement collectif de Tziganes qui donne lieu à une manifestation le 3 octobre 1999 à Steenokkerzeel. Voir notamment : [Courrier de France Arets daté du 7 février 2001 et ayant pour objet : « Procès de Pascal Marchand. Témoignage »]. Archives de F. Arets.

¹⁰⁷ Le CRACPE, la Ligue des Droits de l'homme, la Fédération des Étudiants Francophones (FEF), le Conseil du Contentieux des Étrangers (CCE), le Comité de soutien aux sans papiers de l'ULB notamment y participent. [Tract d'appel à la manifestation nationale du dimanche 25 avril 1999 à Bruxelles]. Archives F. Arets.

¹⁰⁸ Plus de détails dans : P. Blaise, *Les résultats des élections législatives du 13 juin 1999 (I) La Chambre et le Sénat*, Bruxelles, Courrier hebdomadaire n° 1653-1654, 1999, 69 p.

¹⁰⁹ Pour plus d'informations sur ce contexte politique voir : Benoît Van Der Meerschen, « Les régularisations selon le gouvernement arc-en-ciel », *L'année sociale 2000*, Bruxelles, Institut de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, p. 75-88. (URL : <http://www.ulb.ac.be/socio/germe/documentsenligne/1vdm00.pdf>, dernière consultation 28 décembre 201).

¹¹⁰ Ces signataires sont le CRACPE, le Rassemblement liégeois pour la paix, le Collectif d'Outremeuse contre l'extrême droite, le Comité de soutien aux sans papiers de Seraing, le Comité étudiant ULG pour les sans papiers, le Front antifasciste, la Fédération liégeoise du Parti Communiste, le Parti ouvrier socialiste, le Comité de Vigilance de Liège, « Un toit pour toi l'ami » et l'Institut Michotte... [Courrier du 15 novembre 1999 à l'attention des parlementaires, signé par les associations et collectifs précités dans le texte]. Archives F. Arets.

¹¹¹ *Ibidem*.

II. Le déploiement d'un mouvement de lutte (les années 2000)

Cette décennie commence donc par une opération de régularisation *one shot* décidée par le gouvernement « arc-en-ciel » issu des élections fédérales du 13 juin 1999. De toute évidence, le mouvement d'indignation autour de la mort de Sémira Adamu et les occupations d'églises qui ont suivi ont eu des répercussions. L'opération démarre le 10 janvier 2000 et durera plus d'une année. Ce sont des chambres de régularisation indépendantes de l'Office des Étrangers, composées de magistrats, de représentants d'ONG et des syndicats, qui examinent les dossiers pour lesquels l'Office ne donne pas de réponse positive. Quelques 32 000 dossiers seront déposés, concernant plus de 50 000 personnes. Au terme de la procédure, 80 % d'entre elles se trouveront régularisées¹¹².¹¹³ En dépit de cette opération, la politique belge en matière d'asile et d'immigration continue à s'illustrer par des expulsions, notamment collectives, et par l'enfermement de personnes, qui ne sont pas en ordre de papiers, dans des centres fermés pour étrangers. Ainsi par exemple, de 1999 à 2001, des Tziganes sont refoulés collectivement en Slovaquie ou des Ouïgours au Kazakhstan.¹¹⁴ Plusieurs acteurs du mouvement des sans papiers dont le Collectif contre les Expulsions de Bruxelles, la Ligue des Droits de l'Homme et le CRACPE se mobilisent notamment contre ces expulsions. Ils dénoncent cette atteinte aux droits les plus fondamentaux, énonçant la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales dont l'Article 4 du Protocole n° 4 interdit les expulsions collectives d'étrangers¹¹⁵.

L'indignation contre l'existence du centre de Vottem s'intensifie

Les centres fermés pour étrangers incarnent eux aussi la politique belge en matière d'asile et d'immigration. Leur existence témoigne d'un profond « mépris du respect des Droits Humains élémentaires de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948 : droit d'asile, liberté de circulation, droit de vivre en sécurité... ».

Le 9 octobre 1999, soit sept mois après l'ouverture du centre de Vottem, le Collectif de Résistance Aux Centres Pour Étrangers parvient à mobiliser mille personnes pour manifester son opposition à ce lieu d'enfermement¹¹⁶. Dès mars 1999, le Collectif assure une présence devant le centre fermé chaque mercredi et samedi de 16h à 17h pour assurer un contact avec les détenus. Son action se traduit aussi par une permanence téléphonique quotidienne, à partir du local mis à sa disposition par le Centre d'Action Laïque (CAL) de la Province de Liège, et par l'organisation d'un réseau de parrainage pour les détenus qui le souhaitent¹¹⁷. En solidarité avec ceux-ci, d'autres services ou associations viennent en soutien tels l'asbl Aide aux personnes déplacées, le Service social des

¹¹² J.-M. Faux, *Op. cit.*

¹¹³ F. Arets, *La politique gouvernementale...*, *Op. cit.*, p. 4.

¹¹⁴ Voir : Laura Lhoir, *Article 19 : Protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition*, publié sur le site d'Amnesty International – Belgique francophone, le mardi 17 décembre 2002. (URL : http://www.amnesty.be/doc/spip.php?page=imprimer_articulo&id_article=1674, dernière consultation : 27 novembre 2013).

¹¹⁵ [Tract « NON AUX CHARTERS DE LA HONTE URGENT !!!!! » à l'attention de l'ambassadeur de Slovaquie, du ministre Duquesne de l'Intérieur, de la ministre Durant des Transports, du ministre Flahaut de la Défense, s.d.]. Archives F. Arets.

En 2002, la Belgique sera d'ailleurs condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans l'arrêt Conka concernant une déportation collective de Tziganes vers la Slovaquie. France Arets, *La politique gouvernementale...*, *Op. cit.*, p. 4.

¹¹⁶ *Info-Choc*, *Op. cit.*, n°20, 2000.

¹¹⁷ [Tract du CRACPE appel manifestation du mardi 10 octobre 2000 (marche mondiale des femmes)]. Archives F. Arets.

étrangers¹¹⁸, l'asbl Point d'appui, Caritas, le Service des Réfugiés des Jésuites. Le CHOC de Herstal, quant à lui, poursuit son travail d'action, d'information et de solidarité locales.

En juillet 2000, soit plus d'un an après son ouverture, le centre de Vottem loge environ 60 hommes et femmes pour une capacité de 190 places. Leur détention peut durer cinq mois, voire huit, le temps d'organiser leur expulsion. Cette durée recommence à zéro si un détenu refuse d'être expulsé. Le CRACPE y dénonce l'application d'un régime répressif (le courrier est systématiquement ouvert et contrôlé, des fouilles ont lieu de façon régulière, il y a douze cachots...) et considère à l'époque que la direction du centre, la gendarmerie et le ministère de l'Intérieur tentent d'empêcher leur action. Celle-ci prend notamment la forme d'un système de parrainage de détenus afin de leur apporter une solidarité concrète, d'exercer un contrôle sur leurs conditions de détention (de manière à aboutir à des dénonciations crédibles et à des actions collectives pour le respect des droits humains), et surtout, de tenter de faire libérer le détenu du centre et d'empêcher son expulsion¹¹⁹. Par ailleurs, le Collectif de Liège poursuit ses permanences téléphoniques et ses présences chaque mercredi et samedi pendant les heures de préau¹²⁰. Des ONG ont aussi accès au centre et viennent en aide aux « résidents » qui peuvent bénéficier d'un avocat *pro deo*, désigné par le Bureau de Consultation et Défense, s'ils en font la demande¹²¹.

Au cours de cette décennie, les détenus de Vottem se mobilisent collectivement à plusieurs reprises. Leur action peut prendre la forme de grèves de la faim. C'est le cas notamment en septembre 2000, lorsqu'une trentaine de résidents dénoncent les manquements de l'établissement¹²², ou au cours de l'été 2002, quand vingt-huit détenus s'insurgent contre le fait d'être enfermés sans avoir commis de délit¹²³.¹²⁴ Les années 2000 se caractérisent aussi par une multiplication des manifestations d'opposition à l'existence du centre de Vottem. Le 10 octobre 2000, la Coordination liégeoise de la Marche Mondiale des Femmes met en place une manifestation « en Solidarité avec les détenu(e)s de Vottem »¹²⁵. En réaction aux expulsions, des rassemblements indignés ont lieu devant le centre fermé wallon : le 5 avril 2003, on assiste à une série de fouilles et d'arrestations de manifestants ; le

¹¹⁸ Cette association a comme objectifs : l'accueil et l'accompagnement de tout étranger, sans distinction de confession, de race ou de pays et sans préjudice, le cas échéant, de l'orientation du consultant vers d'autres services. Il est aussi chargé de l'étude des problèmes posés par la présence ou l'immigration en Belgique des étrangers et d'informer l'opinion publique sur les problèmes des étrangers résidant en Belgique. [Présentation de cette asbl lors du dépôt d'un memorandum aux futurs élus communaux en octobre 2012]. Archives F. Arets.

¹¹⁹ Cela peut prendre différentes formes : collaborer étroitement avec l'avocat en vue d'actions juridiques, créer un comité de soutien, alerter la presse, organiser une manifestation. Une autre forme d'action du CRACPE consiste à envoyer des fax aux commandants de bord des avions à partir desquels doivent être expulsés des sans papiers et à aller interpellier les voyageurs dans les aéroports. Archives F. Arets.

¹²⁰ Le CRACPE organise aussi un souper de soutien chaque année, et pendant de nombreuses années, il a tenu un stand à des événements annuels tels Retrouvailles et le 1^{er} Mai. Deuxième interview de France Arets, menée par Dawinka Laureys pour l'IHOES dans le cadre de la présente étude, le 6 décembre 2013.

¹²¹ [Tract A4 recto verso ayant pour titre « Non aux centres fermés - Non aux expulsions » et son annexe : « Cherchons parrains-marraines pour les détenus du centre de Vottem », juillet 2000]. Archives F. Arets ; voir aussi : *Bilan d'un an et demi de fonctionnement du centre fermé de Vottem*, réalisé par le C.R.A.C.P.E., octobre 2000, 45 p. Sur ce tract, les personnes de contact renseignées sont : Nadine Lietart, Dominique Dauby et Jacques Chevalier.

¹²² Hugues Dorzée, « Vottem : trente personnes font la grève de la faim », *Le Soir*, 6 septembre 2000, p. 19.

¹²³ Cette grève de la faim dure au moins du 22 au 30 juillet 2002. *Bulletin du CRACPE*, [Liège], n° 6, août-sept 2002 ; *CRACPE : grève de la faim à Vottem*, publié sur le site d'Amnesty International – Belgique francophone, lundi 5 août 2002. (URL : http://www.amnesty.be/doc/spip.php?page=imprimer_articulo&id_article=898 , dernière consultation : 27 novembre 2013).

¹²⁴ D'autres exemples encore : en août 2004, un Kurde mène lui-aussi une grève de la faim à Vottem, tout comme neuf Congolais contestant le rapatriement récent d'un compatriote en juillet 2005. [Document numérique intitulé : « grève de la faim août 2004 Vottem », daté du 30 avril 2005]. Archives F. Arets ; « Grève de la faim à Vottem : une expulsion », *Le Soir*, 12 juillet 2005, p. 3

¹²⁵ À l'époque, des femmes sont en effet détenues à Vottem, dont certaines victimes de réseaux de prostitution. À cette occasion, le CRACPE est amené à travailler avec le service Surya (c'est un service qui dépend de l'Association Régionale des Centres d'accueil, l'asbl ARCA) qui ira par exemple auditionner des détenues. Interview F. Arets, 27 septembre 2013. Voir aussi : <http://www.arca-asbl.org/?q=membres>, dernière consultation : 20 novembre 2013.

25 mars 2004 le rassemblement se déroule sans incident¹²⁶ ; le 22 avril 2007 à Liège, un millier de personnes (dont certaines de Verviers, Bruxelles, Gand ou Eupen...) répondent à l'appel du CRACPE. Cette mobilisation reçoit un large soutien du monde associatif et syndical, dont celui de la FGTB, de la CSC, d'Attac ou du MOC, ainsi que de l'Union pour la Défense des sans Papiers (UDEP). Entre la Citadelle et le centre de Vottem, plusieurs élus du PS, du CDH et d'Ecolo font le déplacement, tout comme une importante délégation du Centre d'action laïque^{127 128}.

À l'époque (et aujourd'hui encore), le CRACPE organise systématiquement deux manifestations annuelles : l'une lors de la veillée de Noël aux pieds du centre fermé avec des bougies et comme slogan « *Éclairons la face cachée de la politique d'asile* », et l'autre vers mars, pour « commémorer » l'anniversaire d'ouverture du centre de Vottem, et surtout, rappeler l'opposition citoyenne aux centres fermés et à la politique d'asile et d'immigration pratiquée dans le pays¹²⁹. Le Collectif liégeois met aussi en place des rassemblements ponctuels devant Vottem, comme lorsque s'y déroule une grève de la faim par exemple, il cherche également à développer d'autres modes d'actions : au début des années 2000, il mène avec l'asbl La Zone le projet « Un toit pour toi l'ami ! » qui met à disposition un appartement pour loger à tour de rôle des personnes sortant de Vottem. L'action dure près de trois ans (de 1999 à 2001 environ). Elle ne sera pas pérenne car les personnes qui s'y installent n'ont pas vraiment envie de quitter les lieux par la suite. Il arrive aussi au collectif liégeois de mener des actions qui ne sont pas directement liées à Vottem, comme en août 2003, lorsqu'il soutient une grève de la faim menée par des Kurdes au centre ouvert de la Croix-Rouge à Nonceveux.¹³⁰

Au fil de cette décennie, le mouvement des sans papiers semble rencontrer de plus en plus de soutien à Liège de la part des syndicats, du monde associatif mais aussi de mandataires politiques locaux. C'est tout particulièrement vrai en 2006 lorsqu'il est question d'ouvrir une aile pour enfants et familles à Vottem. Le 29 janvier de cette année-là, au moins 3 000 personnes, dont beaucoup d'enfants, se réunissent devant les grilles de Vottem à l'appel du CRACPE, de la FGTB, de la CSC et de très nombreuses associations¹³¹. Elles font part de leur mécontentement à l'égard de la politique du ministre de l'Intérieur Patrick Dewael voulant créer des sections pour mineurs étrangers dans les centres fermés¹³². France Arets se rappelle qu'à cette occasion, des personnes et des mouvements que le CRACPE ne mobilisait habituellement pas répondent présents tant

¹²⁶ *Bulletin du CRACPE*, [Liège], n° 10, 2003 & n° 15, 2004.

¹²⁷ *Info-Choc*, *Op. cit.*, n°45, avril 2007 ; *Bulletin du CRACPE*, [Liège], n° 23, mars-avril 2007.

¹²⁸ Un mois plus tôt, en mars 2007, Benoît Drèze, alors député fédéral CDH, et Zoé Genot, députée fédérale Ecolo, interpellent le ministre de l'Intérieur VLD Patrick Dewael sur ses intentions concernant l'installation d'une section « famille avec enfants » Vottem, tandis que le député CDH lui pose également une question parlementaire sur des pratiques médicales douteuses qui auraient eu lieu dans ce même centre fermé prenant la forme de prescriptions abusives de calmants « pour casser les résidents trop excités ». *Enfermement d'enfants à Vottem ? ; Des pratiques médicales douteuses à Vottem ?*, articles publiés le 14 mars 2007 sur le site du MOC Liège (URL : http://moclidge.be/presentation/positions_34/sans_papiers/enfermement-d-enfants-a-vottem.html & http://moclidge.be/presentation/positions_34/sans_papiers/des-pratiques-medicales-douteuses.html, dernière consultation : 4 novembre 2013).

Pour plus d'informations sur ces pratiques médicales douteuses à Vottem, voir : *Centre fermé de Vottem : des pratiques médicales qui font peur*, article publié le 1^{er} mars 2007 sur le site du journaliste Michel Bouffieux (URL : <http://www.michelbouffieux.be/article-centre-ferme-de-vottem-des-pratiques-qui-font-peur-01-03-2007-111015154.html>, dernière consultation : 4 novembre 2013). Cet article paru dans *La Libre Match* valut à son auteur une plainte de la part de l'Office des étrangers qui fut jugée non fondée le 11 septembre 2012.

¹²⁹ Ces manifestations sont renseignées dans les *Bulletins du CRACPE* et/ou les *Info-Choc*.

¹³⁰ Interview F. Arets, 27 septembre 2013 ; *Agir avec les sans-papiers : un toit pour toi l'ami*, article publié à l'adresse : <http://libertaire.pagesperso-orange.fr/archive/99/214-fev/zone.htm>, dernière consultation : 20 novembre 2013.

¹³¹ D'après l'un des documents d'archives de F. Arets, il y avait 3 500 manifestants ce jour-là. [Texte du comité de soutien aux sans papiers de Liège pour « la conférence de presse du 4.08.2009 »]. Archives F. Arets.

¹³² *Bulletin du CRACPE*, [Liège], n° 22, janvier-février 2006.

l'indignation est grande (comme les organisations de jeunesse notamment)¹³³. Le 20 février 2006, les mandataires politiques locaux prennent, eux aussi, position. Ce jour-là, le conseil communal de Liège adopte à l'unanimité une motion condamnant l'enfermement d'enfants d'origine étrangère en centres fermés¹³⁴. En mars pourtant, des familles arrivent au centre de Vottem. Une nouvelle manifestation d'opposition est organisée le 25 de ce mois, en présence du bourgmestre socialiste de Liège, Willy Demeyer. La vague de contestation finit par obtenir gain de cause puisqu'en juin 2006, l'aile consacrée aux familles à Vottem est fermée et qu'elle ne réouvrira plus ses portes. « *C'est la "victoire" la plus tangible du mouvement* » constate aujourd'hui France Arets¹³⁵.

La lutte pour la régularisation des sans papiers se renouvelle

En ce début des années 2000, de nombreux sans papiers en Belgique, à Liège notamment, vivent dans la clandestinité et sont des proies faciles pour les marchands de sommeil ou les patrons peu scrupuleux. En octobre 2005, la FGTB Liège-Huy-Waremme estime qu'ils doivent être quelque 10 000 personnes en région liégeoise. Ce syndicat effectue alors une opération de syndicalisation de sans papiers parce qu'ils constituent une main-d'œuvre particulièrement flexible pour toute une économie souterraine. Il importe qu'ils puissent être défendus face à un patron ou à une administration en étant syndiqués, d'autant plus que l'économie clandestine précarise tous les travailleurs¹³⁶. Puisqu'ils sont dans la survie, les clandestins acceptent en effet des conditions de travail et des salaires dont ne voudrait aucun Belge, principalement dans les secteurs du bâtiment, de l'Horeca, du nettoyage, des services au personne et de l'agriculture, c'est-à-dire tous secteurs qui ont en commun de ne pouvoir être délocalisés¹³⁷. Diverses associations liégeoises viennent alors en aide aux sans papiers afin de les loger, de les nourrir, de leur apprendre le français ou de les accompagner dans d'autres démarches¹³⁸, mais les sans papiers prennent également leur défense en main et s'organisent. Certains se réunissent, s'organisent, comme par exemple au sein du Comité Multiculturel des demandeurs d'asile. Égalité - Tolérance - Solidarité (CMDA) qui voit le jour en novembre 2001 à Seraing et se compose de réfugiés d'origines diverses (venus du Niger, d'Ouzbékistan, de Biélorussie, de Lettonie, du Pakistan...)¹³⁹.

Naissance du FAM et de l'UDEP

Conjointement au combat contre les centres fermés, le combat pour la régularisation des sans papiers connaît un nouvel élan.

En 2002, le Forum Asile Migrations (FAM) qui rassemble d'anciens protagonistes du Mouvement national pour la régularisation des sans papiers et des réfugiés se met en place. Il réunit plus de 120 associations des deux principales communautés linguistiques du pays, autour des associations *Vluchtelingenwerk Vlaanderen* et du CIRE. Il entend initier une nouvelle concertation pour réclamer une politique de l'asile plus efficiente, juste et humaine. « Il élabore un ensemble de propositions qui touchent à tous les aspects de l'asile et de l'immigration, tout en se polarisant sur les sans papiers. [...] Il met au point une revendication précise sur laquelle il se tiendra dans les

¹³³ Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

¹³⁴ [Proposition de délibération du conseil communal de Liège du 26 février 2007, p. 1]. Archives France Arets.

¹³⁵ Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

¹³⁶ « Syndicalisation des sans-papiers », article publié le 5 octobre 2005 sur le site du Parti Socialiste de Lutte. (URL : <http://www.socialisme.be/psl/archives/2005/10/05/sanspapiers.html>, dernière consultation : 8 octobre 2013).

¹³⁷ Les sociologues parlent de « délocalisation sur place ». Jacques Cornet, « Module de formation en sciences humaines sur les migrations », en didactique des sciences humaines, Tenter Plus, HELMo département pédagogique, [2011], p. 14-15.

¹³⁸ C'est notamment le cas de la Commission communale « Solidarité Liège – Tiers monde » coordonnée par l'Ecolo Guy Krettels. *Info-Choc*, Op. cit., n°40, 2005. Farde H138/D2. Fonds Ivo Saccomano.

¹³⁹ *Bulletin du CRACPE*, [Liège], n° 5, juin-juillet 2002 & n° 6, août-sept 2002.

années à venir : inscription dans la loi de critères clairs de régularisation et institution d'une commission permanente »¹⁴⁰.

Pendant ce temps, la politique d'asile se précise à l'échelle du continent. Des directives ou règlements émanent du Conseil européen : en février 2003 concernant la détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée par un ressortissant d'un pays tiers, et avril 2004, concernant notamment les conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers pour pouvoir prétendre au statut de réfugié¹⁴¹. En réaction à l'émergence de cette Europe forteresse, une Marche européenne des sans papiers démarre de Bruxelles, le 31 mai 2004¹⁴². En juin, elle « fait escale » à Liège pour deux jours. C'est à cette occasion que s'y crée spontanément la première section de l'Union pour la Défense des sans papiers (UDEP). En néerlandais *Unie van Mensen zonder Papier*, l'UDEP est une association belge pour le droit des étrangers en situation irrégulière. Ce mouvement national est créé et géré par et pour les sans papiers. Il est ouvert à tous sans distinction d'opinion politique, de nationalité, de sexe, de religion, de langue¹⁴³. Le mercredi 2 juin 2004, une manifestation est organisée de Jemeppe à Vottem, ainsi qu'une rencontre entre les protagonistes de la Marche européenne et des militants du mouvement des sans papiers de Liège¹⁴⁴. France Arets se souvient que le lendemain, des participants de cette Marche sont accompagnés par des militants liégeois à la distribution de colis de la Croix-Rouge (rue Darchis) où venaient de nombreux sans papiers de Liège. Les sans papiers de Liège rencontrés lors de cette distribution et interpellés par ceux de la Marche européenne décident de se réunir au Centre d'action laïque de Liège, en présence également de militants du mouvement de soutien aux sans papiers de Liège. C'est alors que l'UDEP est créée. Lors de ses premières réunions, 70 à 80 personnes occupent les deux salles du rez-de-chaussée du CAL ; un à deux membres du CRACPE sont présents, ne fût-ce que pour aider aux traductions. Par la suite, ses membres se sont réunis en toute autonomie¹⁴⁵. L'UDEP de Liège va faire des émules et des sections vont se multiplier dans tout le pays : à Bruxelles, Charleroi, Anvers, Gand...¹⁴⁶

Occupations à Glain, au Val Benoît et dans le quartier du Laveu

Le samedi 25 février 2006, à l'appel notamment du Forum Asile Migrations et de l'UDEP, 10 000 personnes participent à une manifestation nationale à Bruxelles pour la régularisation des sans papiers¹⁴⁷. Dans les mois qui suivent, les actions vont se multiplier et s'amplifier autour de cet enjeu. Dès 2005, plusieurs lieux de culte sont occupés par des sans papiers à Ixelles : l'église

¹⁴⁰ J.-M. Faux, *Op. cit.*

¹⁴¹ Il s'agit du Règlement (CE) n° 343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'état membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers, ainsi que de la Directive 2004/83/CE du Conseil européen (la « directive qualification ») concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers, ou les apatrides, pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts. Voir : Franz Geleyn, *La procédure d'asile et de protection subsidiaire*, document extrait du Portail du droit belge (URL : http://www.droitbelge.be/fiches_detail.asp?idcat=48&id=556, dernière consultation : 8 juillet 2013).

¹⁴² Fonds « À voix autre », farde B 10 / D 3, folder contenant notamment une chronologie (non exhaustive) de la lutte des sans papiers en France [datant de fin 2004]. Coll. IHOES.

¹⁴³ *Bulletin du CRACPE*, [Liège], n° 20, janvier-février 2005.

¹⁴⁴ Celle-ci a lieu dans les locaux de la Province de Liège à Grivegnée.

¹⁴⁵ Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

¹⁴⁶ Aujourd'hui, les sections de l'UDEP sont présentes dans plusieurs grandes villes du pays : Liège, Bruxelles, Charleroi, Anvers, Verviers, Gand, Louvain, Morlanwelz, Mons... Voir : <http://www.mighealth.net>, dernière consultation : 8 octobre 2013.

¹⁴⁷ *Samedi 25 février : manifestation nationale pour la régularisation des sans-papiers*, article publié le 16 février 2006 sur le site du MRAX (URL : <http://www.mrax.be/spip.php?article305>, dernière consultation : 8 juillet 2013) ; *Manifestation nationale du 25 février, 10 000 personnes à Bruxelles : jour J pour les sans-papiers*, article publié le 5 mars 2006 [avec vidéo] sur le site de la *Coordination contre les Rafles, les Expulsions et pour la Régularisation* (CRER) (URL : <http://regularisation.canalblog.com/archives/2006/03/05/1470439.html>, dernière consultation : 4 novembre 2013).

Sainte-Croix par 300 Afghans à partir de l'été, l'église Saint-Boniface à partir d'octobre. Cette dernière occupation dure jusqu'au 31 mars 2006 et devient le théâtre d'une coordination entre l'UDEP, des occupants et des avocats et juristes qui débouche sur l'élaboration d'un projet de loi pour des critères de régularisation clairs et l'instauration d'une commission permanente de régularisation. À partir du printemps 2006, alors que la révision, longtemps reportée de la loi sur l'asile, est en discussion à la Chambre, la Belgique dans son ensemble connaît une nouvelle vague d'occupations. On dénombre jusqu'à plus de quarante lieux occupés par des sans papiers de toutes origines, en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles, dans des églises, des bâtiments universitaires, des maisons de la laïcité... À ce moment, on avance le chiffre de 100 000 sans papiers en Belgique, mais il est sans doute encore bien inférieur à la réalité. Un rôle déterminant va être joué par l'UDEP dont le réseau rend possible l'organisation d'une action concertée¹⁴⁸.

À Liège, trois lieux vont être investis : l'église Notre-Dame des Lumières à Glain, des bâtiments de l'Université de Liège au Val Benoît et, comme en 1998-1999, l'église Saint-François de Sales dans le quartier du Laveu.

Au départ, plusieurs sans papiers s'installent dans l'église de Glain, à partir du 14 avril 2006. Son curé, Jean-Paul Vermeire, a répondu favorablement à l'appel lancé par l'UDEP, mais l'église étant trop petite pour accueillir tout le monde, le rez-de-chaussée de la salle voisine, dite la « Maison blanche » (siège de plusieurs associations du quartier) est également réquisitionnée. C'est dans le cadre de cette occupation que naît le Comité de soutien aux sans papiers de Liège¹⁴⁹. On y retrouve nombre de Liégeois qui se battent depuis des années pour la suppression des centres fermés. Il regroupe des associations (notamment l'asbl Point d'Appui), des collectifs, les deux principaux syndicats, des responsables politiques¹⁵⁰, des avocats, des artistes, des paroissiens, des voisins... Au départ, leur soutien consiste principalement en une aide alimentaire, un encadrement médical et un relais des revendications de l'UDEP au niveau politique. Par la suite, le Comité de soutien aux sans papiers de Liège se définira en tant que groupe d'accompagnement des personnes en précarité de séjour et de leurs projets. Il se donnera pour objectifs d'appuyer les revendications des sans papiers, et principalement, celles pour la régularisation ; de les aider à sortir de l'ombre, à s'organiser ; de soutenir leurs actions, et notamment les occupations ; de sensibiliser la société civile à cette problématique¹⁵¹.

Au cours du printemps, certains occupants de Glain, principalement des Iraniens, quittent Notre-Dame des Lumières pour s'installer dans des bâtiments universitaires au Val Benoît. Une grève de la faim y sera menée¹⁵². En juin 2006, une seconde partie des occupants de l'église de Glain déménagent vers l'église Saint-François de Sales. Là, deux groupes se côtoient. Celui de l'UDEP Liège qui rassemble davantage des personnes d'Afrique noire, et l'Organisation des Sans Papiers (OSP), qui voit le jour à ce moment-là et réunit des personnes plutôt originaires d'Afrique du nord et, au départ, plutôt clandestines sans cependant être demandeuses d'asile. Cette situation est née de tensions entre les sans papiers. Au cours de cette période de mobilisation, des crispations traversent en effet l'ensemble du mouvement des sans papiers en Belgique. Elles peuvent notamment être liées

¹⁴⁸ J.-M. Faux, *Op. cit.*

Concernant ce mouvement de janvier 2006 à juin 2007, un documentaire *Traces de Lutte* est réalisé par Fabien A. M. Kusuanika grâce au soutien de la FGTB Liège, la CSC Liège, les FPS de Liège, la FGTB Wallonne, le Cepag, le CRIPEL, le CRACPE, la Province de Liège, la Régionale PAC de Liège, le Centre Culturel Les Chiroux ainsi que d'autres associations, voir : [http://www.pac-](http://www.pac-liege.be/index.php?option=com_content&view=article&id=186&Itemid=86,dernière)

[liege.be/index.php?option=com_content&view=article&id=186&Itemid=86,dernière](http://www.pac-liege.be/index.php?option=com_content&view=article&id=186&Itemid=86,dernière) consultation 17 septembre 2013.

¹⁴⁹ Selon les archives et le témoignage de France Arets. Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

¹⁵⁰ F. Arets se rappelle notamment de la présence régulière du CDH Benoît Drèze et de l'Ecolo Muriel Gerkens aux réunions du Comité de soutien. Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

¹⁵¹ [Texte du comité de soutien aux sans papiers de Liège pour la « conférence de presse du 4.08.2009 »] ; [Présentation du Comité lors du dépôt d'un memorandum aux futurs élus communaux en octobre 2012]. Archives F. Arets.

¹⁵² « Les nouvelles des "sans papiers" et les réformes en cours », *Info Point d'Appui*, novembre 2006, p. 2. (<http://www.pointdappui.be/actu/2006nov.pdf>, dernière consultation : 23 octobre 2013).

à des clivages entre communautés ou à des divergences de point de vue quant aux stratégies à adopter. Certains réclamant une régularisation massive et l'ouverture des frontières, et d'autres, recherchant « *une solution négociable dans l'État de droit (même s'il faut bien reconnaître que les sans papiers eux-mêmes se rangent plutôt dans le premier camp)* »¹⁵³. Par ailleurs, certains individus se voient reprocher de se mettre trop en avant pour obtenir leur propre régularisation. Le Comité local de soutien aux sans papiers tâche néanmoins de réunir tout le monde et de dépasser les clivages¹⁵⁴.

En juillet 2006, le refus du Parlement de légiférer en matière de régulation de droit de séjour¹⁵⁵ affaiblit le mouvement, sans pour autant mettre fin totalement aux occupations. Pour redynamiser le combat, une délégation de l'Union des sans papiers entame alors une tournée dans plusieurs villes du pays avec pour slogan : « *Avec ou sans papiers, tous des citoyens ! Régularisation !* ». Le 21 septembre 2006, la « caravane de l'UDEP » fait une halte à Liège et organise un rassemblement autour du centre de Vottem, ainsi qu'un souper au Centre Poly-Culturel Résistances (CPCR) préparé par les occupants de St-François de Sales, suivi d'un concert. C'est aussi en ce mois de septembre qu'une réunion d'évaluation a lieu dans l'église occupée de Notre-Dame des Lumières entre l'UDEP, la fabrique d'église et le conseil d'administration de la « Maison blanche » de Glain. Certains occupants se découragent alors, tandis que d'autres poursuivent l'action. L'UDEP parvient à les convaincre de poursuivre l'occupation pour ne pas affaiblir le mouvement national¹⁵⁶. Au printemps 2007, Notre-Dame des Lumières et Saint-François de Sales¹⁵⁷ abritent toujours des clandestins, même s'il semble que l'occupation de Glain soit assez symbolique¹⁵⁸. Néanmoins, une petite fête « anniversaire » y est organisée le 21 avril 2007.

Mobilisation autour des élections du 11 juin 2007

Le 26 février 2007, peu après les élections communales d'octobre 2006, et moins de quatre mois avant les élections fédérales de juin 2007, le Conseil communal de Liège adopte une motion pour améliorer l'existence des sans papiers à Liège suite à l'envoi d'un memorandum élaboré par le Comité de soutien aux sans papiers de Liège. À plusieurs reprises déjà, les mandataires communaux avaient pris position dans ce dossier, mais cette fois une proposition de délibération est adoptée sans difficulté. Elle est particulièrement révélatrice du climat qui règne alors dans la ville et des enjeux liés à la défense des sans papiers. Déposée par Alain Leens et Guy Kretels (Ecolo), Marie-Claire Lambert (PS) et Serge Carabin (CDH), elle comprend onze points : ne pas procéder à des arrestations de sans papiers à la sortie des écoles et des églises occupées (§ 1) ; faire en sorte que le CPAS maintienne son système d'aide médicale d'urgence (§ 2) ; faciliter l'accès des sans papiers aux bibliothèques et aux formations de la Ville, de la Province et du Réseau libre (§ 3) ; permettre aux élèves [sans papiers] de terminer leur scolarité secondaire après 18 ans et homologuer leur diplôme dans les réseaux d'enseignement sur Liège (§ 4) ; renforcer les instruments de sensibilisation et de formation des agents à l'accueil de la Commune et du CPAS et s'inscrire dans une politique de diversité culturelle en matière de recrutement (§ 5) ; rétablir la délivrance systématique d'un accusé de réception par l'administration communale lors de l'introduction d'une

¹⁵³ J.-M. Faux, *Op. cit*

¹⁵⁴ Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

¹⁵⁵ Plusieurs propositions de lois alternatives ont vu le jour, mais sans aboutir. Le parti socialiste ne voulait pas – en ce mois de juillet 2006 – faire tomber le gouvernement sur cette question, mais s'engageait à mettre le point à l'ordre du jour du nouveau gouvernement s'il était élu en juin 2007. J.-M. Faux, *Op. cit*.

¹⁵⁶ « Les nouvelles des "sans papiers" et les réformes en cours », *Info Point d'Appui*, novembre 2006, p. 2.

¹⁵⁷ *Samedi à Glain, dimanche à Vottem*, article publié le 18 avril 2007 sur le blog de [Lidjibouti](http://lidjibouti.skynetblogs.be/archive/2007/04/18/samedi-a-glain-dimanche-a-vottem.html) (URL : <http://lidjibouti.skynetblogs.be/archive/2007/04/18/samedi-a-glain-dimanche-a-vottem.html>), dernière consultation : 4 novembre 2013).

¹⁵⁸ À partir de septembre 2006 environ, l'occupation sera plutôt symbolique à Glain (trois personnes) afin notamment de permettre la reprise des activités de la « Maison blanche ». *Info Point d'Appui, Op. cit.*, novembre 2006, p. 2.

demande de régularisation (article 9.3) (§ 6) ; assurer la gratuité dans les démarches administratives pour les sans papiers (§ 7) ; trouver des solutions concrètes de relogement après expulsion de logements insalubres ou vidés à la suite des « chasses de marchands de sommeil » (§ 8) ; appliquer les confiscations d'immeubles inoccupés (§ 9) ; ne pas arrêter les locataires sans papiers des marchands de sommeil (§ 10) ; et enfin, demander aux partis démocratiques liégeois de soutenir toute proposition de loi visant à instaurer une Commission de régularisation indépendante qui appliquerait des critères clairs de régularisation (§ 11).¹⁵⁹

À l'approche des élections législatives du 11 juin 2007, une journée réflexive est organisée dans l'église occupée de Glain, tandis que la fin des occupations est annoncée par l'Union de défense des sans papiers, le jour des élections¹⁶⁰. En mars 2007, plusieurs débats publics sur la question de la régularisation sont organisés en région liégeoise, comme au Centre culturel des Chiroux à Liège¹⁶¹ ou à l'asbl Le Leonardo Da Vinci à Seraing, en présence de représentants des différents partis politiques, de l'UDEP Liège et des Comités de soutien locaux aux sans papiers. Le 17 juin 2007, les organisations syndicales et les associations de soutien aux sans papiers manifestent à Bruxelles pour rappeler aux partis politiques combien il est urgent de mettre en place une procédure de régularisation transparente, juste et équitable¹⁶². Cette manifestation nationale rassemble près de 5 000 personnes, selon les chiffres de la police, près de 8 000 selon les organisateurs¹⁶³.

D'un accord gouvernemental à la circulaire Turtelboom

Commence alors une période de longue attente. Les élections de juin 2007 sont suivies d'une crise gouvernementale qui ne prend fin qu'en mars 2008. Alors qu'une grève de la faim est entamée par 170 sans papiers à la rue Royale à Bruxelles, un premier « cercle du silence » est organisé le 23 janvier 2008 place du Congrès par l'UDEP : lors de ces rassemblements, il est recommandé de ne lancer aucun slogan, aucun cri, le silence signifiant « *on a déjà tout dit sur la question, il est temps pour les politiques d'agir* »¹⁶⁴. L'objectif consiste donc à peser sur le gouvernement intermédiaire. L'Union lance un appel à mener la même action dans les différentes villes du pays, tous les mercredis à 18 heures. Liège embraille à partir du 30 janvier où des cercles du silence se déroulent autour du Perron. Ces actions sont organisés jusqu'au 20 mars 2008. Deux jours plus tôt, un accord gouvernemental a enfin été voté. « Même s'il n'instaure pas de commission de régularisation et

¹⁵⁹ Le Conseil communal a déjà adopté des motions en février et juin 2006. En février 2007, les onze paragraphes de la proposition de délibération sont adoptés sans difficulté, seuls les points 7, 10 et 11 ont entraîné 14 ou 15 votes négatifs, contre 32 votes positifs. [Document commençant par : « Proposition de délibération : diverses propositions pour améliorer l'existence des « sans papiers » à Liège : conseil communal du 26 février 2007... »]. Archives F. Arets ; *Procès-verbal de ce Conseil communal de Liège du 26 février 2007*, en ligne sur le site de la Ville de Liège, p. 6-7. (<http://www.liege.be/telechargements/pdf/vie-communale/college/travaux-annee-07/pv260207.pdf>, dernière consultation : 30 octobre 2013).

¹⁶⁰ *Bulletin du CRACPE*, [Liège], n° 24, mai-juin 2007.

¹⁶¹ Par exemple, un débat public est organisé aux Chiroux le 13 mars 2007 par l'UDEP Liège et le Comité de soutien aux sans papiers de Liège. *Élections : quel avenir pour la régularisation des sans papiers ?*, article publié le 13 mars 2007 sur le site du MOC Liège (URL : http://mocliege.be/presentation/positions_34/sans_papiers/elections-quel-avenir-pour-la_1104.html, dernière consultation : 4 novembre 2013).

¹⁶² Nombre de participants cité sur le site de la Ligue des droits de l'homme – Bruxelles (URL : <http://www.ldhbruxelles.org/ldh/spip.php?article125>, dernière consultation : 28 novembre 201).

¹⁶³ Voir notamment le site de la Ligue des droits de l'homme – Bruxelles (URL : <http://www.ldhbruxelles.org/ldh/spip.php?article125>, dernière consultation : 28 novembre 201).

Du 8 mars au 22 avril 2007, une action collective « Ouvrons les yeux sur les centres fermés » prend la forme de lectures, de séances de cinéma, de spectacles, d'un parcours urbain de photos géantes... Elle est menée en partenariat avec l'Aquilone, l'UDEP Liège, La Braise, le CIRE, le CRACPE, la CSC et la FGTB Liège-Huy-Waremme, la Ligue des Droits de l'Homme, la Maison des associations de Jemeppe, la régionale du PAC Liège, la Ville de Liège, le CAL, le Centre culturel de Liège Les Chiroux, le CRIPEL, les Ateliers d'art contemporain, les FPS, les MAI recredis sans-papiers, les Territoires de la Mémoire, Point d'Appui et Vie féminine.

¹⁶⁴ « Les cercles du silence : pour la défense des sans papiers », 28 janvier 2008 (<http://www.observatoircitoyen.org/spip.php?breve195>, dernière consultation : 30 octobre 2013).

maintient donc le pouvoir arbitraire du Ministre et de ses fonctionnaires, l'accord répond en partie aux revendications des sans papiers en prévoyant une régularisation pour longue procédure et ancrage local durable, ainsi qu'une régularisation économique pour les personnes pouvant faire état d'une promesse de contrat de travail ou d'un projet d'indépendant »¹⁶⁵.

Reprenant les compétences qui incombait jusqu'alors au ministre de l'Intérieur, un ministère de l'Immigration et de l'Asile voit le jour et est confié à Annemie Turtelboom. La ministre libérale flamande promet, dès le mois d'avril, une circulaire qui clarifiera les circonstances pouvant donner lieu à l'octroi d'une autorisation de séjour. Elle parle d'introduire à court terme, et en concertation avec les Régions et partenaires sociaux, une possibilité de migration économique. L'annonce est faite dans un contexte où il est question d'instaurer une « *blue card* » européenne pour faciliter l'embauche de travailleurs hautement qualifiés. Ainsi se manifeste la problématique de « l'immigration sélective » exclusivement choisie par les « États d'accueil » afin d'assurer le développement économique, chère au courant libéral. La circulaire Turtelboom suscite espoirs et actions multiples¹⁶⁶. Quand le projet de circulaire de régularisation est dévoilé en mai 2008, il est immédiatement remis en cause par l'ensemble du mouvement des sans papiers. Le projet ne respecte pas l'accord gouvernemental, il exige que celui qui introduit une demande de régularisation ait été préalablement en séjour légal et privilégie le travail comme critère d'ancrage local durable. « Le migrant n'est plus considéré que comme force de travail ! Si ce projet avait été appliqué, seule une poignée de sans papiers aurait été régularisable », explique France Arets. En outre, le projet de circulaire permet l'organisation d'enquêtes de voisinage à charge des bourgmestres et des chefs de corps de police pour rechercher les sans papiers. Appel est donc lancé à la population pour collaborer et dénoncer. Un recours au Conseil d'État est d'ailleurs déposé, par le CIRE et la Ligue des Droits de l'homme notamment, à l'encontre du projet de circulaire.¹⁶⁷

Pendant ce temps, aucun accord n'intervient en matière de régularisation, aucune réponse n'est apportée face aux situations d'urgence telles les grèves de la faim, de la soif ou l'escalade des grèves, aucun moratoire non plus sur les arrestations et les expulsions...¹⁶⁸ Le 23 juin 2008, plusieurs militants liégeois interpellent à l'Hôtel de Ville le bourgmestre Willy Demeyer et le Chef de Corps de Police de Liège, Christian Beaupère, concernant des récentes arrestations de sans papiers. Le 29 juin, une nouvelle manifestation nationale a lieu à Bruxelles avec pour slogan « *Respectez l'accord de gouvernement, régularisation maintenant* ». Le monde associatif liégeois appelle une nouvelle fois à y participer¹⁶⁹.

Par la suite, le projet de circulaire Turtelboom est rejeté à l'arrière plan Dans le tourbillon de la crise financière de l'automne 2008, puis de la crise institutionnelle entraînant la démission du gouvernement Leterme et l'arrivée d'Herman Van Rompuy comme Premier Ministre. Le fond du problème, selon l'analyse du Centre Avec, relève des divergences de vues entre les partis au sein de cette majorité disparate. Le PS et le CDH entendent réaliser leurs promesses préélectorales ; le MR et surtout l'Open VLD, dont fait partie le Premier Ministre, freinent de toutes leurs forces, tandis que le CD&V semble hésitant¹⁷⁰.

¹⁶⁵ F. Arets, *La politique gouvernementale...*, *Op. cit.*, p. 5.

¹⁶⁶ En avril 2008 ont lieu des manifestations devant l'Office des étrangers avec violences policières. Un demandeur d'asile camerounais, Martial Folefack est retrouvé « suicidé » le 1^{er} mai à Merksplas, quelques jours après une tentative d'expulsion musclée. À Liège, le samedi 3 mai, une délégation proteste devant le siège liégeois du MR contre la politique gouvernementale des libéraux, tandis que le CRACPE manifeste devant Vottem. En mai également, l'église du Béguinage à Bruxelles connaît une nouvelle grève de la faim. F. Arets, *La politique gouvernementale...*, *Op. cit.*, p. 5 & J.-M. Faux, *Op. cit.*

¹⁶⁷ F. Arets, *La politique gouvernementale...*, *Op. cit.*, p. 5 ; F. Arets et D. Horman, *Op. cit.*, 1^{er} septembre 2009.

¹⁶⁸ F. Arets, *La politique gouvernementale...*, *Op. cit.*, p. 5-6.

¹⁶⁹ F. Arets, *La politique gouvernementale...*, *Op. cit.*, p. 5-6 ; Affichette de la manifestation disponible à l'adresse : <http://mocliege.be/IMG/pdf/affiche-FAM.pdf>

¹⁷⁰ J.-M. Faux, *Op. cit.*

À parti de 2009 : entre espoir et déception

Le 18 mars 2009, un an jour pour jour, après la signature de l'accord gouvernemental qui promettait de régulariser des sans papiers selon des critères clairs et permanents, une action nationale est organisée à Bruxelles. À Liège, en réponse à l'appel lancé par le Comité de soutien aux sans papiers de Liège, l'UDEP et l'OSP, deux cents personnes se rassemblent devant l'Hôtel de Ville parmi lesquelles des représentants de la FGTB, de la CSC ou de la Fédération des étudiants de l'ULG. Des prix symboliques sont attribués aux différents partis de la coalition fédérale : PS et CDH se voyant remettre une pompe à vélo pour « s'être dégonflés » face au refus d'Annemie Turtelboom d'appliquer l'accord¹⁷¹. Ce printemps-là, la ministre VLD semble lâcher un peu de lest : son instruction du 26 mars prévoit plusieurs situations humanitaires en vertu desquelles des étrangers peuvent obtenir un titre de séjour (notamment la régularisation de familles avec enfants scolarisés déjà bien intégrés en Belgique). Elle est cependant jugée bien trop insuffisante par bon nombre de militants et de sans papiers¹⁷².

Des occupations soutenues par la Ville : rue des Pitteurs et à la gare de Bressoux

À l'aube des élections régionales de juin 2009, des sans papiers entament de nouvelles occupations dans des lieux publics liégeois. Ainsi pendant environ trois mois, de fin mars à fin juin 2009, une centaine de sans papiers occupent un bâtiment de l'Université de Liège (ULg), rue des Pitteurs. Cette occupation a lieu avec l'accord de l'ULg et de son recteur Bernard Rentier¹⁷³. Des ateliers créatifs et d'échanges, à destination des occupants mais aussi de Belges, y sont initiés par l'Organisation des Sans Papiers, en collaboration avec l'UDEP, l'ULg, la Fédé¹⁷⁴, la FGTB, la CSC, le Comité de soutien aux sans papiers de Liège et le CRACPE. Ces ateliers peuvent être des ateliers de français, de néerlandais, d'arabe, de peinture, de vidéo, de photo, d'informatique, de théâtre, mais aussi d'initiation au droit des étrangers, au droit du travail, etc.¹⁷⁵ Le 6 mai, le Comité de soutien et l'OSP organisent une conférence de presse commune. Afin de sensibiliser la population à l'épineux dossier de la régularisation des personnes clandestines en Belgique, les occupants mettent en place plusieurs manifestations dans le centre de Liège et interpellent des représentants liégeois des quatre grands partis, Willy Demeyer pour le PS, Benoît Drèze pour le CDH, Muriel Gerkens pour Ecolo et Isabelle Freson pour le MR. Puis le 2 juin, ils rencontrent des représentants des cabinets du bourgmestre, des Services sociaux et de l'État Civil afin d'évaluer dans quelle mesure la Ville pourrait répondre à certaines de leurs difficultés¹⁷⁶. Ces sans papiers obtiennent déjà à l'époque la promesse d'un soutien de la Ville pour aider à examiner les dossiers des occupants de la rue des Pitteurs, et avec l'Échevinat de l'Instruction publique, la possibilité pour les sans papiers de suivre une formation en promotion sociale est discutée.¹⁷⁷ Quelques jours avant

¹⁷¹ Régularisation des sans papiers : un an sans l'exécution de l'accord gouvernemental, ça suffit !, article publié le 16 mars 2009 sur le site du MOC Liège (URL : <http://moclidge.be/presentation/photos/article/sans-papiers-journee-d-action.html>, dernière consultation : 4 novembre 2013).

¹⁷² Sans papiers : Annemie Turtelboom lâche du lest, mais n'applique pas l'accord de gouvernement, Communiqué de presse du Forum Asile et Migrations du 27 mars 2009, article publié le 31 mars 2009 sur le site du MRAX (URL : <http://www.mrax.be/spip.php?article764>, dernière consultation : 4 novembre 2013).

¹⁷³ « La ville est mal prise sur ce dossier », *La Libre Belgique*, 26 juin 2009, p. 44.

¹⁷⁴ La Fédération des Étudiants de l'Université de Liège.

¹⁷⁵ Voir : [Mail de France Arets du 21 avril 2009 et tract en pièce attachée : « Peut-on régulariser les sans-papiers ??? ... Yes we can »] - (URL : <https://groups.google.com/forum/#!msg/sans-papiers/iTmz7VLKuS0QdaHKcj9XTgJ>, dernière consultation : 3 décembre 2013).

¹⁷⁶ [Texte de l'intervention de Benoît Drèze intitulée « Implication de la Ville de Liège dans l'occupation par les sans papiers de l'ancienne gare de Bressoux », s. d.]. Archives F. Arets.

¹⁷⁷ C'est suite à ces contacts avec l'Échevinat de l'Instruction publique (rue des Pitteurs, puis à Bressoux) et en lien avec d'autres contacts établis plus tard avec l'enseignement de promotion sociale de la Province de Liège, que peu à

l'évacuation du bâtiment de la rue des Pitteurs, qui doit avoir lieu le 30 juin, le bourgmestre de Liège se déclare bien embêté : « *On est face à un accord gouvernemental non respecté, rappelle-t-il. À Liège, cela représente plusieurs milliers de personnes. Il s'agit d'une situation difficile qui crée des problèmes de toutes sortes* »¹⁷⁸.

Afin de maintenir la pression sur les autorités fédérales pour que soit enfin exécuté l'accord gouvernemental de mars 2008, une nouvelle occupation démarre dans la gare de Bressoux. Elle aura lieu, de jour comme de nuit, du 6 juin 2009 au 21 mars 2010. Au départ, 43 sans papiers d'origine africaine¹⁷⁹ s'installent dans cette gare, désaffectée depuis 2006. France Arets se rappelle : « *L'occupation de Bressoux a démarré tout à fait spontanément, ce sont les sans papiers eux-mêmes et l'OSP qui ont découvert cet endroit et qui y sont entrés* », puis seulement ils ont appelé le Comité de soutien aux sans papiers de Liège qui a aussitôt averti le bourgmestre pour garantir qu'il n'y ait pas d'intervention policière¹⁸⁰. Dans le quartier, la solidarité s'organise et, le 8 juin, le bourgmestre envoie les services sociaux pour discuter avec les occupants¹⁸¹. L'occupation s'est faite sans l'accord du propriétaire des lieux, la SNCB Holding. Celle-ci permet que la gare soit occupée à la seule condition que les autorités communales en endossent la responsabilité pleine et entière. De ce fait, une convention est signée entre les services juridiques et financiers de la Ville de Liège et la SNCB. Elle est adoptée par le Collège communal le 16 juillet¹⁸². Sans tacite reconduction, il est au départ prévu que la convention prend fin le 31 décembre 2009. Par le concours de ses différents services, la Ville effectue une série de travaux pour remettre le bâtiment en état (eau et sanitaires, installation électrique¹⁸³) et qu'il réponde aux normes de sécurité du service des pompiers¹⁸⁴. La gestion de l'intendance est coordonnée avec les échevinats des Affaires sociales, des Travaux et de la Population. Sur place, la vie s'organise avec le soutien de plusieurs acteurs associatifs et la bienveillance du voisinage¹⁸⁵. Progressivement, l'occupation devient particulièrement « active » en initiant des moments festifs et culturels. Une grande fête avec concert de musique du monde est organisée sur l'esplanade devant la gare le 4 juillet¹⁸⁶, tandis que fin septembre, les occupants reçoivent la visite et le soutien du chanteur français Bernard Lavilliers¹⁸⁷. Cet été-là, trois films y sont projetés en lien avec le combat mené : *Le silence de Lorna* des frères Dardenne¹⁸⁸, *Sans papiers, sans droit* réalisé par des sans papiers avec l'appui de l'asbl « Images » de La Braise qui

peu a été instauré l'accès pour les sans papiers de Liège de suivre une formation dans ce type d'enseignement pour autant qu'ils aient toujours une procédure de régularisation en cours ou de recours. Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

¹⁷⁸ « La ville est mal prise sur ce dossier », *La Libre Belgique*, 26 juin 2009, p. 44.

¹⁷⁹ « Sans arme, ni haine, ni violence ... », *La Libre Belgique*, 25 juin 2009, p. 46.

¹⁸⁰ Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

¹⁸¹ « Les sans papiers occupent l'ancienne gare », *Sud Presse*, 8 juin 2009, p. 26.

¹⁸² [Texte de l'intervention de Benoît Drèze intitulée « Implication de la Ville de Liège dans l'occupation par les sans papiers de l'ancienne gare de Bressoux »]. Archives F. Arets.

¹⁸³ Un bloc sanitaire avec douches à l'extérieur de la gare et une pompe à chaleur pour chauffer les lieux ont entre autres été installés. Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

¹⁸⁴ « Gare de Bressoux, quai de l'espoir », *Le Soir*, 18 juin 2009, p. 21.

¹⁸⁵ Différents articles de presse en témoignent dont : « Escalier à la gare des sans papiers », *Sud Presse*, 22 juin 2009, p. 4 ; « Gare de Bressoux, quai de l'espoir », *Le Soir*, 18 juin 2009, p. 21.

¹⁸⁶ « Déjà un mois d'occupation », *La Dernière heure, les Sports*, 6 juillet 2009, p. 20 et montage audiovisuel de Jacques Chevalier sur cette fête via YouTube (URL : <http://www.youtube.com/watch?v=2lZH-8g-6yA>, dernière consultation : 7 novembre 2013).

¹⁸⁷ « Lavilliers en visite chez les sans papiers », *Sud Presse*, 24 septembre 2009, p. 7 ; « Bernard Lavilliers à la gare de Bressoux », *La Libre Belgique*, 24 septembre 2009, p. 44 ; « Bernard Lavilliers visite aux sans papiers de Bressoux », *Le Soir*, 24 septembre 2009, p. 22.

¹⁸⁸ La projection de film qui retrace l'histoire d'une Albanaise sans papiers est suivie d'une rencontre-débat le 17 juillet en présence de Jean-Pierre Dardenne. « *Le Silence de Lorna* à la gare de Bressoux », *Le Soir*, 13 juillet 2009, p. 22 ; « Un film pour sans papiers à Bressoux », *La Dernière heure, les sports*, 17 juillet 2009, p. 20 ; « Lorna à Bressoux », *La Libre Belgique*, 17 juillet 2009, p. 38 ; « Jean-Pierre Dardenne soutient les sans papiers », *La Libre Belgique*, 20 juillet 2009, p. 34.

est liée au PTB, ainsi qu'Aller-retour de Mohammed Hamra¹⁸⁹. Quelque 120 sans papiers occupent alors régulièrement la gare de Bressoux, dont 75 qui y passent la nuit¹⁹⁰.

L'obtention d'une nouvelle régularisation *one shot* (juillet 2009)

Entre-temps, les Belges sont allés aux urnes, le 7 juin 2009, pour élire leurs représentants aux niveaux régional et européen. Les résultats du scrutin entraînent aussi un remaniement important au niveau fédéral résultant du départ du ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht, au poste de Commissaire européen et, dans la foulée, de la formation des gouvernements régionaux et communautaires tenant compte des mauvais résultats électoraux des libéraux. La compétence de l'asile et de l'immigration est retirée à A. Turterlboom, nommée ministre de l'Intérieur et un nouveau Secrétaire d'État à la Politique de migration et d'asile est désigné, le CDH Melchior Wathelet (Verviétois d'origine)¹⁹¹. Après plus d'un an de tergiversations politiques, le week-end des 18 et 19 juillet 2009, le gouvernement fédéral approuve une instruction fixant une série de critères pour régulariser des sans papiers¹⁹² et il annonce une nouvelle opération *one shot*. L'instruction communique les critères précis qui justifient l'octroi d'une autorisation de séjour et fixe à trois mois la période au cours de laquelle les dossiers devront être déposés et examinés, soit du 15 septembre au 15 décembre 2009¹⁹³. Les critères retenus par l'instruction sont ceux déjà contenus dans l'accord gouvernemental de mars 2008 comme une trop longue procédure (de trois à cinq ans selon les cas¹⁹⁴) ou la notion d'ancrage local durable¹⁹⁵. À cela s'ajoute la possibilité d'une régularisation par le travail : dorénavant en considération le fait que l'étranger puisse fournir la preuve qu'il dispose d'un contrat de travail¹⁹⁶. « Quand la régularisation a été présentée, M. Wathelet a vraiment souligné cette nouveauté-là ». ¹⁹⁷ L'instruction tient également compte d'une série de « situations humanitaires urgentes »¹⁹⁸, mais nulle part il n'est question de l'établissement d'une commission de régularisation, indépendante et permanente, réclamée depuis plusieurs années par l'UDEP, l'OSP et les comités de soutien aux sans papiers¹⁹⁹. Contrairement à la régularisation de 2000 qui avait été confiée à une Commission créée pour la circonstance, l'opération qui démarre

¹⁸⁹ Ce film retrace le parcours d'un mineur italien revenant en Belgique, parallèlement à ceux de deux Marocains migrant clandestinement vers Liège. « Cinéma chez les sans papiers », *Le Soir*, 18 août 2009, p. 18.

¹⁹⁰ « Le soutien de la ville aux sans papiers », *Sud Presse*, 5 août 2009, p. 9.

¹⁹¹ J.-M. Faux, *Op. cit.* ; « Wathelet reprend l'asile et l'immigration », *Sud Presse*, 13 juillet 2009, p. 13.

¹⁹² Plusieurs de ces critères étaient d'ailleurs identifiés à ceux proposés par l'UDEP. Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

¹⁹³ Ces critères sont définis dans une instruction approuvée par le gouvernement fédéral. Son texte est téléchargeable à l'adresse : <http://www.dbblaw.eu/fr/nouvelles/franz-geleyn-linstruction-r%C3%A9gularisation-de-s%C3%A9jour> (dernière consultation : 4 novembre 2013). Voir aussi : Franz Geleyn, « L'instruction "régularisation" de séjour », *Portail du droit belge - DroitBelge.Net - Actualités* - 18 août 2009. (URL : http://www.droitbelge.be/news_detail.asp?id=562, dernière consultation : 4 novembre 2013).

¹⁹⁴ Cette situation concerne les « étrangers engagés dans une procédure d'asile déraisonnable longue de 3 ans (famille avec enfants scolarisés) ou de 4 ans (isolés, autres familles) » et « les étrangers dont la procédure d'asile est déraisonnablement longue (4 ans pour les familles avec enfants scolarisés ou 5 ans pour les isolés et les autres familles), où la procédure devant le Conseil d'Etat et/ou une procédure de régularisation subséquent(e)s à la procédure d'asile est/sont comptabilisé(s) ». [« Instruction relative à l'application de l'ancien article 9,3 et de l'article 9 bis de la loi sur les étrangers » ou instruction Wathelet du 19 juillet 2009, p. 1-2]. Archives F. Arets.

¹⁹⁵ « Cette situation concerne l'étranger qui a établi en Belgique le centre de ses intérêts affectifs, sociaux et économiques ». [Instruction Wathelet du 19 juillet 2009, p. 4]. Archives F. Arets. « Tous les dossiers de régularisation se faisaient déjà sur cette base-là. La seule différence, c'est qu'avec l'instruction, on disait que c'était un critère qui allait donner une réponse positive à condition de bien prouver, année par année, cet ancrage local durable ; de prouver aussi que l'on avait déjà fait des démarches pour régulariser le séjour avant ». Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

¹⁹⁶ Ce contrat doit être soit à durée déterminée d'au moins un an, soit à durée indéterminée, et prévoir un salaire équivalent au moins au salaire minimum garanti. [Instruction Wathelet du 19 juillet 2009, p. 4]. Archives F. Arets.

¹⁹⁷ Interview F. Arets, 6 décembre 2013

¹⁹⁸ [« Instruction relative à l'application de l'ancien article 9,3 et de l'article 9 bis de la loi sur les étrangers » ou instruction Wathelet du 19 juillet 2009, p. 2-5]. Archives F. Arets.

¹⁹⁹ F. Arets et D. Horman, *Op. cit.*, 1^{er} septembre 2009 ; « L'espoir entre en gare », *Le Soir*, 5 août 2009, p. 18 ; « Le soutien de la ville aux sans papiers », *Sud Presse*, 5 août 2009, p. 9.

en septembre 2009 n'a pas de statut juridique spécial. Elle ne fait l'objet d'aucune loi et c'est le gouvernement, et en particulier le nouveau Secrétaire d'État M. Wathelet, qui va donner ses instructions à l'Office des étrangers pour le traitement des dossiers. C'est une sorte d'opération que le « ministre organise pour résorber un énorme arriéré »²⁰⁰.

À Liège, au moment où la régularisation est annoncée, le bourgmestre Willy Demeyer estime le nombre de dossiers potentiels à 4 000, se référant aux sources du CPAS.²⁰¹ France Arets estime à l'époque qu'à l'échelle du pays le nombre de régularisations potentielles devrait se chiffrer entre 20 000 et 50 000, alors que l'on estime le nombre de sans papiers à quelque 150 000 personnes. Dès le dimanche 19 juillet 2009, sur la place du Marché, une cinquantaine de personnes expriment leur opinion sur l'accord trouvé par le gouvernement d'Herman Van Rompuy. Devant le Perron, plusieurs manifestants prennent la parole dont Thierry Bodson, Secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la FGTB, pour qui l'importance de la migration dans les pays industrialisés impose un changement de politique. L'OSP appelle les sans papiers à poursuivre leur « travail de pression ». Quant à France Arets, elle demande au gouvernement d'aller plus loin et réclame le retrait de la circulaire Turtelboom qui permet l'enquête de voisinage pouvant conduire à la réunion d'éléments facilitant l'expulsion de sans papiers²⁰².

L'échevin liégeois Benoît Drèze, l'Organisation pour les Sans Papiers et le Comité de soutien aux sans papiers de Liège se réunissent le 4 août 2009 pour faire le point de la situation après la sortie de l'instruction gouvernementale de la mi-juillet. À l'issue de la rencontre, ils tiennent une conférence de presse commune. Tous s'accordent à considérer que l'instruction déverrouille la situation, même si pour certains il ne s'agit que d'un premier pas. « L'exception politique liégeoise » y est soulignée car la Ville de Liège « s'est impliquée en contradiction avec la loi qui condamne l'aide aux illégaux »²⁰³. Certains journalistes font remarquer que cette attitude tranche avec les expulsions musclées à Bruxelles et qu'elle pourrait servir d'exemple pour les Européens²⁰⁴. Les sans papiers, les acteurs associatifs et syndicaux profitent de la conférence de presse pour remercier vivement les autorités communales²⁰⁵. France Arets estime que l'instruction contient des points flous, qu'il faudra que les critères de « l'ancrage local durable » ou du « contrat de travail » soient évalués avec souplesse. Le fait que ce soit les fonctionnaires de l'Office des étrangers et non une commission de régularisation indépendante qui jugent les dossiers demeure inquiétant²⁰⁶. Pour le Comité de soutien aux sans papiers de Liège en effet, l'instruction est loin de résoudre la problématique dans son ensemble entre autres parce que ses critères, déjà limités, sont sujets à interprétations restrictives, que seuls les dossiers des sans papiers présents sur le territoire depuis le 31 mars 2007 pourront être examinés et que leur traitement se fera au cas par cas sans être confié à une commission spécifique et indépendante : « *un large pouvoir discrétionnaire est à nouveau laissé dans les mains du gouvernement, du secrétaire d'État et surtout de l'Office des étrangers pour interpréter ce texte [l'instruction de la mi-juillet 2009], accepter ou refuser les demandes de régularisation* »²⁰⁷.

À Bressoux, l'occupation de la gare se poursuit donc après l'annonce de l'opération de régularisation *one shot*. Le 23 juillet, les occupants y reçoivent la visite conjointe des Services de

²⁰⁰ J.-M. Faux, *Op. cit.*

²⁰¹ « La régularisation en marche », *Le Soir*, 11 septembre 2009, p. 22.

²⁰² « Sans-papiers : "un pas positif" », *La Dernière heure, les Sports*, 22 juillet 2009, p. 18.

²⁰³ « L'exception politique liégeoise », *La Libre Belgique*, 5 août 2009, p. 44.

²⁰⁴ « L'espoir entre en gare », *Le Soir*, 5 août 2009, p. 18 ; « Le soutien de la ville aux sans papiers », *Sud Presse*, 5 août 2009, p. 9.

²⁰⁵ [Texte du Comité de soutien aux sans papiers de Liège pour la conférence de presse du 4.08.2009]. Archives F. Arets.

²⁰⁶ « L'espoir entre en gare », *Le Soir*, 5 août 2009, p. 18 ; « L'exception politique liégeoise », *La Libre Belgique*, 5 août 2009, p. 44 ; « Le soutien de la ville aux sans papiers », *Sud Presse*, 5 août 2009, p. 9.

²⁰⁷ F. Arets et D. Horman, *Op. cit.*, 1^{er} septembre 2009.

Police et de la Population de la Ville de Liège « afin d'introduire leurs demandes de régularisation, d'attester de leur résidence effective et d'analyser leurs dossiers »²⁰⁸. Ainsi, la Ville leur permet d'utiliser l'adresse de la gare pour pouvoir introduire leur demande. Néanmoins, le 1^{er} septembre, une grève de la faim éclate à Bressoux menée par près de 40 sans papiers qui craignent de ne pas entrer dans les critères de régularisation du récent accord gouvernemental²⁰⁹. (Notez que le 29 juin déjà, une grève de la faim avait été entamée par certains occupants pensant renforcer leur action. Elle avait toutefois pris fin dès le 3 juillet après de longues heures de discussion entre autres avec le Comité de soutien aux sans papiers de Liège et craignant de perdre le soutien de la Ville de Liège.²¹⁰) En septembre cependant, certains vont jusqu'à se coudre les lèvres, même si l'action ne fait pas l'unanimité parmi les sans papiers²¹¹. Porte-parole de l'OSP, Youssef El Hadeff, explique qu'ils ont tout fait pour dissuader les occupants de la gare d'entamer cette grève mais « *il n'y a rien à faire. Les réunions avec le ministre, le désarroi de certains avocats devant le flou des critères : tout cela fait peur à ceux qui craignent d'être les oubliés de la régularisation.* »²¹² Le porte-parole de l'OSP fait référence à la visite de Melchior Wathelet qui est venu apporter des précisions relatives aux modalités de régularisation, le 8 septembre à l'auberge de jeunesse Simenon. Quelque 200 personnes y étaient présentes, des sans papiers mais surtout des avocats et des acteurs sociaux de terrain qui, après avoir posé leurs questions, sont ressortis inquiets. Parmi les problèmes qui semblent inextricables, celui de la régularisation par le contrat de travail : « celui-ci est impossible à obtenir sans permis de travail, délivré par la Région, et pour lequel il faut être en situation régulière ». « *Nous avons obtenu que les deux processus puissent être menés en parallèle et que la Région soit informée des demandes de régularisation* », souligne M. Wathelet. « Et puis, pour justifier de "cet ancrage local durable", certains sans-papiers vont devoir dénoncer leur propre travail au noir ! ». ²¹³ Lors de cette rencontre, France Arets insiste sur la nécessité de mettre en place une commission indépendante, permanente, de régularisation avec des critères clairs. Et qu'elle soit composée, comme en 2000, de magistrats, de représentants d'ONG, des syndicats, etc.²¹⁴ Selon une dépêche de l'agence Belga, la grève de la faim prend néanmoins fin à la mi-septembre consécutivement « aux informations et au "message d'espoir" communiqués par Willy Demeyer » lors de sa visite du 11 septembre.²¹⁵ Ce jour-là, le bourgmestre de Liège fait part aux occupants du grand espoir qu'il met dans le processus de régularisation et promet que la Ville les accompagnera dans le processus de dépôt de dossiers individuels de régularisation.²¹⁶ Aux dires du Comité de soutien aux sans papiers de Liège, W. Demeyer aurait alors eut ces propos : « Mettez votre énergie dans la constitution de vos dossiers, cherchez des témoins de votre présence sur le territoire, allez

²⁰⁸ [Texte de l'intervention de Benoît Drèze intitulée « Implication de la Ville de Liège dans l'occupation par les sans papiers de l'ancienne gare de Bressoux »]. Archives F. Arets.

²⁰⁹ Pierre Morel, « Désespoir chez les sans papiers », *Le Soir*, 9 septembre 2009, p. 22 ; « Liège régularise ... », *La Dernière heure, les sports*, 11 septembre 2009, p. 20 ; « Fin de la grève de la faim à la gare », *La Dernière heure, les sports*, 15 septembre 2009, p. 22 ; « Fin de la grève de la faim », *Le Soir*, 15 septembre 2009, p. 18 ; « Les sans papiers arrêtent leur grève de la faim », *La Libre Belgique*, 15 septembre 2009, p. 44.

Le groupe Sud Presse nous apprend qu'une grève de la faim y avait déjà été menée en juin : « Sans-papiers – occupation : 25 grévistes de la faim à la gare de Bressoux », *Sud Presse*, 3 juillet 2009, p. 7.

²¹⁰ Interview F. Arets, 6 décembre 2013 ; [Projet de courrier d'Isabelle Ponet et de F. Arets pour le Comité de soutien à l'attention du bourgmestre, daté du 9 juillet 2009] & [Projet de lettre au bourgmestre de l'OSP, juillet 2009], archives numériques de F. Arets. Copies à l'IHOES ; « Sans papiers – occupation », *Sud Presse*, 3 juillet 2009, p. 7.

²¹¹ « Bressoux, ils se cousent la bouche », *Sud Presse*, 9 septembre 2009, p. 11.

²¹² P. Morel, « Désespoir chez les sans papiers », *Le Soir*, 9 septembre 2009, p. 22

²¹³ « Melchior Wathelet peine à rassurer sur l'instruction », *Le Soir*, 9 septembre 2009, p. 22.

²¹⁴ Cette commission doit être indépendante pour ne pas dépendre uniquement de l'Office des étrangers, permanente parce que nous ne voulions pas d'une régularisation *one shot* et fonctionnant sur base de critères permanents de régularisation. Concernant les critères de régularisation, nous nous sommes toujours positionnés en disant, « ce n'est pas à nous de définir ». Qui dit critère, dit exclusion. Et si l'on doit dire quelque chose à leurs propos, c'est qu'ils doivent être les plus larges possibles, mais ce n'est pas à nous de le faire. Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

²¹⁵ Dépêche de l'agence Belga publiée sur les sites de la DH.be et du journal *Le Soir*, le 14 septembre 2009.

²¹⁶ Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

trouver les petits commerçants qui vous ont vendu chaque jour du pain ou des cigarettes. Ayez confiance ! ».²¹⁷

Le 15 septembre 2009, le service officiel de régularisation des sans papiers de Liège ouvre ses portes dans le quartier Saint-Léonard. Comme dans d'autres villes du pays, il doit être opérationnel pour trois mois, soit pendant la durée de la régularisation *one shot* orchestrée par le Secrétaire d'État Melchior Wathelet. À côté de la Ville de Liège, plusieurs acteurs associatifs et syndicaux s'impliquent dans cette opération. La régionale FGTB de Liège-Huy-Waremme fournit, par exemple, un service d'aide juridique pour répondre aux questions sur la procédure²¹⁸, tandis que la CSC organise des soirées d'information ou diffuse une liste d'associations ou de services d'aide juridique et sociale.²¹⁹ Sont ainsi renseignées les asbl Aide aux Personnes Déplacées, Point d'Appui, SOS dépannage social, CAP Migrants (l'ancien service social de l'Aumônerie des étrangers)²²⁰, le Service social des étrangers, le Service juridique de la FGTB, le Bureau d'Aide Juridique (BAJ) pour demander la désignation d'un avocat *pro deo* ou le service provincial APODI (Aide à la population en difficulté)²²¹. Pour préparer les dossiers individuels demandés, nombre de sans papiers, de Bressoux et d'ailleurs, bénéficient aussi de l'aide des membres du Comité de soutien aux sans papiers de Liège²²².

Ainsi se clôt la décennie des années 2000 qui débute par une régularisation *one shot* menée par le gouvernement « arc-en-ciel » et qui se termine par une nouvelle campagne de ce type sous la houlette des autorités fédérales. Ces « concessions » ne peuvent cependant faire oublier que les expulsions se poursuivent, tout comme l'enfermement de sans papiers dans des centres fermés, autant de moyens de mettre au ban de la société belge des migrants non désirés...

²¹⁷ [« Lettre au Bourgmestre du 15 octobre 2011 (3).doc »] archive numérique de F. Arets.

²¹⁸ *Régularisation des sans-papiers: un bureau d'accueil à la FGTB*, article publié sur le site de la RTBF à la date du 1^{er} octobre 2009 (URL : http://www.rtb.be/info/regions/detail_regularisation-des-sans-papier-un-bureau-d-accueil-a-la-fgtb?id=5143503, dernière consultation : 22 octobre 2013).

²¹⁹ Exemple : le 22 octobre 2009, le MOC organise une telle rencontre en présence de représentants du CRIPEL, de la Ville de Liège et de l'asbl Point d'Appui. *Régularisation des Sans-papiers : soirée d'info*, article publié le 19 octobre 2009 sur le site du MOC Liège (URL : http://moclidge.be/presentation/positions_34/sans-papiers/regularisation-des-sans-papiers.html, dernière consultation : 22 octobre 2013). Concernant la liste des associations et services, voir : http://moclidge.be/IMG/pdf/Liste_associations_d_aide_Liege.pdf.

²²⁰ Il s'agit d'un Centre d'Accompagnement pour Migrants. Il assure en particulier auprès de réfugiés et de demandeurs d'asile des services d'information juridique, d'aide à l'insertion socioprofessionnelle et sociaux. Le Centre organise aussi des cours de français et tente de faciliter l'hébergement de demandeurs d'asile. [Présentation de Cap Migrants lors du dépôt d'un memorandum aux futurs élus communaux en octobre 2012]. Archives F. Arets.

²²¹ Voyiez le document du MOC mis en ligne à l'adresse :

http://moclidge.be/IMG/pdf/Liste_associations_d_aide_Liege.pdf, dernière consultation : 22 octobre 2013.

²²² F. Arets et D. Horman, *Op. cit.*, 1^{er} septembre 2009.

III. 2010-2013 : vers une décennie de durcissement et de résistance ?

La nouvelle décennie s'ouvre à Liège alors que les sans papiers sont en attente des réponses à l'opération *one shot* de 2009 qui fait suite à leur combat mené, entre autres avec l'OSP et l'UDEP de Liège, en vue d'une régularisation. Certains occupent encore l'ancienne gare de Bressoux. Les actions les plus notables du mouvement de soutien aux sans papiers de Liège (à Vottem ou dehors) sont principalement discutées et menées par le Comité de soutien aux sans papiers de Liège et par le Collectif de Résistance Aux Centres Pour Étrangers. Pour rappel, des personnes aussi bien que des associations peuvent être membres du collectif et du comité ; plusieurs sont d'ailleurs membres des deux. En réalité, par l'intermédiaire de ces deux structures, une série d'acteurs sociaux se trouvent mobilisés tels la FGTB et la CSC de Liège-Huy-Waremme, les FPS et le MOC Liège, le Centre d'action laïque de la province, pour n'en citer que quelques uns.

Vottem continue à mobiliser

Avant que ne s'éteigne la première décennie des années 2000, les opposants au centre de Vottem continuent à se mobiliser. La manifestation « Vottem camp de la honte 10 ans déjà ... » du 10 mai 2009 est l'occasion pour nombre d'associations liégeoises et certains partis politiques de réclamer à nouveau la suppression des centres fermés et l'arrêt des expulsions.²²³ Le 24 décembre²²⁴, le CRACPE, rassemble deux cents manifestants devant Vottem et rappelle que :

« dans les centres fermés pour étrangers se trouvent des personnes qui n'ont commis aucun délit, ces centres sont en réalité des prisons, l'actuelle politique restrictive en matière d'asile et d'immigration signifie l'expulsion vers la dictature, la guerre, la misère »²²⁵.

En octobre 2010, le film *Illégal* d'Olivier Masset-Depasse sort sur nos écrans et attire l'attention d'un large public sur la problématique des centres fermés en Belgique en dressant un portrait inquiétant de leur fonctionnement²²⁶. Celui de Vottem concentre toujours bon nombre des actions du CRACPE, même si celui-ci entend bien élargir le débat et combattre, dans son ensemble, la politique de l'asile et de l'immigration telle qu'elle est pratiquée en Belgique et en Europe²²⁷.

²²³ Les premiers signataires de cet appel lancé par le CRACPE sont l'Association Belgo-Palestinienne-Liège, l'Appel Pour Une Ecole Démocratique (APED), ATTAC Liège, l'asbl La Braise, le CADTM, le CAL Liège, le Cercle Gramsci, la chorale C'est des Canailles !, le CHOC, la CSC et la FGTB Liège-Huy-Waremme, les FPS, Vie féminine, Fraternité séculière Charles de Foucauld (Belgique Sud), le Front antifasciste, l'asbl Les Grignoux, les Territoires de la Mémoire, l'asbl Point d'Appui, Ecolo, la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR), le PTB, ainsi que les sections liégeoises de l'UDEP et de l'Organisation pour les Sans Papiers (OSP). *Vottem, camp de la honte, 10 ans déjà... Je ne l'accepte toujours pas !*, article publié par le CRACPE le 10 avril 2009 sur le site de la LCR (URL : http://www.lcr-lagauche.be/cm/index.php?view=article&id=1332:vottem-camp-de-la-honte-10-ans-deja-je-ne-laccepte-toujours-pas&option=com_content&Itemid=53, dernière consultation : 8 octobre 2013).

²²⁴ Tandis que l'évêque de Liège passe Noël avec « des personnes seules, de la rue et des sans papiers ». « L'évêque de Liège a passé Noël avec les défavorisés », *Sud press*, 26 décembre 2009, p. 6.

²²⁵ *Le 24 décembre, autour du centre fermé de Vottem, pour un Noël de résistance*, article publié le 17 décembre 2009 sur le site du MOC (URL : http://mocliege.be/presentation/positions_34/sans_papiers/le-24-decembre-autour-du-centre.html, dernière consultation : 8 octobre 2013).

²²⁶ Le 21 octobre 2010, un débat est organisé au cinéma Sauvenière après la projection de ce film. Parmi les intervenants, on retrouve le réalisateur, mais aussi des représentants du Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL), de l'asbl Point d'Appui, du CRACPE, du CAL Liège et du Cabinet Wathélet. *Folder de promotion de la soirée*. Archives F. Arets.

²²⁷ Les actions du CRACPE, nous l'avons dit, sont multiples. Hormis son réseau de parrainage de détenus de Vottem, ses permanences au CAL et un souper annuel notamment, le CRACPE participe à différents projets de soutien aux sans papiers de Liège. Par exemple, il contribue au « Fonds étudiants » qui a vu le jour lors de la rentrée scolaire 2008. Son objectif est d'accompagner des étudiants sans papiers dans leurs démarches pour pouvoir suivre une formation. Aujourd'hui, il est le fruit d'une collaboration avec le CRIPEL, la FGTB, la CSC, le CAL et les FPS. Dans ce cadre, des inscriptions peuvent être payées. À Liège, les sans papiers ont accès à l'enseignement de promotion sociale ;

À partir de 2010, le CRACPE décide de mettre un terme à ses manifestations du mercredi tout en maintenant celles du samedi. Lors de certains de ses rassemblements hebdomadaires devant les grilles du centre, il arrive que le Collectif soutienne plus spécifiquement une grève de la faim menée à l'intérieur, une expulsion en particulier ou une autre situation révoltante. Deux exemples parmi bien d'autres peuvent être cités. Le 9 janvier 2010, la mobilisation est dédiée à la mémoire du détenu tunisien Yahya Tabbabi, décédé le lundi précédent. La mort par overdose est remise en cause par la famille, d'autant que le parquet n'est pas descendu sur les lieux. Une autopsie est réclamée, tandis que le CRACPE dénonce, au-delà de cet événement tragique, « l'absence d'un réel suivi médical des personnes détenues à Vottem »^{228, 229}. Autre exemple : la manifestation du samedi 8 décembre 2012 entend soutenir Andrey Raven, malade et âgé de 60 ans, qui est enfermé depuis quatre mois à Vottem. Ce dernier avait déjà fait l'objet d'une tentative d'expulsion alors qu'il était lié aux courants d'opposition à Poutine et qu'il avait été victime de graves persécutions à l'époque de l'ex-URSS. Ce samedi-là, le Collectif veut aussi dénoncer l'expulsion collective de vingt-quatre Congolais, le 5 décembre, organisée avec la collaboration des instances de l'Union Européenne²³⁰.

Le 3 avril 2011, lors de la manifestation du douzième anniversaire de l'ouverture de ce « camp de la honte »²³¹, des manifestants s'introduisent dans le centre, ce qui aura pour conséquence l'année suivante de confier le maintien de l'ordre à la police fédérale, et non plus, aux polices locales de Liège et de Herstal²³². Plusieurs manifestants sont arrêtés et placés en détention dans les locaux de la police à l'arrière du centre (dont un sans papiers). C'est à la suite de cet incident que le Collectif recommande aux sans papiers de ne plus se joindre à ses manifestations de peur que de nouvelles arrestations aient lieu²³³. Lors de la treizième manifestation annuelle, le 18 mars 2012, ce sont près de cinq cents personnes qui viennent crier leur opposition aux centres fermés. Le CRACPE y dénonce le durcissement incessant des politiques en matière d'immigration. Des acteurs sociaux répondent une nouvelle fois présents tels la FGTB, la CSC, le CAL, les FPS, Ecolo, le PTB, le Parti socialiste de lutte (PSL), la coopérative Vega... Le quotidien *Le Soir* nous fait remarquer que « *Les rares élus présents sont de vieux habitués de cette manifestation annuelle : Eric Jadot, Muriel Gerkens et Guy Krettels (Ecolo) et la conseillère communale PTB de Herstal, Nadia Moscufo. Le cinéaste Bouli Lanners est également de la partie* ».²³⁴

Autre action récurrente du CRACPE : la veillée de Noël devant les grilles de Vottem. À ces occasions, des cartes téléphoniques sont remises aux détenus pour libérer la parole des « enfermés de Vottem » et communiquer avec l'extérieur.²³⁵ En 2012, quelques jours avant cette

certaines écoles supérieures les acceptent également. Le problème c'est alors que le minerval pour étudiant étranger est d'application et qu'il peut atteindre les 2 000 € Cependant, ils ne peuvent obtenir leur diplôme que s'ils ont un titre de séjour. [Tract du 20 juin 2013 commençant par : « Participation du Comité de soutien aux sans papiers de Liège à la Journée mondiale du réfugié (place St Etienne de 14h à 19h...) »] ; Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

²²⁸ « La famille du sans papiers décédé exige des comptes », *Le Soir*, 11 janvier 2010, p. 18 ; Pierre Morel, « Vottem / Après la mort d'un détenu au centre fermé Le décès en question », *Le Soir*, 18 janvier 2010, p. 13.

²²⁹ Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

²³⁰ [Communiqué de presse du CRACPE en lien avec la manifestation du samedi 8 décembre 2012]. Archives F. Arets.

²³¹ Affichette. Fonds I. Saccomano.

²³² « Liégeois "en résistance" », *Le Soir*, 19 mars 2012, p. 28.

²³³ C'est aussi suite à cet événement que le CRACPE décide de devenir une asbl. France Arets en est la présidente. Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

²³⁴ Au départ du cortège, France Arets rappelle que La Citadelle (d'où part le cortège) est « *un symbole de la résistance, un endroit où l'occupant exécutait pendant la guerre* » et qu'il faut « *entrer en résistance contre l'Europe forteresse et la stigmatisation des étrangers* ». « Contre le centre fermé », *Le Soir*, 17 mars 2012, p. 19.

²³⁵ À Noël à Vottem, comme les parlementaires ont un droit d'accès, on leur demande de venir avec nous notamment pour donner des cartes de téléphone à l'intérieur. Par exemple, le 24 décembre 2011, une délégation de quatre personnes est autorisée à y pénétrer pour remettre à l'attention des 130 « résidents » une enveloppe de 10 € pour acheter une carte de téléphone ou quelques objets de première nécessité. [Tract du CRACPE commençant par : « Noël de résistance et de solidarité », lundi 24 décembre 2012...] ; [Tract du CRACPE en français, anglais, espagnol et arabe

traditionnelle action « Noël de résistance et de solidarité », des détenus communiquent ouvertement sur le site Internet *Getting the Voice out*²³⁶ :

« Nous, détenus dans le centre fermé de Vottem, voulons dénoncer l'inhumanité de nos arrestations, enfermements, expulsions.

Nous avons tous été arrêtés à notre domicile ou au travail. Nous vivons tous depuis plusieurs années en Belgique.

Certains de nous ont une femme et des enfants ici.

Certains de nous ont une carte de résidence en règle dans un pays de l'espace Schengen.

Certains de nous sont gravement malades.

Certains de nous sont nés en Belgique.

Certains de nous ont des enfants dans la même école que nos gardiens.

Nous avons tous fait une demande d'asile ou une demande de régularisation selon les règles dictées par la loi.

Et nous sommes traités comme des criminels lors de nos arrestations... [...]

Nous, détenus dans le centre fermé de Vottem, voulons par cet appel montrer ce visage de la Belgique que le citoyen belge ne veut pas voir ! »²³⁷

Cet hiver-là, la Secrétaire d'État à l'Asile et à l'Immigration, Maggie De Block, obtient un accord pour la création d'une aile sécurisée dans le centre fermé de Vottem où seront enfermés les criminels clandestins jusque-là mêlés aux autres sans papiers²³⁸. Pour le CRACPE, ce genre de décision contribue à stigmatiser davantage les détenus des centres fermés, « en mettant l'accent sur le fait qu'il y a des criminels dangereux » parmi les sans papiers. Le collectif ne nie pas le fait que certains « résidents » viennent de prisons, mais il s'agit d'une minorité, et c'est à ses yeux, une forme de double peine²³⁹. Cette opinion est loin d'être partagée par l'ensemble de la population et certainement pas par l'extrême droite. Le 21 décembre 2012, Nation, le « mouvement identitaire et solidariste de Belgique francophone » poste sur son site un court article compatissant avec le personnel du centre de Vottem qui, avec l'ouverture annoncée de la nouvelle aile, va devoir en plus gérer des criminels. Il en profite pour rappeler ses récentes actions devant le centre, dont deux empêchant « les gauchistes de faire leur sale besogne » qui « chaque samedi et depuis plusieurs années, vont jeter des cartes téléphoniques par-dessus les grillages [...], et avec un mégaphone, incitent les détenus, illégaux en attente d'expulsion, à se rebeller et à désobéir au règlement du centre »²⁴⁰. Un samedi de juin 2011 déjà, l'extrême droite avait refait son apparition. Cette fois-là, le Front national avait manifesté devant une autre porte du centre traitant la délégation du CRACPE de « Traîtres à la nation ».²⁴¹

commençant par « Cher amis injustement enfermés à Vottem », remis le 24 décembre]. Archives F. Arets ; « Noël aussi pour les étrangers de Vottem », *Le Soir*, 26 décembre 2011, p. 18.

²³⁶ Ce site a pour vocation de donner à entendre des témoignages de personnes enfermées, maltraitées et expulsées chaque année dans les centres fermés de Belgique. (URL : http://www.gettingthevoiceout.org/presentation_fr/, dernière consultation : 10 décembre 2013).

²³⁷ En gras dans le texte. Version complète, voir : [Communication des détenus du centre fermé de Vottem – 19/12/12], article en ligne (URL : <http://www.gettingthevoiceout.org/communication-des-detenus-du-centre-ferme-de-vottem-191212/>, dernière consultation : 13 décembre 2013).

²³⁸ Sud Presse fait l'annonce de la construction de cette aile à la mi-décembre 2012. Elle devait être terminée en juin 2013. « Un centre fermé sécurisé pour les illégaux criminels », *Sudpresse*, 14 décembre 2012, p. 9. En cette fin d'année 2013, cependant, elle n'a toujours pas vu le jour.

²³⁹ « C'est-à-dire que si ces personnes étaient belges, elles sortiraient de prison, mais comme elles ne le sont pas, qu'elles ont perdu leurs titres de séjour ou qu'elles n'en ont pas, elles vont dans les centres fermés d'où on les expulse, même s'ils ont femme et enfants, par exemple ». Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

²⁴⁰ Voir : <http://www.nation.be/web/soutien-au-personnel-du-centre-ferme-de-vottem/>, dernière consultation : 15 novembre 2013.

²⁴¹ Voir : <http://www.youtube.com/watch?v=O5hHzZgrRus>; <http://www.youtube.com/watch?v=3KAjZg5JVj0>, dernière consultation : 15 novembre 2013 ; Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

Du côté des régularisations...

Fin de l'occupation à l'ancienne gare de Bressoux

À Bressoux, il avait été prévu que la convention entre la Ville de Liège et la SNCB cesse le 31 décembre 2009. À cette date cependant, les autorités communales estiment qu'elles ne peuvent mettre fin à l'occupation en plein hiver²⁴². La convention est donc prolongée jusqu'au 21 mars, d'autant qu'à partir de la mi-décembre, le bourgmestre permet à des SDF d'être logés avec les occupants encore présents²⁴³. Le Comité de soutien aux sans papiers de Liège est favorable à cette cohabitation d'autant qu'il milite « pour le droit au logement de tous et pour la convergence des luttes entre tous les "sans" : sans-abris, sans logement, sans travail, sans papiers... »²⁴⁴. Néanmoins, des complications logistiques et humaines se font jour dont il est fait part dans un courrier au bourgmestre. La situation devient intenable à Bressoux car des policiers, le soir et jusque tard dans la nuit, y conduisent des SDF qui se trouvent généralement dans une grande détresse sociale. Or, aucun accompagnement psychosocial n'est prévu. Les sans papiers et le Comité de soutien (qui n'est pas un service social) se trouvent démunis « face à des situations de délire grave ou de blessures corporelles, d'alcoolisme ou de consommation de drogue, de saleté et d'incontinence ». Lors du Conseil communal du 25 janvier 2010, un encadrement est demandé à la Ville pour que la cohabitation ne dégénère pas, mais cette fois sans obtenir de réponse favorable.²⁴⁵

À l'approche du dimanche 21 mars, il est annoncé qu'une boîte aux lettres sera maintenue à la gare pour permettre aux sans papiers qui l'ont occupée de conserver une adresse légale afin d'assurer le suivi de leur demande de régularisation. Le premier jour du printemps, le CRACPE organise un ultime rassemblement de soutien à Bressoux²⁴⁶. Une centaine de personnes y participent marquant ainsi la fin de cette occupation de neuf mois menée avec un soutien inédit de la part des autorités communales.

Toutefois, les 47 personnes qui y résident encore se retrouvent sans logement du jour au lendemain²⁴⁷. Ils tentent alors d'occuper deux immeubles dans le quartier de Jonfosse (rue Stéphanie). Le 22 mars au matin, l'échevin Benoît Drèze est sur place pour écouter les doléances et assurer qu'il a pris contact avec le Secrétaire d'État M. Wathelet « pour le mettre au courant de la situation et lui demander de voir s'il est possible de faire en sorte que l'Office des Étrangers puisse accélérer la procédure [de régularisation] ». ²⁴⁸ Néanmoins, dès l'après-midi, ces sans papiers sont contraints d'évacuer les lieux face à l'ultimatum de la police²⁴⁹.

Par la suite, 83 personnes qui occupaient la gare sont réparties en trois groupes et une nouvelle adresse leur est attribuée au siège d'une de ces trois associations : le CRACPE, Point d'Appui ou Le

²⁴² Voir notamment le reportage de la télévision locale : *Le point sur les Sans papiers à Bressoux*, lundi 21 décembre 2009, <http://www.rtc.be/reportages/societe/10200-le-point-sur-les-sans-papiers-a-bressoux>

²⁴³ De fait, les autorités communales sont confrontées cet hiver-là aux demandes croissantes d'hébergement de personnes sans domicile fixe. Le groupe Sud Presse fait paraître plusieurs articles rendant compte de la difficulté pour les centres d'hébergement de répondre à l'ensemble des demandes dans un contexte où les sans papiers tentent la régularisation. « L'accueil nocturne des SDF en mutation », *Le Soir*, 23 décembre 2009, page 17 ; « Nous ne pouvons pas les refuser », *Sud Presse*, 18 décembre 2009.

²⁴⁴ [Courrier de F. Arets pour le Comité de soutien aux sans papiers de Liège à l'attention du bourgmestre], archive numérique datée du 13 janvier 2010. Archives F. Arets.

²⁴⁵ Le conseiller communal Ecolo Guy Krettels porte cette interpellation. « Situation explosive à la gare de Bressoux ? SDF et sans papiers Cohabitation », *Sud Presse*, 27 janvier 2010 ; Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

²⁴⁶ « Soutien aux sans papiers », *Le Soir*, 22 mars 2010.

²⁴⁷ Pierre Morel, « Les sans papiers de retour à la rue », *Le Soir*, 20 mars 2010, p. 19.

²⁴⁸ Charles Ledent, « Où vont s'installer les sans papiers ? », *Sud Presse*, 23 mars 2010

²⁴⁹ « De Bressoux à Jonfosse – Liège – Les sans papiers investissent deux immeubles », *La Dernière Heure*, 23 mars 2010, p. 22 ; « Indésirables, les sans papiers », *La Libre Belgique*, 23 mars 2010, p. 44.

Monde des Possibles²⁵⁰. Du côté du Collectif, une réunion de suivi avec les anciens occupants de Bressoux continue à s'organiser chaque vendredi au Centre d'action laïque.²⁵¹

À la suite de la demande des sans papiers de mener une nouvelle occupation à Jonfosse, et dans la mesure où celle de la gare de Bressoux s'était terminée dans une certaine désorganisation matérielle et avec certaines tensions, le Comité de soutien des sans papiers de Liège décide de mener un travail de réflexion et d'évaluation. Plusieurs conditions sont alors définies pour qu'une occupation obtienne son soutien : qu'elle soit le fruit d'un projet collectif, multiculturel (impliquant des personnes originaires de plusieurs pays) et si possible mixte (rassemblant des hommes et des femmes) ; que l'occupation soit déjà structurée par un groupe porteur ou que le Comité l'aide à émerger ; que ce soit un projet actif dans l'élaboration d'actions pour porter les revendications ou dans la mise en place d'activités plus culturelles et/ou d'ateliers ; qu'elle ait lieu avec une organisation matérielle précise et des responsables aux postes logistiques ; qu'elle ait un début et une fin prévus afin d'éviter une dégradation au fil du temps et enfin, qu'elle respecte des normes très strictes visant à interdire toute forme de violence au sein de l'occupation. Le Comité liégeois rappelle, à cette occasion, qu'il apporte un soutien politique aux sans papiers par des actions, des mobilisations de toutes sortes, pas seulement lors d'occupations²⁵².

Le processus de régularisation s'avère être long et moins fructueux qu'espéré

Au printemps 2010, les réponses aux demandes de régularisation déposées dans le cadre de l'opération *one shot* de 2009 tombent peu à peu, mais l'Office des Étrangers estime avoir besoin de deux ans pour les traiter toutes ! Il a reçu plus de 32 000 dossiers pour l'ensemble de la Belgique. Dans le cadre de l'instruction ministérielle, 1 733 dossiers ont été rentrés pour la seule commune de Liège, mais le nombre de dossiers plus anciens simplement complétés reste inconnu. « Après environ six mois de travail, à peu près 200 seulement des 1 733 "nouveaux" dossiers liégeois ont été traités par l'administration fédérale », rapporte le journal *Le Soir*.²⁵³

Fin avril 2010, le gouvernement fédéral tombe faute de trouver un accord sur la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde et les Belges sont convoqués aux urnes pour le 13 juin. Autour du Perron, le 2 juin, une centaine de personnes manifestent leur soutien aux sans papiers car la mise en affaire courante du gouvernement entraîne un retard dans le traitement des dossiers de régularisation. Les manifestants demandent que les instructions gouvernementales avec ses critères clairs de régularisation soient transformées en loi, qu'une commission de régularisation permanente soit mise en place et que les moyens dégagés pour les centres ouverts soient affectés à l'accueil des sans papiers²⁵⁴. Ce n'est évidemment pas la position des libéraux qui, au cœur de la campagne électorale se positionnent, sur la problématique des sans papiers. Encore domicilié à Liège à l'époque, Didier Reynders signale que la différence entre son parti, le MR, « *et les collectifs, la gauche, les trois autres partis en fait, c'est que nous entendons rappeler qu'il y a des limites à fixer* ». Il cite Michel Rocard, « *on ne peut pas accueillir toute la misère du monde* » et précise « *Il faut pouvoir accueillir ceux qui sont persécutés dans leur pays, permettre les regroupements familiaux... mais cela doit se faire dans le respect de nos valeurs* »²⁵⁵.

²⁵⁰ Dans cette association du quartier du Longdoz qui travaille avec les personnes d'origine étrangère à l'effectivité des droits fondamentaux de toutes et tous, un espace sanitaire et une bagagerie sont installés pour les sans papiers. Voir son règlement : [« Bagagerie du Longdoz - Description du fonctionnement », 4 p.]. Archives F. Arets.

²⁵¹ Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

²⁵² [« Synthèse (texte modifiable) de la discussion du comité de soutien aux sans papiers de Liège sur ce que pensent les différents membres sur la question des occupations », s.d.], archive numérique de F. Arets.

²⁵³ « Les réponses aux demandes de régularisation tombent, souvent positives. Déjà mille "nouveaux" Liégeois », *Le Soir*, 29 juillet 2010, p. 18.

²⁵⁴ « Autour du Perron pour les sans papier », *Sud Presse*, 3 juin 2010 ; Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

²⁵⁵ « Peu importe le ministre... », *La Libre Belgique*, 10 juin 2010, p. 45.

Finalement, à l'issue des élections du 13 juin 2010, le parti socialiste (PS) remporte le scrutin en Wallonie (avec 38 % des voix), et la N-VA, parti nationaliste de droite, effectue une poussée fulgurante en Flandre, notamment grâce à la popularité de son président Bart De Wever (avec environ 29 % des suffrages)²⁵⁶. Ces deux partis qui tout oppose semblent condamnés à s'entendre. Ce ne sera pas chose facile, la formation d'un nouveau gouvernement, qui sera finalement une coalition de centre-gauche et de centre-droit, en ayant rejeté la NV-A dans l'opposition, n'aura lieu que le 6 décembre 2011, après crise politique sans précédent de 18 mois !

Pendant ces 18 mois, le gouvernement Leterme II est en affaires courantes. Melchior Wathelet y occupe toujours le poste de Secrétaire d'État à la Politique de migration et d'asile et connaît quelques difficultés. Régulièrement, on reproche à son administration d'être particulièrement lente²⁵⁷. M. Wathelet est aussi amené à connaître des actions musclées contre les centres fermés, comme le 20 février 2011 au centre de Steenokkerzeel. Ce dimanche-là, le feu est volontairement bouté par des détenus²⁵⁸ dans deux ailes, tandis que plusieurs associations manifestent devant les grilles en solidarité avec les détenus en grève de la faim²⁵⁹.

En juillet 2011, deux ans après la publication de la circulaire du 19 juillet 2009, le Forum Asile et Migrations produit une note d'évaluation sur le processus de régularisation. (Il s'agit d'une évaluation intermédiaire puisque des dossiers sont encore en cours d'examen.) Plusieurs points positifs sont soulignés : l'ouverture d'un espace de dialogue entre les autorités et la société civile ; la possibilité pour de nombreuses personnes sans papiers, présentes en Belgique depuis des années, de sortir d'une situation précaire ; ainsi que l'application des critères convenus par le gouvernement. Par contre, plusieurs points négatifs ressortent tels l'insécurité juridique en l'absence de critères inscrits dans un texte de loi, le manque de concertation avec les communes et le dépassement par certaines d'entre elles de leurs compétences, le peu de recours à la Commission consultative des étrangers, le retard dans la diffusion des informations, l'absence de motivation sur le fond en cas de décision négative pour certains dossiers actualisés, ou encore, les arrestations et les mises en détention de personnes en attente d'une décision. En ce début de décennie, le Comité de soutien aux sans papiers de Liège et le CRACPE se mobilisent contre ces arrestations et expulsions. Un exemple parmi d'autres : l'arrestation survenue en novembre 2010 qui envoie six à sept personnes d'origine marocaine à Vottem, alors qu'elles ont toutes introduit un dossier de régularisation et disposent d'un accusé de réception. « Elles ont été détenues de un mois à six semaines. Certaines ont été rapatriées de force, d'autres "se sont laissées convaincre" et ont demandé un retour volontaire »²⁶⁰. Cette nouvelle stratégie du « retour volontaire » n'en est qu'à ses débuts et est en cours d'affinement...

²⁵⁶ Pascal Delwit, Jean-Benoit Pilet, Emilie van Haute, *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2011.

²⁵⁷ En février 2011 notamment, il annonce qu'il va engager 50 personnes supplémentaires pour accélérer le traitement des demandes de régularisation. Ce mois-là, une centaine de sans papiers réunis devant son Cabinet réclament bruyamment la régularisation de tous les clandestins, à l'appel de l'UDEP. « La semaine tarte de Melchior Wathelet », *Métro*, 18 février 2011, p. 12 ; « Après l'entartrage, un gâteau pour Wathelet », *L'Avenir*, 18 février 2011, p. 4.

²⁵⁸ Cette pratique de bouter le feu au sein des centres fermés est régulièrement utilisée par les détenus, c'est une façon d'exprimer leur révolte. Vottem a connu, à plusieurs reprises, ce genre d'actions, comme à la mi-novembre 2013, mais on n'en a même pas parlé car le feu a été éteint tout de suite. Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

²⁵⁹ « Le Centre 127 bis, volcan jamais éteint », *La Libre Belgique*, 22 février 2011 ;

http://www.rtb.be/info/societe/detail_rebellion-au-centre-ferme-127-bis?id=5650733;

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/tensions-tres-vives-au-centre-127bis-a-steenokkerzeel-51b8ce91e4b0de6db9c01baf>

²⁶⁰ [Note du FAM intitulée « La régularisation fonctionne si les règles du jeu sont claires : note d'évaluation », juillet 2011, p. 11]. Archives F. Arets. (téléchargeable à l'adresse à partir de l'adresse :

<http://www.cire.be/publications/newsletters/archive/view/listid-3-communiqués-de-presse/mailid-44-expulsion-violente-des-demandeurs-dasile-afghans-communiqué-de-presse-du-cire-16-juin-2011>, dernière consultation : 10 décembre 2013).

Le FAM évoque aussi des problèmes liés aux documents d'identité et constate l'échec de la régularisation par le travail²⁶¹. Deux points que précise l'animatrice du Comité de soutien au sans papiers de Liège qui se rappelle que pour aboutir à cette note d'évaluation de nombreux échanges ont eu lieu entre différents acteurs du mouvement à l'échelle du pays²⁶². Cependant, F. Arets constate que plusieurs critères ont posé problème. « *La circulaire était stricte en termes de dates puisque il fallait être sur le territoire depuis une période donnée (...) [cf. Supra]. À un jour près, on pouvait ne pas être régularisé* ». Une autre difficulté s'est posée par rapport aux pièces d'identité : beaucoup de dossiers ont été refusés parce que les gens n'avaient pas la pièce d'identité qu'il fallait²⁶³. Enfin, parmi les critères retenus par l'instruction, il y avait le fait que les sans papiers, présents depuis trois ans en Belgique, pouvaient être régularisés avec un contrat de travail. Normalement pour obtenir un tel contrat, il faut être régularisé. Dans ce cas, il y avait toute une procédure qui permettait qu'un sans papiers fasse en même temps la demande de séjour et celle d'un contrat de travail. France Arets conclut : « *C'est la partie qui a le moins bien fonctionné tout d'abord parce que les personnes ont eu bien du mal à obtenir un contrat de travail sans être régularisées auparavant et parce qu'il y avait beaucoup de critères pour que ce contrat de travail soit valable* ». Ainsi, certains dossiers ont été refusés parce que les personnes gagnaient moins que le salaire minimum garanti (parfois à quelques centimes près) ; d'autres ont été refusés parce que c'était deux mi-temps... »^{264 265}.

Crise de l'asile : hébergement dans des casernes et refoulements

Depuis l'été 2008, la Belgique connaît une « crise de l'accueil » ou « de l'asile », comme on l'a appelée²⁶⁶. Il y a alors beaucoup trop de demandeurs d'asile par rapport aux places existantes dans les centres ouverts, quatre fois plus que la moyenne européenne selon l'introduction de la proposition de loi du 14 décembre 2010 qui entend faire face à cette situation. Ce texte constate que « *7 000 demandeurs d'asile n'ont pas de place d'accueil. La situation dans les centres d'accueil est intenable, plus de 1 000 personnes logent à l'hôtel, tandis que plus de 6 000 demandeurs d'asile se retrouvent à la rue faute de places d'accueil et en raison de l'afflux incessant de demandeurs* ». De plus, le tribunal du travail vient de condamner à plusieurs reprises l'État belge à payer 500 € par jour par demandeur d'asile. Le gouvernement prend donc la décision d'ouvrir 2 000 nouvelles places d'accueil dans d'anciennes casernes militaires²⁶⁷.

C'est ainsi qu'en région liégeoise, l'ancienne caserne de Bierset devient une zone de transit pour demandeurs d'asile. 550 personnes doivent y être logées à partir de la mi-décembre 2010. Selon le groupe Sud Presse, des familles y seront accueillies et les enfants scolarisés sur place. Ils n'y resteront tout au plus que « *dix semaines, le temps d'amorcer leur procédure, de leur trouver des places dans des centres d'accueil adaptés, comme celui de Fraipont, jusqu'à l'aboutissement de leurs démarches. 2.000 autres places seront aussi dégagées en ILA (maisons destinées à l'accueil de sans papiers). Le but est de recevoir ces personnes décemment et d'accélérer les procédures, de savoir si les demandeurs restent ou s'ils doivent rentrer au pays* »²⁶⁸. La Croix rouge se voit confier

²⁶¹ [Note du FAM « La régularisation fonctionne si les règles du jeu sont claires : note d'évaluation »...], *Op. cit.*

²⁶² F. Arets précise encore que la régularisation était réclamée par le mouvement depuis 2005 ; les idées maîtresses de l'instruction de la mi-juillet 2009 (à savoir demander une régularisation sur base de l'ancrage local durable ou du travail), c'était au départ des revendications de l'UDEP. Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

²⁶³ Soit ces personnes n'avaient pas de pièces d'identité, soit elles étaient déclarées non valables.

²⁶⁴ Dans la foulée de l'instruction de M. Wathélet, un contrat de travail spécifique pour travailleur étranger est forgé pour le « ressortissant étranger présent sur le territoire depuis au moins le 31 mars 2007 qui souhaite régulariser son séjour sur base de l'instruction du 19 juillet 2009 et dont la demande de régularisation a été introduite entre le 15 septembre 2009 et le 15 décembre 2009 ». Ce modèle de contrat de travail doit être joint par l'employeur à sa demande d'autorisation d'occuper un travailleur étranger. Voir modèle de contrat de la Région wallonne. Archives F. Arets.

²⁶⁵ Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

²⁶⁶ Voir notamment : <http://www.crisedelaccueil.be/>, dernière consultation : 17 décembre 2013.

²⁶⁷ <http://www.lachambre.be/FLWB/pdf/53/0813/53K0813001.pdf>

²⁶⁸ Michèle Comminette, « 550 demandeurs d'asile à la caserne de Bierset », *Sud Presse*, 29 octobre 2010.

la mission de gérer cette zone de transit où « *certain*s arrivent complètement démunis avec juste ce qu'ils ont sur eux et des sandalettes aux pieds ». ²⁶⁹ Il arrive que des appels à solidarité soient lancés, comme en janvier 2011 par le MOC appelant au don de vêtements et de chaussures. Initialement, cette zone devait être ouverte pour une année seulement, mais en septembre 2011, Bierset devient un centre structurel et augmente sa capacité à 750 places réparties en trois « villages » ²⁷⁰. Puis, en décembre de la même année, un nouveau centre, à Ans cette fois, ouvre ses portes aux demandeurs d'asile sur le site de l'ancien Quartier général Lemans avec une capacité d'accueil de 300 personnes. ²⁷¹

Parallèlement, le recours aux mesures de refoulement est régulier, les primo arrivants étant expulsés dès leur arrivée sur le sol belge. Des locaux d'enfermement avant refoulement sont prévus dans les différents aéroports du pays. Ainsi, à Liège, existe un centre Inad, comme « Inadmissible au territoire ». À propos des personnes qui y débarquent, France Arets explique qu'on les arrête tout de suite, sans leur donner accès au territoire, en invoquant, le plus souvent, le fait qu'elles détiennent de faux documents d'identité ou qu'elles n'ont pas de moyens suffisants de subsistance. Si elles n'ont pas le réflexe de demander l'asile, elles sont remises sur un vol le lendemain ou le surlendemain. Aucune ONG, aucun avocat n'y ont accès, il n'y a donc pas de contrôle. Pour que quelqu'un d'extérieur puisse entrer dans un tel centre, il faut qu'un primo-arrivant qui y est enfermé sache qu'il peut téléphoner à l'extérieur et appelle. C'est donc très rare, conclut l'animatrice du Comité de soutien aux sans papiers de Liège. ²⁷² De janvier à fin septembre 2011, le centre Inad de Liège Airport voit passer quelque 82 personnes, contre 10 en 2008. La ligne qui dessert Pristina (au Kosovo) ouverte en 2009 amène nombre de ces étrangers interdits sur le territoire. Ce centre fait parler de lui à l'automne 2011 car de plus en plus d'illégaux y échouent. Géré à distance par l'Office des Étrangers, il prend la forme de quatre conteneurs aménagés en logements, collés deux à deux, avec un étroit préau grillagé et couvert, le tout à l'abri des regards. Exigu, ce n'est pas tant les conditions matérielles qui laissent à désirer, mais surtout le fait que les illégaux y sont livrés à eux-mêmes. Contrairement à l'Inad de Zaventem, il n'y a ni assistant social, ni assistance médicale ou juridique, ni psychologue, ni interprète. L'Office des Étrangers, qui ordonne cette privation de liberté, n'a personne sur place : il délègue l'encadrement des illégaux au personnel de l'aéroport et aux agents de la firme sous-traitante chargée de la sécurité de l'aéroport. Celui-ci a obtenu de l'Office que la personne ne passe pas plus de 48 heures dans ce centre Inad. Passé ce délai, elle est envoyée en centre fermé, à Vottem par exemple ²⁷³.

L'éloignement des ressortissants des pays tiers : la circulaire du 11 juin 2011

À la crise politique que traverse le pays s'ajoute une crise financière mondiale qui soulève l'indignation de très nombreux citoyens principalement et d'abord à Madrid. Le mouvement fait tache d'huile dans l'Europe du sud et dans une moindre mesure dans le nord. C'est le cas à Liège, où un camp des indignés se dresse à partir de la mi-juin 2011 sur la place Saint-Lambert ²⁷⁴. Des sans papiers se joignent au mouvement qui réclame notamment la régularisation de tous les sans

²⁶⁹ « Besoin urgent de vêtements et de chaussures d'hommes », article publié sur le site du MOC le 26 janvier 2011. (URL : http://mocliege.be/presentation/positions_34/sans_papiers/besoin-urgent-de-vetements-et.html dernière consultation : 10 décembre 2013).

²⁷⁰ Aujourd'hui encore, une septantaine de collaborateurs de la Croix rouge travaillent dans ce « Campos L'Envol ». <http://www.croix-rouge.be/activites/solidarite/asile-et-migration/les-centres-de28099accueil/lenvol-bierset/#sthash.6L3Ed2xY.dpuf>

²⁷¹ Présentation du centre d'Ans, via : <http://www.croix-rouge.be/activites/solidarite/asile-et-migration/les-centres-de28099accueil/centre-de-ans/>. Pour disposer de la liste complète des 19 centres d'accueil de la Croix rouge, voir : <http://www.croix-rouge.be/activites/solidarite/asile-et-migration/les-centres-de28099accueil/>. Dernière consultation : 10 décembre 2013.

²⁷² Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

²⁷³ « Des illégaux enfermés à Bierset », *Sud Presse*, 25 octobre 2011.

²⁷⁴ Voir notamment : Fabian Vigne, « Les indigné(e)s liégeois(es), un nouveau mouvement social dans la Cité ardente », analyse IHOES n° 101.

papiers liégeois et la fermeture du centre de Vottem²⁷⁵. Parallèlement à cette action, à partir du 19 juillet et pendant plus de 30 jours, un sans papiers mène une grève de la faim à plusieurs endroits de la ville, principalement sur la place du Marché. Le Comité de soutien aux sans papiers de Liège lui apporte son appui.²⁷⁶

À la veille des élections législatives fédérales du 13 juin 2010, le CDH Melchior Wathelet se félicitait dans la presse de l'opération de régularisation « lancée de manière rapide et humaine » et précisait : « *il faut continuer à se donner les moyens pour que ce genre d'opération ne soit plus nécessaire. Il faut agir sur les visas, les flux migratoires... Mais là, on dépend terriblement de l'étranger* ». Puis, il revenait sur la politique menée par le gouvernement auquel il venait d'appartenir : « *[il] a amélioré la situation en créant des endroits spécifiques pour les familles avec enfants. Là, on obtient de très bons résultats en matière de retours volontaires* ». Dans le même article, il disait aussi considérer les centres fermés, tel celui de Vottem, comme « *un mal nécessaire quand on a affaire à des personnes qui n'ont eu aucune permission d'accès au territoire* ».²⁷⁷

Nous ne nous étonnerons dès lors pas que M. Wathelet initie une circulaire « relative aux compétences du bourgmestre dans le cadre de l'éloignement d'un ressortissant d'un pays tiers » alors qu'il est toujours Secrétaire d'État pour la Politique de l'Asile et de l'Immigration dans le gouvernement en affaires courantes²⁷⁸. Adoptée le 10 juin 2011, cette circulaire s'inscrit dans le nouveau programme de gestion des retours de l'État belge, financé par le fond européen pour le retour. Le projet, nommé SeFoR, pour *Sensibilisation, Follow-up & Return* [²⁷⁹], comprend la mise en place d'un nouveau bureau de l'Office des Étrangers, la diffusion d'une campagne de sensibilisation à destination des communes et services de police, ainsi que la publication d'une brochure explicative disponible en 22 langues sur internet. Cette circulaire exhorte à une bonne coopération entre toutes les autorités compétentes en vue de convaincre le ressortissant d'un pays tiers qui fait l'objet d'une décision d'éloignement de partir volontairement. Les missions du Bourgmestre, qui est tenu de notifier les décisions prises par le Ministre ou son délégué et qui est compétent dans certaines hypothèses pour délivrer un ordre de quitter le territoire, y sont explicitées.²⁸⁰ Cette circulaire ne tarde pas à soulever les craintes des défenseurs des sans papiers. En octobre 2011, Isabelle Ponet et France Arets, pour le Comité de soutien aux sans papiers de Liège, demandent à rencontrer le bourgmestre et une délégation du Collège communal pour en évaluer les conséquences²⁸¹.

Réforme de la politique d'asile et d'immigration sous Maggie De Block

Le 1^{er} décembre 2011, un accord gouvernemental est enfin signé après 18 mois tumultueux. Le gouvernement Di Rupo entend entre autres réformer la politique de l'asile et de l'immigration en l'inscrivant sur la « scène internationale », c'est-à-dire en cohérence avec le traitement de ces matières par l'Union européenne. L'accord établit un ministère unique chargé de l'ensemble des questions liées à l'asile, l'accueil et l'immigration qui est confié à Maggie De Block (OpenVLD). Cette nouvelle politique souhaite garantir un accueil digne par une procédure rapide et cohérente. Le gouvernement continuera à mener « des campagnes de dissuasion pour éviter l'arrivée de

²⁷⁵ « Les indignés en veulent trop ! », *La Dernière Heure*, 30 juin 2011, p. 24.

²⁷⁶ Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

²⁷⁷ « Ras le bol, mais il faut y aller », *La Libre Belgique*, 8 juin 2010, p. 44-45.

En réalité, seuls les partis de gauche radicale et Ecolo ont dans leur programme national la suppression des centres fermés. Pour le PS et le CDH, il convient « d'humaniser les centres fermés ». Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

²⁷⁸ Circulaire ministérielle du 10 juin 2011 relative aux compétences du bourgmestre dans le cadre de l'éloignement d'un ressortissant de pays tiers, M.B. 16/06/2011.

²⁷⁹ Voir : <http://www.sefor.be/fr/vragen/>

²⁸⁰ Édito de la *Newsletter de l'Association pour le droit des étrangers (ADDE)*, n° 68, septembre 2011 (PDF en ligne, dernière consultation : 11 décembre 2013).

²⁸¹ [« Lettre au Bourgmestre du 15 octobre 2011 (3).doc »] archive numérique de F. Arets.

candidats réfugiés qui n'ont aucune chance d'être reconnus en Belgique ». Il « portera une attention maximale sur le retour, volontaire si possible, forcé si nécessaire »²⁸². Le ton est donné !

Au nouveau service de l'Office des Étrangers, le SeFoR, Maggie De Block confie la mission de se concentrer sur le retour volontaire et de « *rapatrier un maximum de personnes qui posent des problèmes d'ordre public ou de sécurité nationale.* »²⁸³ Le SeFor repose, nous l'avons dit, sur une collaboration étroite avec les autorités communales et la police locale. Rapidement, une expérience pilote est entamée dans chacune des grandes villes du pays, à Liège, Charleroi, Anvers et Gand, afin de participer à l'application optimale de la « circulaire Wathélet ». C'est ainsi qu'une fonctionnaire de l'Office des Étrangers entre en fonction à l'État civil de la Ville de Liège. Lors de la séance du Conseil communal du 30 janvier 2012, le bourgmestre confirme qu'elle travaille sous l'autorité de l'Office et non la sienne, dans le cadre d'un projet pilote d'une durée d'un an. Son travail consiste à donner des formations, à examiner des dossiers et à surveiller l'organisation des retours. Le conseiller communal Guy Krettels insiste alors pour que le travail de la fonctionnaire soit mené dans un esprit « consistant à bien informer sur les possibilités d'aide au retour volontaire et sur les possibilités de recours »²⁸⁴.

Quelques mois plus tard, le 19 juin, une carte blanche est publiée sur le site du *Soir* appelant les autorités communales à résister aux injonctions de l'Office des Étrangers qui cherchent à instrumentaliser les autorités communales pour recenser, arrêter et expulser les sans papiers. Elle est signée par des personnalités politiques, académiques et syndicales et par de nombreux acteurs collectifs et associatifs, notamment liégeois²⁸⁵. À l'attention d'un large public, la carte blanche (qui ne paraîtra que sur le site du *Soir* et non dans sa version papier) explique la procédure du SeFoR qui cherche à intensifier les retours volontaires :

« Les personnes qui reçoivent une décision négative, et en conséquence un Ordre de Quitter le Territoire, sont convoquées à la Commune une première fois pour la notification » où elles sont informées des possibilités de recours, de retour volontaire, mais aussi des conséquences du non-respect de l'ordre de quitter le territoire, à savoir : risques de détention et d'expulsion et jusqu'à cinq ans d'interdiction de revenir en Belgique. *« 15 jours plus tard, elles sont convoquées pour compléter l'identification, (avec photos pour des formulaires qui permettront l'obtention d'un laissez-passer en cas d'expulsion) et la vérification de la mise en route d'un départ volontaire »*. Au bout de 15 nouveaux jours, une vérification à domicile peut avoir lieu. Si la police n'y trouve pas l'intéressé, elle y laisse un avis lui demandant de se rendre au commissariat « concernant son dossier », sans autre précision. *« S'il s'y rend, il est arrêté et amené dans un centre fermé en vue d'une expulsion »*, parfois même alors que la personne a introduit un recours. De tels procédés sont pourtant *« parfaitement contraires à*

²⁸² Pour plus de détails sur cette politique qui entend aussi : lutter contre la traite des êtres humains et l'enrichissement par l'organisation de réseaux, garantir le droit au regroupement familial tout en luttant contre la fraude, réformer l'acquisition de la nationalité belge et le statut des apatrides, voir : http://premier.fgov.be/sites/all/themes/custom/tcustom/Files/Accord_de_Gouvernement_1er_decembre_2011.pdf, p. 129-135.

²⁸³ *Ordres de quitter le territoire : suivi intensif portant ses fruits*, article publié le 15 juillet 2013 sur le site de Maggy De Block (URL : <http://www.deblock.belgium.be/fr/ordres-de-quitter-le-territoire-suivi-intensif-portant-ses-fruits>, dernière consultation : 10 décembre 2013).

²⁸⁴ La fonctionnaire diffuse la circulaire Turtelboom et De Block lors de ces formations. [Courriel de Guy Krettels à l'attention notamment de France Arets et son annexe, datés du 31 janvier 2012]. Archives F. Arets.

²⁸⁵ Parmi ces signataires liégeois, on retrouve : le MOC, les FPS, le CAL Liège, le CADTM, le CDPE, Centre Culturel Arabe en Pays de Liège, le Centre culturel Chili, le CHOC, le CRACPE, le CRIPEL, l'IHOES, La maison des femmes d'ici et d'ailleurs, La Zone, Le Monde des Possibles, Les Grignoux, Médecine pour le Peuple, les Territoires de la Mémoire... Liste complète de ces signataires en ligne : « Quand les promesses de 2009 mènent à Caricole... », carte blanche publiée sur le site du *Soir* le 19 juin 2012. (URL : http://www.lesoir.be/archives?url=/debats/cartes_blanches/2012-06-19/quand-les-promesses-de-2009-menent-a-caricole-922273.php, dernière consultation : 10 décembre 2013).

l'article 5 de la Convention européenne des Droits de l'Homme qui interdit l'arrestation par ruse ou mensonges ».²⁸⁶

Toujours à la suite de la circulaire SeFoR et à l'occasion des élections communales du 14 octobre 2012, un mémorandum « pour garantir des droits essentiels aux personnes sans papiers de Liège » est remis aux futurs élus par plusieurs acteurs sociaux déjà cités²⁸⁷, mais aussi le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE), la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) de Liège, le Service d'Actions Sociales du quartier nord et l'asbl Tabane²⁸⁸. Plusieurs avocats au barreau de Liège, spécialistes en Droit des étrangers, le signent également²⁸⁹. Quatre demandes précises sont formulées : que tout demandeur d'un titre de séjour, en recours suite à une réponse négative, reçoive une attestation des services communaux faisant état de ce recours et ne puisse être envoyé dans un centre fermé pour étrangers ; que les familles ne soient plus ni arrêtées ni séparées ; que toute personne « sans papiers » victime d'agression ou de violence puisse aller déposer plainte sans risque d'arrestation ; et enfin, que chacun(e), européen(ne) ou non-européen(ne), puisse bénéficier de l'aide médicale d'urgence²⁹⁰.

Les mardi et mercredi 5 et 6 juin 2012, des citoyens, des collectifs et des associations organisent l'accueil à Liège de la Marche européenne des sans papiers et des migrants. C'est la Coalition Internationale des sans-papiers et migrant.e.s (CISPM) qui en est l'initiatrice. Elle entend interpeller les parlementaires européens puisque c'est de plus en plus à cet échelon que les décisions sont prises en matière d'asile et d'immigration. Partis de Bruxelles le 2 juin, les participants comptent rallier Strasbourg un mois plus tard, après plusieurs étapes en France, Allemagne, Italie et Suisse. Lors de l'escale liégeoise, différentes activités ont lieu dont une conférence de presse à l'asbl Barricade, des ateliers au Cercle du Laveu et une manifestation de 130 personnes dans les rues de Liège réclamant l'ouverture des frontières européennes et la régularisation de l'ensemble des sans papiers.²⁹¹

2013, une année qui s'achève sur un bilan en demi-teinte ?

Le dimanche 17 mars 2013, le CRACPE dresse un bilan de la politique d'asile, de migration et d'accueil en Belgique lors de la manifestation « Vottem camp de la honte 14 ans déjà ! ... ». Quelque 500 à 600 manifestants ont répondu présents. Le Collectif distribue un tract rappelant les enjeux de leur combat et la façon dont le contexte a évolué. Il évoque l'intensification d'une politique de retour dite « volontaire » : les demandeurs d'asile déboutés sont emmenés dans des « places de retour »²⁹² afin de préparer leur éloignement, soit « volontaire » (sous pression), soit par

²⁸⁶ C'est nous qui soulignons. « Quand les promesses de 2009 mènent à Caricole... », carte blanche publiée sur le site du *Soir* le 19 juin 2012.

²⁸⁷ Parmi les signataires, on retrouve à nouveau : la CSC et la FGTB, le CRACPE, le Comité de soutien, Point d'Appui, le MOC, le Service Social des Étrangers, CAP Migrants, Vivre Ensemble, Le Monde des Possibles.

²⁸⁸ Cette association liégeoise qui propose un accompagnement et une assistance médico-psychologique à toute personne migrante ou issue de l'immigration en souffrance psychique. Elle est localisée dans le quartier Saint-Léonard, voir : <http://vivre-ensemble.be/?TABANE>, dernière consultation 28 décembre 2013.

²⁸⁹ Il s'agit de Maîtres Dominique Andrien, Estelle Berthe, Frédéric Bodson, Catherine Ndjeka Otshitshi et Emmanuelle Vinois.

²⁹⁰ [Tract du 20 juin 2013 commençant par : « Participation du Comité de soutien aux sans papiers de Liège à la Journée mondiale du réfugié (place St Etienne de 14h à 19h...) »]. Archives France Arets.

²⁹¹ [« CP marche sans papiers Liège 06 2012.doc »], archive numérique de F. Arets, copie à l'IHOES ; « Les sans papiers manifestent à Liège », *Le Soir*, 6 juin 2012, p. 19 ; voir aussi : <http://spbelgique.wordpress.com/tag/sans-papiers/>; <http://www.rtc.be/infos-flash/263-general/1449629-la-marche-europeenne-des-sans-papiers-fait-etape-a-liege;> <http://www.rtc.be/reportages/262-general/1449635-marche-europeenne-des-sans-papiers-et-des-migrants> [reportage sur RTC]; <http://www.youtube.com/watch?v=WD1rrQd-3Is> ; http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20120605_00166958 ; dernière consultation : 4 décembre 2013.

²⁹² Maggy De Block a alors ouvert 300 nouvelles places « de retour » dans quatre centres ouverts existants et a acheté un bâtiment à Holsbeek pour y ouvrir un centre de retour.

la force, en terminant par « la case » centre fermé²⁹³. Les fonctionnaires de l'Office affectés aux polices des grandes villes orchestrent ces démarches. Le CRACPE fait aussi référence à l'établissement récent d'une liste des pays « sûrs » qui restreint encore le droit d'asile et mentionne les mesures prises par Maggie De Block dont l'ouverture d'un nouveau centre fermé Caricole (inauguré en avril et qui remplace le 127²⁹⁴). Pendant ce temps, un grand nombre de personnes qui avaient introduit un dossier de régularisation lors de l'instruction de 2009 reçoivent une réponse négative. Depuis l'application de la circulaire Wathélet de 2011, le CRACPE estime que c'est une véritable traque aux sans papiers qui est organisée²⁹⁵. Tout au long de l'année 2013, il poursuit l'organisation de la résistance face à cette traque, avec à ses côtés le Comité de soutien aux sans papiers de Liège²⁹⁶.

Le CIRE, de son côté, a aussi fait le point sur la politique menée, après une année de fonctionnement, par le gouvernement Di Rupo. Ce dernier estime qu'un tournant décisif a été amorcé en 2012 dans le domaine de la politique d'asile, de migration et d'accueil en Belgique. Le CIRE partage cet avis, mais pas pour les mêmes raisons. Selon le gouvernement, tout est désormais sous contrôle : la crise de l'accueil est résolue²⁹⁷, les demandes d'asile et de régularisation pour raisons médicales diminuent, les abus sont traqués, les retours volontaires ont la cote. De fait, l'année écoulée a connu 4 694 retours volontaires, ce qui représente une hausse de 40 % ; chiffre auquel s'ajoutent 962 autres retours de ce type organisés par l'Office des Étrangers (soit au départ des centres fermés, soit via l'organisation de bus en direction des Balkans). Pour le gouvernement Di Rupo, les nouvelles mesures prises seraient « efficaces » et « humaines ». Le Centre d'Initiation pour Réfugiés et Étrangers se permet d'en douter. Selon lui, 2012 a plutôt été un pas en avant dans la dégradation des droits des migrants : l'année a été marquée par la restriction du droit à l'accueil pour toute une série de personnes, par l'instauration d'un filtre empêchant des personnes gravement malades d'obtenir un droit de séjour pour raisons médicales, l'adoption d'une nouvelle loi sur le regroupement familial qui exclut d'emblée les personnes à bas revenus, la mise en péril des fonds nécessaires pour garantir l'aide juridique gratuite aux personnes ne pouvant se l'offrir...²⁹⁸

Du 6 au 21 avril 2013, la « Marche de solidarité avec ET sans papiers » sillonne le pays pendant deux semaines, avec pour objectif d'initier un contre-mouvement à la politique migratoire belge qui

²⁹³ En 2011, plus de 7 000 personnes se sont retrouvées dans ces centres fermés, auxquelles il faut ajouter 137 familles dans des lieux d'hébergement distincts. Au bout du compte, plus de 10 000 personnes ont été éloignées en 2011 (expulsions, refoulements à la frontière et départs volontaires). [Tract explicatif sur l'évolution du contexte distribué à la manif de Vottem]. Archives F. Arets.

²⁹⁴ « Immigration: le nouveau centre de transit "Caricole" a été inauguré », site de la RTBF info.be, article mis à jour le mercredi 25 avril 2012 à 19h37 (URL : http://www.rtf.be/info/belgique/detail_immigration-inauguration-du-nouveau-centre-de-transit-caricole?id=7754469, dernière consultation : 10 décembre 2013).

²⁹⁵ Dernier fait à charge : le Collectif constate que des couples sont séparés, ainsi que des enfants de l'un de leurs parents, « tout cela montre bien qu'il n'y a plus aucune humanité dans cette politique d'asile et d'immigration ». *Ibidem*.

²⁹⁶ En collaboration avec la FGTB et la CSC, le CRACPE et le Comité de soutien aux sans papiers de Liège ont récemment produit un tract intitulé *Vous êtes convoqués à la commune que faire ?* Il est destiné aux demandeurs d'asile qui reçoivent une réponse négative du Commissariat général aux réfugiés et apatrides et que l'on vient arrêter à leur domicile ou à la sortie des écoles. Cet outil fournit différents conseils et services sur lesquels s'appuyer, tout en informant les personnes concernées sur leurs droits. Au cours de l'automne 2013, suite aux interpellations du Collectif et du Comité, le bourgmestre de Liège a concédé que le motif de convocation au commissariat soit clairement indiqué quand les personnes y sont convoquées par le biais d'un document écrit. Il a aussi été demandé que les sans papiers qui introduisent un recours obtiennent une attestation démontrant leurs démarches afin qu'elles ne soient pas arrêtées. Sur ce point, les militants n'ont pas obtenu satisfaction à ce jour. Interview F. Arets, 6 décembre 2013 ; [Tract : « Vous êtes convoqué à la commune : que faire ? », automne 2013]. Archives et Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

²⁹⁷ Pourtant, selon le CIRE, 4 419 personnes, bénéficiaires de l'accueil au sens de la loi (membres de familles en séjour illégal et demandeurs d'asile européens), ne se sont pas vu octroyer de place dans le réseau d'accueil par Fedasil en 2012. Source : *Question parlementaire 5-7983 - Fedasil - Accueil des familles européennes illégales - Chiffres 2012*. (Dans rapport annuel 2021 du Ciré).

²⁹⁸ *Rapport annuel 2012 du Ciré*, p. 8 & 57.

exclut et criminalise de plus en plus les migrants ainsi que les personnes solidaires. Du 12 au 14 avril, les Alter'actifs s'associent au CRACPE afin d'accueillir cette marche nationale à Liège. Une bonne centaine de manifestants parcourent les rues du centre ville, le vendredi 12. « *Travail au noir, mariage blanc, et on fait quoi en attendant ? En attendant c'est pas marrant* » est l'un des slogans les plus repris par le cortège.²⁹⁹

Samedi 7 décembre 2013, le CRACPE dédie son rassemblement hebdomadaire devant Vottem aux grévistes de la faim des centres fermés de Bruges, du 127 bis et de Vottem. Ils se sont mis en grève en mémoire du jeune homme originaire de la Côte d'Ivoire retrouvé mort dans sa chambre au centre de Bruges, le 5 décembre. Tous sont également solidaires des Afghans qui depuis plusieurs mois se mobilisent contre les politiques migratoires de l'État belge³⁰⁰ et dont certains occupent une église bruxelloise depuis plusieurs semaines³⁰¹. En solidarité avec ces Afghans, mais aussi dans le but de dénoncer l'indifférence générale de la société contre toutes les formes d'exclusion, Loïc Decamp, membre de la coopérative politique Vega et ancien étudiant en philosophie à l'Ulg, mène une grève de la faim sous tente devant Vottem depuis le lundi 2 décembre³⁰². Parmi les dernières actions de l'année du CRACPE et du Comité de soutien liégeois, mentionnons leur action d'interpellation des conseillers communaux à l'Hôtel de Ville, et de sensibilisation à l'attention de la population, sur le marché de Noël, le lundi 16 décembre. Une lettre publique a été remise par laquelle il était demandé à chaque « mandataire communal et parfois élu(e) au parlement fédéral » de réagir à l'insupportable politique menée par Maggie De Block^{303 304}. Et comme chaque année, ce 24 décembre, le CRACPE a invité à l'habituelle veillée autour du centre de Vottem.

Situation et enjeux actuels

Comme nous l'avons dit précédemment, la demande d'asile est une des portes d'entrée en Belgique pour les personnes étrangères (à côté de quatre autres : l'octroi du visa « touristique » de maximum trois mois, le regroupement familial, la possibilité de suivre des études et le travail pour des emplois

²⁹⁹ En collaboration avec les partenaires liégeois et *Festivanakkam*, festival multiculturel et solidaire, une série d'activités sont mises en place dont un petit déjeuner Oxfam, des ateliers de réflexion et discussion à l'école Don Bosco ou encore un ciné-débat et un concert. [Marche de solidarité avec et sans papiers – programme à Liège du vendredi 12 avril au dimanche 14 avril... & tract réalisé à cette occasion] & [Affiche « Participez à la marche de solidarité avec ET sans papiers du 6 au 21 avril 2013 »]. Archives F. Arets.

Voir aussi les reportages : « Liège : marche des sans papiers », samedi, 13 Avril 2013 16:30 sur RTC (URL : <http://www.rtc.be/reportages/societe/1454811-liege-marche-des-sans-papiers>) & reportage de Zin TV (URL : <http://www.vivre-ensemble.be/?Marche-Nationale-de-Solidarite>, dernière consultation : 4 décembre 2013).

³⁰⁰ Venus de toutes les régions de Belgique, principalement de Flandre, ils se sont organisés dans le Collectif des Afghans, qui compte en son sein plus de 400 sans papiers : des hommes, des femmes et des enfants. Voir notamment : Naj et Nico (CAL Bruxelles), *La lutte des réfugié-e-s Afghan-e-s en Belgique*, publié le 24 décembre 2013 sur le site du Collectif Alternative Libertaire Bruxelles. (URL : <http://albruxelles.wordpress.com/2013/12/24/la-lutte-des-refugie-e-s-afghan-e-s-en-belgique/>, dernière consultation : 28 décembre 2013).

³⁰¹ Fred Mawet, *Pourquoi la Belgique ne protège-t-elle pas plus les Afghans?*, article publié le 11 décembre 2013 sur le site du CIRE (URL : <http://www.cire.be/thematiques/asile-et-protection/906-pourquoi-la-belgique-ne-protège-t-elle-pas-plus-les-afghans>, dernière consultation : 28 décembre 2013).

³⁰² Il avait fait partie du camp des indignés. Interview F. Arets, 6 décembre 2013. *VEGA soutient l'action de Loïc Decamp devant le Centre fermé pour étrangers de Vottem*, article publié le 8 décembre 2013 sur le site de VEGA. (URL : <http://vega.coop/actualites/communiques/vega-soutient-l-action-de-loic.html>, dernière consultation : 28 décembre 2013).

³⁰³ Autre « anecdote » concernant la ministre de l'Open VLD, en juin 2013, elle décide de rendre 90 millions d'euros de son budget 2013 faute de pouvoir leur trouver un usage utile. Yohann Mathieu, « L'obscène "économie" de Maggie De Block », *COMAC*, 8 juillet 2013.

³⁰⁴ Il en donne pour preuves : le boum des détentions et expulsions de personnes et familles parfois intégrées depuis des années (notamment via une procédure qui implique une collaboration beaucoup plus étroite entre la commune et l'Office des Etrangers) ; le non respect du statut de réfugié visé par la convention de Genève et celui de la Protection Subsidaire ; la chute du taux de régularisation pour raisons humanitaires (...); la destruction de familles auxquelles on refuse désormais le regroupement familial si l'on ne dispose pas de revenus élevés... ». [Lettre aux conseillers pour le 16 décembre 2013 du Comité de soutien aux sans papiers de Liège]. Archives F. Arets.

en pénurie). Le CIRE fait remarquer que « *Pour chacune de ces portes, les conditions se sont fortement durcies ces dernières années. L'accès au territoire belge (et européen), aujourd'hui, s'apparente plus à une exception, à une faveur, qu'à un droit. [...] Cette attitude des pays européens à l'égard de l'immigration est justifiée par un triple souci : protéger le marché du travail, assurer la sécurité du territoire (contre la criminalité et contre le terrorisme) et protéger l'identité européenne* »³⁰⁵.

Aujourd'hui, la procédure de régularisation est semblable à celle antérieure à juillet 2009. On peut introduire deux types de demande de régularisation : une selon l'article 9 ter de la loi du 15 décembre 1980 pour des raisons médicales, ou une autre selon l'article 9 bis, pour raison humanitaire³⁰⁶. Depuis quelques années, les chiffres en matière de régularisation médicale n'ont jamais été aussi bas. En 2012, sur 14 027 demandes médicales analysées, seules 319 ont été déclarées fondées (2,27 %), alors qu'en 2011, sur 11 137 dossiers médicaux examinés, 629 ont donné lieu à l'octroi d'un titre de séjour (5,65 %), soit plus du double³⁰⁷. Pour le 9 ter, on doit prouver que l'on ne peut pas être soigné dans son pays d'origine, mais ce texte est interprété de manière de plus en plus restrictive. On ne tient pas compte de l'accès réel aux soins de santé³⁰⁸. Il y a néanmoins de plus en plus de réponses négatives qui sont cassées par le Conseil de contentieux, l'instance de recours où siègent des magistrats. Selon l'article 9 bis, il faut tout d'abord prouver pourquoi on ne peut pas introduire cette demande à partir du pays d'origine, ce qui est souvent déjà un obstacle. Dans la pratique, on met que l'on est en Belgique depuis autant d'années, que l'on parle bien français, que l'on est bien intégré, que l'on a une promesse d'embauche, etc. Les sans papiers continuent donc à remplir leur dossier selon les critères de 2009 parce qu'ils sont « rentrés dans les mœurs » en quelque sorte. France Arets précise en effet qu'on aurait pu penser que les critères établis pour la régularisation *one shot* de 2009 allaient être repris par la suite comme manière de travailler de l'Office des Étrangers, mais aujourd'hui plus aucun n'est respecté (ni la notion d'ancrage local durable, ni le fait de tenir compte d'une trop longue procédure ou celui d'avoir un contrat d'emploi...) ³⁰⁹. Du côté de l'Office, ces critères semblent ne plus rien valoir. C'est l'arbitraire complet, à tel point que le CIRE demandait récemment aux associations : « Pourriez-vous nous donner un exemple de réponse positive pour que l'on sache ce qu'est encore aujourd'hui un critère pour obtenir une régularisation, tellement il y a des réponses négatives ? ». On est dans le flou. Des personnes qui auraient été régularisées en 2009³¹⁰ ne le sont

³⁰⁵ *Migrations et migrants quelques concepts*, Pdf page 6[en ligne] CIRE, décembre 2012 [téléchargé le 03/06/2013], (URL : <http://www.cire.be/publications/analyses/813-les-migrations-dans-le-monde-et-les-personnes-migrantes-en-belgique-quelques-concepts> 20121215-migrations-migrants-quelques-concepts, dernière consultation : 17 septembre 2013).

³⁰⁶ Voir notamment : les articles qui y sont consacrés sur le Portail du droit belge : *La demande de régularisation (article 9 bis de la loi du 15 décembre 1980) & Demande de régularisation médicale (article 9 ter de la loi du 15 décembre 1980)*. (URL : http://www.droitbelge.be/fiches_detail.asp?idcat=48&id=560, http://www.droitbelge.be/fiches_detail.asp?idcat=48&id=559, dernières consultations : 28 décembre 2013).

³⁰⁷ Voir notamment, le dossier de presse d'Ecolo-Groen du 13 mars 2013 : *La Belgique et les étrangers gravement malades : une politique illégale et dangereuse ?* (URL : http://www.zoegenot.be/IMG/pdf/Dossier_presse_Regularisations_medicales.pdf, dernière consultation : 28 décembre 2013).

³⁰⁸ Ainsi, au cours de l'été 2013, il y a eu une conférence de presse des médecins expliquant que des personnes séropositives s'étaient vu refuser la régularisation parce qu'elles pouvaient être soignées dans leur pays. « Moi, je pense au Nigeria, car j'ai connu des Nigériens dans le cas. D'accord, il y a un hôpital ou deux au Nigeria où les gens peuvent être très bien soignés, mais la plupart des gens n'y ont pas accès. Bien sûr, qu'on peut trouver partout dans le monde une boîte de médicaments et un hôpital, mais la plupart des gens n'ont pas accès aux soins ». Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

³⁰⁹ À l'époque pourtant, M. Wathelet avait essayé de nous rassurer en nous disant « ça ne fait rien, ça va néanmoins rester dans la pratique de l'Office ». Il n'en est rien. Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

³¹⁰ Aujourd'hui, on estime que l'opération *one shot* de 2009 a donné lieu à 30 000 régularisations à l'échelle du pays. F. Arets explique que ce sont principalement ceux qui étaient en Belgique depuis assez longtemps qui ont été régularisés, dont tous ceux qui avaient porté le mouvement. Par contre, aucun des occupants de Bressoux, dont certains

plus aujourd'hui ; des personnes installées depuis des années sont expulsées.³¹¹ De janvier à novembre 2013, seules 6 % des demandes de séjour (9 ter et 9 bis) ont obtenu une réponse favorable.³¹²

En ces temps de crise où les responsables politiques rétorquent aux militants du mouvement des sans papiers « *oui, mais c'est la crise* », où au nord du pays, les mandataires affirment être coincés par les résultats de la NV-A, où de plus en plus de personnes sont crispées sur les questions d'emploi, la lutte semble être devenue plus difficile. France Arets a le sentiment « d'être passée dans une autre période ». En Belgique, mais aussi dans d'autres pays européens, sont menées des campagnes de dissuasion. Pour la porte-parole du CRACPE et l'animatrice du Comité de soutien aux sans papiers de Liège, cette situation contribue à diminuer le « *nombre de demandeurs d'asile, ce qui implique aussi (...) un renforcement de la clandestinité parce que beaucoup de gens n'osent plus déposer la moindre demande* »³¹³.

Et pourtant aujourd'hui, le combat continue...

À Liège, un mouvement de résistance face à une politique belge et européenne de plus en plus restrictive en matière d'immigration s'est donc progressivement mis en place à partir des années 1990. Depuis plus de deux décennies, ce mouvement a pour caractéristique de rassembler des personnes et des associations d'obédiences et de milieux très différents. Le soutien aux sans papiers peut prendre la forme de services offerts par des ONG, mais aussi par la Ville ou la Province de Liège, ou encore, de structures subventionnées par d'autres biais officiels (par la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, voire par l'État fédéral). Il s'incarne aussi, et c'est surtout sur ce point que nous avons mis l'accent, par le biais de collectifs et/ou de comités citoyens particulièrement actifs tels le Comité de vigilance, le CHOC, le CRACPE ou le Comité de soutien aux sans papiers de Liège, pour n'en citer que quelques-uns car ce sont en réalité de très nombreuses personnes et associations de tous horizons qui s'impliquent dans ce combat depuis des années. Nous avons aussi évoqué à plusieurs reprises les actions menées collectivement par les sans papiers eux-mêmes. Aujourd'hui, certains sans papiers viennent aux réunions du Comité de soutien de Liège³¹⁴. Quelques-uns sont issus de l'OSP et de l'UDEP à Liège qui n'existent plus que de nom. Les multiples expulsions et les durcissements en cours ne les aident évidemment pas à s'organiser collectivement et à manifester publiquement leurs revendications³¹⁵. À Bruxelles, les Afghans s'y essaient encore, non sans en payer le prix fort si l'on pense à leur manifestation du 25 septembre

étaient sur le territoire depuis peu de temps, ne l'ont obtenue, parfois pour des brouilles. Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

³¹¹ Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

³¹² Voyez les derniers chiffres de l'Office des Étrangers dont le graphique page 5 du document *Demandes d'autorisations de séjour pour motifs humanitaires : statistiques mensuelles – janvier à novembre 2013*. (URL : https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Documents/Statistiques/Stat_M_SRH_Fr_112013.pdf, dernière consultation : 28 décembre 2013). D'autres chiffres sont aussi disponibles sur la page « statistiques » de le site de l'Office des étrangers (URL : <https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Statistiques/Pages/default.aspx>), mais aussi sur ceux d'Eurostat, de l'UNHCR (*Office of the United Nations High Commissioner for Refugees*), de la Direction générale statistique et information économique (DG SIE), du CGRA, de Fedasil, du CCE (Conseil du contentieux des étrangers), du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et sur l'*European Migration Network*.

³¹³ Interview F. Arets, 27 septembre 2013.

³¹⁴ Parmi ces personnes, une série a été recontactée à travers la Marche européenne des sans papiers et des migrants de l'été 2012. Par ailleurs, il existe aussi un groupe de sans papiers lié à la JOC qui s'appelle Horizons sans frontière. À Bruxelles, il existe toujours le Collectif sans papiers Belgique qui était le noyau de la Marche nationale de solidarité avec et sans papiers du printemps 2013 (dont certains membres étaient déjà dans l'UDEP). Il existe aussi un comité spécifiquement afghan à Bruxelles. Interview F. Arets, 6 décembre 2013.

³¹⁵ À cela s'ajoute aussi le fait qu'une série de sans papiers après avoir obtenu leur régularisation se désinvestissent du mouvement pour sans doute affronter d'autres réalités dont celle d'obtenir ou de conserver un emploi.

2013. Cette manifestation pacifique a entraîné 172 arrestations et des violences policières dénoncées par de nombreux médias.

Tous ces sans papiers, tous ces acteurs collectifs du temps présent se trouvent confrontés à une politique de l'asile et de l'immigration toujours plus restrictive en Belgique, mais dont les enjeux, nous l'avons dit, dépassent bien entendu nos frontières. « Loin d'être une partie de plaisir, l'émigration répond souvent à une nécessité. La question de l'immigration est souvent traitée par nos médias sans la mettre en lien avec une situation en partie générée par l'Europe et les États-Unis qui profitent des pays économiquement dépendants, pillent les ressources du Sud, surexploitent une main-d'œuvre bon marché dépourvue de droits : l'Europe crée elle-même une situation dont elle refuse pourtant d'assumer les responsabilités. »³¹⁶. Comme le souligne la Coordination contre les rafles, les expulsions et pour la régularisation, il est légitime de se demander si l'on peut réellement traiter le problème de l'immigration en dehors des causes qui poussent des personnes à quitter leur pays ?

Contrairement à certaines idées reçues, largement répandues par les médias, les réfugiés dans le monde n'affluent pas tous dans les pays occidentaux. Les quatre cinquièmes des réfugiés sont accueillis dans les pays en voie de développement³¹⁷. Drame après drame, comme ces naufrages multiples au large des côtes de Lampedusa pour ne citer qu'un exemple, on ne peut que constater que l'immigration ne prendra pas fin grâce à des cordons militaires tout autour des frontières européennes. « En optant pour la voie répressive, l'Europe ne fait que favoriser l'immigration clandestine et la traite des êtres humains contre laquelle elle prétend pourtant lutter ». ³¹⁸ Sans doute, en revenons-nous à cet enjeu fondamental qui consiste à répartir plus justement les richesses et à octroyer à chacun ce à quoi il a droit, notamment un salaire juste et des conditions de travail dignes. La problématique des sans papiers ne peut être résolue en dehors d'un débat sur ces disparités, notamment entre les pays du Nord et du Sud. C'est à l'échelle de la planète que se joue « une politique de développement durable et équitable permettant de garantir des conditions de vie décentes dans tous les pays et des relations équilibrées au niveau international constituent la base d'une solution visant à permettre aux migrants de choisir de rester là où ils sont nés ». ³¹⁹ Enfin, à travers cette histoire soulignons que des tensions entre des valeurs fondamentales se mettent en scène : notamment entre compétitivité et sécurité d'une part, solidarité et diversité d'autre part. Les militants du CRACPE ou du Comité de soutien aux sans papiers de Liège ne partageant pas les mêmes valeurs que celles d'acteurs du pouvoir économique bien influents à l'échelle de l'Union européenne, par exemple. Il est du ressort de chacun d'entre nous de clarifier les valeurs qui lui importent, de les exprimer pour leur donner la possibilité de naître et de grandir. À nouveau l'analyse rétrospective, nous invite à nous positionner en tant que citoyen...

³¹⁶ *Lettre politique et plate-forme de lutte de la C.R.E.R - (Coordination contre les Rafles, les Expulsions et pour la Régularisation)*, mis en ligne le 27 mai 2004 sur le site Indymedia.be (URL : <http://archive.indymedia.be/news/2004/03/82721.html>, dernière consultation : dernière consultation : 28 décembre 2013).

³¹⁷ Tel est le cas en mars 2010. Voir : Lydie Fournier, *Op. cit.*

³¹⁸ *Lettre politique et plate-forme de lutte de la C.R.E.R*, *Op. cit.*

³¹⁹ *Ibidem.*